

FORTIFICATIONS DE VAUBAN INSCRITES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

PLAN DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019-2024



Plan de gestion, de conservation
et de développement durable 2019-2024

L'ENCEINTE ET LA CITADELLE DE MONT-LOUIS

- Validé par délibération du Conseil municipal de Mont-Louis, le ... 2019
- Validé par le Conseil d'administration du Réseau Vauban, le 13 novembre 2019

Vers l'extension du bien en série « Fortifications de Vauban »

L'Unesco, en inscrivant le bien en série « Fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial en 2008, a entériné sa valeur universelle exceptionnelle, VUE, faisant des douze sites majeurs des sites uniques au monde, et à ce titre dignes de figurer au rang des sites les plus remarquables de la planète.

Cette inscription, source de grande fierté, est à la fois une promesse et un engagement.

C'est la promesse de voir exister dans nos territoires une richesse patrimoniale à rayonnement mondial, de tirer parti localement de cette plus-value culturelle qu'est la valeur universelle exceptionnelle du bien qu'ont en partage les douze sites majeurs qui le composent.

C'est aussi et surtout l'engagement pris devant la communauté internationale de protéger et de transmettre ce patrimoine aux générations futures : le transmettre dans son authenticité et son intégrité, conscients de la responsabilité qui nous incombe de le maintenir et de le faire vivre et rayonner.

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, constitué de douze plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, expose avec force détails les moyens mis en œuvre aujourd'hui et à moyen terme, pour réaliser cette promesse et tenir cet engagement.

À l'échelle du Réseau Vauban, le travail d'actualisation des plans de gestion 2019-2024, mené selon une méthodologie commune, a confirmé et réaffirmé notre volonté d'avancer tous ensemble, en conjuguant nos efforts pour accomplir des projets partagés qui sont tout à la fois la justification et la condition de l'existence d'un réseau.

À l'échelle locale, celle de chaque site, les commissions locales et techniques chargées de rédiger les plans de gestion, puis de valider et suivre les programmes d'actions qui en découlent, ont été réactivées. Ces commissions, composées des acteurs locaux, départementaux et régionaux concernés par la gestion et la valorisation du bien, accompagnés par les services déconcentrés de l'État, forment localement eux aussi des réseaux qui sont autant de garanties que toutes les parties prenantes œuvreront et avanceront main dans la main pour la meilleure gestion des sites.

L'année 2018, qui nous a vu.e.s célébrer le dixième anniversaire de l'inscription, correspond également à la fin de l'exercice du plan de gestion précédent. Elle est autant le symbole de notre satisfaction face au travail accompli depuis dix ans, qu'elle marque le besoin de regarder vers l'avant et d'évoluer, en compagnie de tous les partenaires fidèles du Réseau.



© Jean-Charles Sexe

En effet, pendant la période 2019-2024 couverte par le nouveau plan de gestion et afin de protéger la VUE des fortifications de Vauban, le Réseau devra faire d'un chantier incontournable sa priorité, celui de la modification des limites des zones tampons dans les douze sites majeurs, jugée nécessaire par l'État Français.

Ce nouveau plan de gestion voit également se concrétiser une ambition supplémentaire qui induira des changements importants, pour le bien en série comme pour notre Réseau : conformément à la recommandation du Comité du Patrimoine Mondial datant de 2008, le Réseau s'emploie à intégrer dans le bien en série trois nouveaux sites fortifiés, afin de non plus « seulement » protéger et maintenir la VUE, mais bien de l'améliorer, la parachever, lui apporter toute sa cohérence. De la même façon que les douze sites majeurs sont uniques et représentatifs d'une facette de l'œuvre de Vauban, les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein en Allemagne apporteront chacun à leur façon leur contribution à la VUE du bien et seront des garants supplémentaires de son authenticité et de son intégrité.

Ces deux projets, révision des zones tampons et extension du bien à trois nouveaux sites, se rejoignent dans le projet unique de modification des limites du bien, qui sera traduit dans un nouveau dossier de candidature.

L'actualisation des plans de gestion 2019-2024 a été un moyen stimulant de nous reposer les bonnes questions et d'anticiper les changements à venir : en cela, il opère la transition du bien à douze vers un bien à quinze.

Au nom des sites majeurs de Vauban, j'exprime mes sincères remerciements à tous les partenaires qui se sont engagés et s'engageront à nos côtés pour protéger et valoriser notre patrimoine mondial commun, aujourd'hui et le regard tourné vers l'avenir.

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean-Louis Fousseret". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

Jean-Louis Fousseret

Président du Réseau des sites majeurs de Vauban

P 9 Préambule

P 18 **Partie 1 / Description et importance du site Vauban**

P 19 **1.1 Caractéristiques et diagnostic du site Vauban**

P 19 1.1.1 Présentation du territoire

P 19 La situation géographique

P 20 Les données démographiques et économiques

P 21 1.1.2 Particularités du site Vauban

P 21 Histoire

P 23 Dispositifs de protection juridiques

P 27 Données et informations liées au tourisme et à la valorisation culturelle

P 29 Identification des pressions que peut subir le site

P 33 Tableau de synthèse

P 34 **1.2 Importance du site**

P 34 1.2.1 Dans l'œuvre de Vauban

P 34 1.2.2 Sur son territoire

P 35 **Partie 2 / Stratégie de gestion du site**

P 36 **2.1 Organisation des acteurs**

P 36 2.1.1 Groupe de travail local

P 36 2.1.2 Comité technique

P 36 2.1.3 Comité de pilotage

P 38 2.1.4 Organe scientifique

P 39 **2.2 Enjeux et objectifs: un projet de territoire**

P 39 2.2.1 Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion 2013-2018

P 39 2.2.2 Enjeux et objectifs 2019-2024

P 40 2.2.3 Synthèse

P 41 **Partie 3 / Programme d'actions pluriannuel et sa mise en œuvre pour la période 2019-2024**

P 42 **3.1 Programme d'actions**

P 42 3.1.1 La protection du site et la gestion des risques :
la gestion de la zone tampon

P 44 3.1.2 Conservation et restauration

P 44 Liste des restaurations

P 45 Entretiens nécessaires pour préserver la qualité architecturale
et paysagère du site

P 46 3.1.3 Mise en valeur

P 46 Politique d'accueil touristique

P 46 Création d'un centre culturel

P 47 3.1.4 Démocratie participative, concertation et sensibilisation
de la population locale

- P 47** 3.1.5 Programmes de recherche
- P 48** 3.1.6 Tourisme durable
- P 48** Accessibilité au site et stationnement
- P 52** Structuration de l'offre touristique en lien avec le Train Jaune
- P 52** 3.1.7 Cadre de vie urbain
- P 55** **3.2 Mise en œuvre du programme d'actions**

P 64 **Liste des abréviations**

P 65 **Annexes**

Préambule

Depuis 1972, l'Unesco encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme porteurs d'une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, adopté par l'UNESCO en 1972.

Les États parties à la Convention, en unissant leurs efforts pour chérir et protéger le patrimoine naturel et culturel du monde, expriment l'engagement commun de préserver notre héritage pour les générations futures. La France a ratifié la convention en 1975 et s'engage ainsi à sauvegarder le patrimoine mondial sur son territoire.

/ Les Fortifications de Vauban patrimoine mondial

Le bien en série



En juillet 2008, 12 sites fortifiés par Vauban, considérés comme les plus représentatifs de son œuvre et les mieux préservés sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial au titre des « Fortifications de Vauban » :

Il s'agit des sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Ils sont fédérés au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban depuis 2005, où ils sont représentés par leurs gestionnaires et propriétaires.

Les fortifications de Vauban constituent un bien en série, ce qui signifie que chaque composante, chacun des douze sites qui en fait partie, possède des qualités intrinsèques qui contribuent à la valeur de l'ensemble, et que seul cet ensemble en tant que tel justifie une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Qu'implique l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ?

- > L'inscription signifie que la valeur du bien est jugée tellement importante qu'elle rayonne au-delà des frontières et que sa disparition serait une perte pour l'humanité tout entière. Elle lui attribue donc une notoriété et un rayonnement internationaux ;
- > Elle implique l'engagement ferme de l'État et des collectivités locales à assurer la transmission de ce patrimoine fortifié aux générations futures, à le faire connaître, et à inscrire cette ambition et les moyens pour y parvenir dans un plan de gestion ;
- > L'inscription est un gage d'exigence en matière de conservation, de restauration, de protection et de mise en valeur du patrimoine ;
- > À l'échelle des 12 sites et de leurs territoires, c'est surtout un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages ; Une inscription au patrimoine mondial engage l'État signataire de la Convention à « assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel (...) sur son territoire »¹.

Seuls les biens menacés, et principalement ceux situés dans des pays qui n'ont que de faibles moyens, peuvent faire appel au fonds du patrimoine mondial au titre des « biens en péril ». La reconnaissance de l'Unesco n'est pas une fin en soi et implique la préservation et la protection du caractère exceptionnel et universel du bien grâce à la mise en œuvre d'activités de gestion efficaces, sous la responsabilité de l'État en étroite collaboration avec les gestionnaires du bien et les autres acteurs concernés par sa gestion².

Le présent plan de gestion décrit les activités de gestion réalisées et programmées dans l'objectif d'assurer la préservation des fortifications de Vauban et de leur valeur universelle exceptionnelle, en responsabilité conjointe entre l'État et les collectivités territoriales, selon l'article L.612-1 du code du patrimoine³.

La valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle (VUE) et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection du Comité du patrimoine mondial.

La VUE des fortifications de Vauban repose sur les critères i, ii et iv :

- > Critère (i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- > Critère (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- > Critère (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle, telle qu'adoptée par le Comité du patrimoine mondial le 7 juillet 2008, est la suivante :

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

¹ / Article 4 de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*

² / Article 117 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2017)*.

³ / Extrait de l'article 612-1 du Code du patrimoine « Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative »

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée. »

C'est cette valeur universelle exceptionnelle, impliquant notamment les conditions d'intégrité des biens inscrits, qui doit être protégée. Chaque site, représentant une facette de l'œuvre de Vauban, est porteur d'une part de cette VUE, le tout formant une déclinaison complète et exemplaire du travail d'architecture militaire du grand ingénieur :

- > la citadelle d'Arras : citadelle neuve de plaine du premier système
- > la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- > l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- > l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- > la tour Dorée à Camaret-sur-Mer : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- > la ville neuve de Longwy : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement
- > la place forte de Mont-Dauphin : création d'une place forte du premier système en montagne
- > la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- > la ville neuve de Neuf-Brisach : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- > l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- > les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- > l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

De la modification des limites du bien à un nouveau dossier de candidature

Dès l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour y inclure trois nouveaux sites : Lille, Le Quesnoy, et un site hors de France. Représentatifs d'une des facettes de l'œuvre de Vauban au même titre que les 12 sites majeurs déjà inscrits, ces trois sites viennent compléter la valeur universelle exceptionnelle du bien en y ajoutant :

- > la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille ;
- > une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy ;
- > un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne⁴.

4 / Parmi l'ensemble des ouvrages dus à Vauban ou placés sous son influence et aujourd'hui situés hors des frontières de France, le choix s'est porté, pour satisfaire à cette demande, sur la porte du Rhin à Breisach am Rhein (Allemagne). Outre les qualités intrinsèques de cette porte voulue par Vauban et exécutée par Jacques Tarade - dont la façade sur le Rhin est ornée d'une statuare qui fait figure de manifeste en faveur du pouvoir de Louis XIV exceptionnelle et rare - cet ouvrage a été retenu pour le lien qu'il entretient avec le bien « Fortifications de Vauban ». Faisant face au site de Neuf-Brisach (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2008), la reconnaissance par le Comité du patrimoine mondial de cette porte permettrait, notamment, de restituer le dispositif défensif de verrou pensé par Vauban pour la frontière terrestre du Rhin.



Cette extension du bien en série, qui devra être validée par le Comité du patrimoine mondial (CPM) à l'issue d'un nouveau processus de candidature, est donc un véritable défi en tant qu'elle induit, de manière peu courante, l'adjonction de nouvelles composantes à un bien sériel et fonctionnel doté d'une VUE approuvée par le CPM et qu'il pourra s'agir de faire évoluer. Cela nécessite de réviser le bien entier afin qu'il se conforme aux exigences d'un nouveau dossier de demande d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'une de ces exigences porte sur les zones tampons des 12 sites majeurs, jugées aujourd'hui insuffisantes par la France et inaptes à protéger le bien¹. Ces zones tampons, dessinées au moment de la préparation de la candidature initiale de 2008, ont, jusqu'à présent, bien joué leur rôle de surplus de protection pour le bien. Aujourd'hui elles apparaissent obsolètes du point de vue des nouveaux dispositifs législatifs pensés et appliqués par l'État français, mais aussi, et plus généralement, compte tenu des cadres à travers lesquels est pensé et mis en application le dispositif de zone tampon des biens Unesco. Il s'agit donc ici de maintenir l'intégrité du bien tout en orientant à l'avenir la gestion de ses abords, par exemple face à d'éventuels projets d'implantations d'équipements (l'implantation de dispositifs éoliens s'inscrivant de manière prégnante dans la co-visibilité des biens inscrits est, par exemple, une préoccupation pour plusieurs sites concernés).

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, document-cadre des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, définit ainsi la notion d'intégrité du bien :

Intégrité

« 88. L'intégrité est une appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel et de ses attributs. Étudier les conditions d'intégrité exige par conséquent d'examiner dans quelle mesure le bien :

- a) possède tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle ;
- b) est d'une taille suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance de ce bien ;
- c) subit des effets négatifs liés au développement et/ou au manque d'entretien.

89. Pour les biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi), le tissu physique du bien et / ou ses caractéristiques significatives doivent être en bon état, et l'impact des processus de détérioration doit être contrôlé. Il doit exister une proportion importante des éléments nécessaires à la transmission de la totalité des valeurs que représente le bien. Les relations et les fonctions dynamiques présentes dans les paysages culturels, les villes historiques, ou les autres propriétés vivantes essentielles à leur caractère distinctif doivent également être maintenues. »

UNESCO - Extrait des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*

Dans le cas des fortifications de Vauban, bâtiments défensifs dont la construction fut déterminée par le terrain et l'environnement géographique, la protection du seul bâti et de ses abords proches n'est plus adaptée. La zone tampon devra tenir compte de la dimension paysagère de la VUE : préserver les fortifications de Vauban suppose de protéger le paysage qui fut le théâtre et le motif de leur édification. La modification des limites du bien concerne donc également les 12 sites déjà inscrits, qui doivent veiller à protéger l'intégrité de leur bien à l'aide de l'appareil juridique et législatif à leur disposition, regroupé dans une zone tampon encore à définir.

/ Un système de gestion coordonné par le Réseau des sites majeurs de Vauban

Dans le cas d'un bien en série tel que les fortifications de Vauban, un système de gestion commun est indispensable pour en garantir la gestion coordonnée et cohérente. La gestion du bien en série « Fortifications de Vauban » est coordonnée par le Réseau des sites majeurs de Vauban, et se répartit sur plusieurs niveaux de gouvernance :

- > celle du Comité du patrimoine mondial, qui assure le suivi de la gestion du bien au travers, notamment, de la transmission et de l'analyse du rapport périodique
- > celle du Réseau des sites majeurs de Vauban en collaboration avec l'État *via* le ministère de la Culture et la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté, coordinatrice du bien en série,
- > celle de chaque site en collaboration avec la DRAC de la région concernée

Le plan de gestion des « Fortifications de Vauban », composé de 12 plans de gestion locaux et d'un plan de gestion commun, est le document qui cadre et oriente la gestion du bien. Il est validé en dernière instance par le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, nommé coordonnateur du bien en série par l'arrêté du Premier ministre du 22 mai 2019.

Créé en novembre 2005, le Réseau des sites majeurs de Vauban est une association loi 1901 qui fédère les 12 sites fortifiés par Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, de même que les trois sites candidats depuis 2017, via une modification des statuts de l'association.

Présidé par le Maire de Besançon et Président de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, il est destiné à coordonner les actions en faveur de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur de ce patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel.

L'association a pour but de :

- > coordonner et fédérer les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, en collaboration avec les services de l'État ;
- > favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- > développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Les membres du Réseau Vauban se réunissent plusieurs fois par an en conseil d'administration et autant de fois que nécessaire dans le cadre de groupes de travail sur la gestion ou la valorisation du bien, ou de réunions thématiques. Une équipe composée de trois personnes, la Mission Réseau Vauban, anime le Réseau et assure la coordination des programmes d'activités.

En 2015, le Réseau Vauban s'est doté d'un document-cadre, fil conducteur à son programme d'actions : le projet stratégique 2015-2020, qui, tenant compte des moyens disponibles, identifie les champs d'actions prioritaires pour le Réseau. La période de référence de ce projet stratégique touchant à sa fin au moment de la rédaction du présent plan de gestion 2019-2024, le Réseau s'appuiera sur les enjeux, objectifs et programme d'actions définis dans la partie commune du nouveau plan de gestion pour orienter ses activités.

Par ailleurs, la charte de gestion, remaniée à l'aune des nouveaux enjeux du Réseau Vauban, exprime l'engagement collectif des gestionnaires des douze sites majeurs de Vauban. Validée par l'assemblée générale du Réseau Vauban et par les organes délibérants de site, elle est annexée à chacun des douze plans de gestion locaux et à la partie commune au Réseau, l'ensemble composant le plan de gestion du bien. En prévision du chantier de redéfinition des zones tampons, aux périmètres désormais intercommunaux, cette charte de gestion est amenée à devenir un support pour les gestionnaires de site qui seront invités à la diffuser et à la faire signer auprès d'autres collectivités⁷.

5 / Rapport de l'Inspection des patrimoines mai-décembre 2011 : Rapport sur la protection du bien inscrit par l'Unesco sur la Liste du patrimoine mondial « Les fortifications de Vauban ».

6 / Statuts de l'association de 2005, modifiés en 2015

7 / La charte de gestion Dispositions communes pour un système de gestion du bien sériel « Fortifications de Vauban », signée par tous les membres du Réseau Vauban, figure en annexe du plan de gestion.

Un Conseil scientifique et technique accompagne le Réseau et ses membres sur des questions liées à la gestion du bien et nécessitant une validité scientifique. Composé de dix experts français et étrangers, il fédère diverses disciplines et compétences et se réunit deux fois par an⁸.

Dans le but d'orienter la gestion des sites et de leurs abords, un Référentiel Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des «FORTIFICATIONS DE VAUBAN» a été produit par le Réseau, en collaboration avec le CST. Ce référentiel se veut un outil d'aide au service des responsables de la gestion des sites : les gestionnaires, leurs partenaires et les services de l'État⁹.

La dimension de réseau permet la mobilisation, dans l'objectif partagé d'assurer la meilleure gestion du bien, de professionnels aux missions et activités variées – élus, gestionnaires et techniciens des sites, experts, scientifiques, réseaux du patrimoine et de la culture – réunis pour renouveler l'approche du patrimoine fortifié de Vauban dans le présent, pour l'avenir, en s'appuyant sur les ressources historiques et les acquis scientifiques existants.

/ Le plan de gestion des fortifications de Vauban : un plan de gestion en 13 documents

Le plan de gestion selon l'Unesco

Systèmes de gestion

108. Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs.

109. Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et futures.

110. Un système de gestion efficace doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien proposé pour inscription et son contexte culturel et naturel. Les systèmes de gestion peuvent varier selon différentes perspectives culturelles, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur, et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formel et informel.

111. Tout en reconnaissant la diversité évoquée ci-dessus, les éléments communs d'un système de gestion efficace peuvent inclure :

- > une connaissance approfondie et partagée du bien par tous les acteurs concernés ;
- > un cycle officiel et non officiel de planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et réaction ;
- > la participation des partenaires et acteurs concernés ;
- > l'affectation des ressources nécessaires ;
- > le renforcement des capacités ; et
- > une description comptable transparente du fonctionnement du système de gestion.

UNESCO - Extrait des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Depuis 1997, l'UNESCO demande que chaque bien qui souhaite être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial fasse état d'un plan de gestion qui présente la manière dont l'intégrité et l'authenticité du bien, ainsi que sa valeur universelle exceptionnelle sont et vont être préservées et mises en valeur. Depuis 2016, le plan de gestion est également obligatoire, au titre de la loi française, pour tout bien inscrit au patrimoine mondial (art. L612-1 du code du patrimoine). Le plan de gestion, dans la perspective d'un développement durable, permet de prévoir tous les prérequis nécessaires à la préservation et à la valorisation du bien patrimonial dans un cadre de développement territorial. C'est un instrument cohérent qui prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui y interviennent. C'est un outil de travail et d'orientations destiné aux acteurs et aux partenaires de chaque site.

Le plan de gestion, de conservation et de développement durable élaboré par le Réseau des sites majeurs de Vauban : un plan de gestion de transition

Le plan de gestion des fortifications de Vauban, compte tenu du caractère sériel du bien, se compose de 12 plans de gestion locaux et d'une partie commune au Réseau. Cette dernière rassemble les éléments (enjeux, projets, bilan, etc.) que les composantes du bien ont en commun.

8 / La composition détaillée du Conseil scientifique et technique figure en annexe de ce plan de gestion.

9 / Ce référentiel a été soutenu par le ministère de la Culture/ Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition écologique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Il figure en annexe de ce plan de gestion.

Le plan de gestion du bien est élaboré pour une période de six ans. Le premier plan de gestion du Réseau, couvrant la période 2007-2012 et le deuxième couvrant la période 2013-2018 ont été élaborés pour la partie locale par les membres du Réseau eux-mêmes définissant leurs enjeux et objectifs possibles sur le terrain, afin qu'il serve de document de référence à tout acteur légitimé pour intervenir sur le bien inscrit ou dans la zone tampon.

Ce troisième plan de gestion 2019-2024 bénéficie des expériences des deux précédents : il est plus que jamais élaboré depuis la base, par les sites eux-mêmes dans des plans de gestion individuels.

L'actualisation du plan de gestion des fortifications de Vauban est l'occasion pour les gestionnaires des sites majeurs de Vauban de poursuivre une réflexion approfondie sur leur patrimoine et sur la gestion patrimoniale de leur territoire. Ils se rendent compte de la nécessité d'associer toutes les parties prenantes du territoire pour la gestion du patrimoine, sa préservation et sa valorisation. La coordination de tous ces acteurs (représentants des collectivités concernées, des services déconcentrés de l'État, acteurs du territoire, etc.) est matérialisée dans les commissions locales/comités de pilotages et comités techniques, instances participatives instaurées pour rédiger, suivre et animer le plan de gestion.

Ce plan de gestion 2019-2024 est par ailleurs étayé et complété par une partie commune aux composantes du bien « Fortifications de Vauban », délivrée dans un volume à part ; un document exhaustif qui balaie le fonctionnement global du système de gestion du bien (dont l'élément central et fédérateur est le Réseau), apprend du bilan de la période passée puis définit pour le Réseau des enjeux, des objectifs et un programme d'actions à la mesure de ses nouveaux défis. Le cadre opérationnel donné par le projet stratégique 2015-2020 étant sur le point de se terminer, le programme d'actions du plan gestion commun 2019-2024 fait figure de transition pour l'élaboration d'un projet stratégique à venir, dont la durée d'application s'ajustera à celle du plan de gestion du bien.

Une méthodologie commune

L'actualisation du plan de gestion 2019-2024 a été lancée en février 2018 et s'est achevée en octobre 2019. Cette période a été rythmée par des temps d'échange lors des réunions de la commission Gestion du bien (réactivée pour l'occasion) bénéficiant de l'accompagnement de l'État français (ministère de la Culture, Bureau de la Protection des espaces) et par des temps de rédaction, avec pour fils conducteurs une méthodologie et un calendrier communs fournis par la Mission Réseau Vauban. Ce travail en commun est la garantie que les enjeux locaux sont conciliés avec les enjeux du Réseau et que tous les documents du bien en série ont la même valeur et sont conçus dans la même dynamique.

La méthodologie commune s'est appliquée à travers plusieurs éléments :

- > des bilans et auto-évaluations faits par les sites en amont de la rédaction
- > un sommaire commun à tous les plans de gestion, incitant chaque site à faire son état des lieux, actualiser sa gouvernance et définir des grands enjeux dont découlent des programmes d'actions
- > la déclinaison dans chaque plan de gestion d'un projet culturel commun mis en œuvre dans les territoires
- > la mise en place dans chaque site de comités accompagnés par les correspondants pour le patrimoine mondial des DRAC
- > un calendrier synchronisé

Ce plan de gestion a été validé par plusieurs instances :

- > les organes délibérants des sites : conseils municipaux et/ou conseils communautaires à la fin de l'été/début de l'automne 2019
- > le Préfet de chaque région concernée par la gestion d'un ou plusieurs sites majeurs, donnant avis au Préfet coordonnateur
- > le Conseil d'administration du Réseau Vauban
- > le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté, coordonnateur du bien en série à l'automne 2019

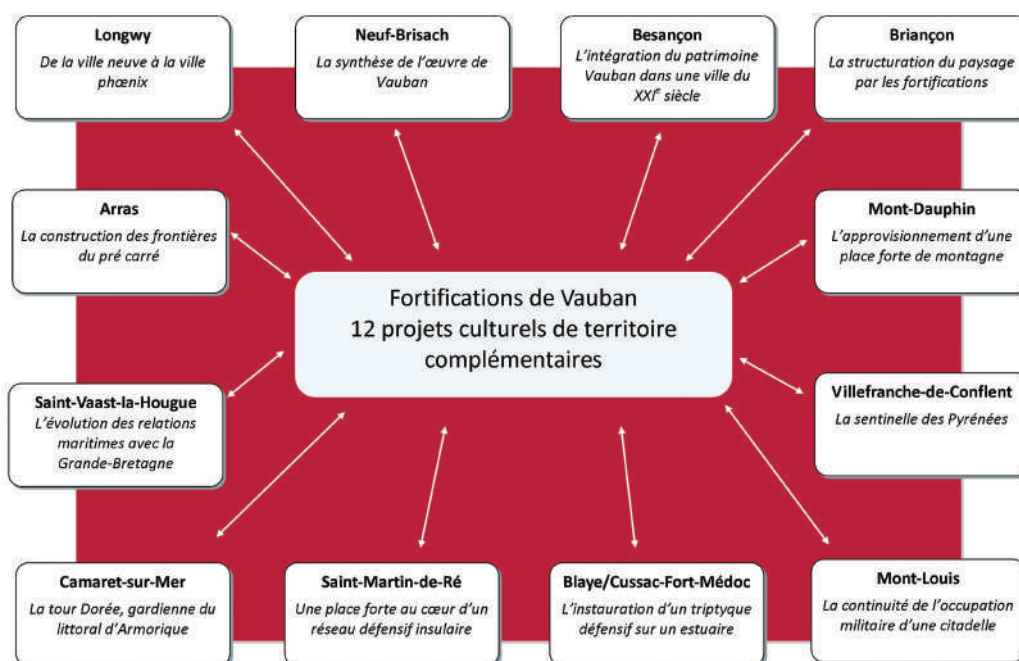
/ Le projet culturel du bien en série

Le plan de gestion des sites majeurs de Vauban s'accompagne d'un projet culturel composé de douze thématiques, douze projets complémentaires déclinés sur les sites. À travers ces thématiques exprimant l'identité de chaque site, le projet culturel des fortifications de Vauban vise à représenter et à mettre en valeur toutes les facettes de l'œuvre de Vauban réunies dans le bien. Il permet à chaque site de superposer une vision d'ensemble à la vision locale pour s'approprier le bien en série.

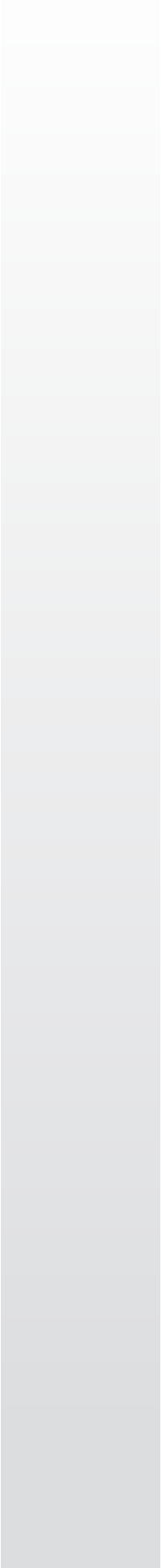
Ces projets sont un moyen pour les sites de fédérer à leur échelle les acteurs concernés par la gestion du bien. Les thématiques choisies sont évolutives, adaptables aux impératifs du travail de terrain, et s'appliquent idéalement dans une perspective de collaboration intercommunale, cette échelle étant devenue prégnante suite aux remaniements administratifs territoriaux. Ces projets sur le territoire reflètent une identité culturelle dont les sites s'emparent comme leur projet individuel ou comme un élément interdépendant des stratégies et politiques locales.

Les thématiques retenues sont les suivantes :

- > Arras et la construction des frontières du « pré carré ».
- > Besançon et l'intégration du patrimoine Vauban dans une ville du XXI^e siècle.
- > Blaye/Cussac-Fort-Médoc et l'instauration d'un triptyque défensif sur un estuaire en s'appuyant sur la configuration naturelle et en réutilisant les fortifications existantes.
- > Briançon et la structuration du paysage par les fortifications.
- > Camaret-sur-Mer et la tour Dorée, gardienne du littoral d'Armorique.
- > Longwy, de la ville neuve à la ville phœnix.
- > Mont-Dauphin et l'approvisionnement d'une place forte de montagne.
- > Mont-Louis ou la continuité de l'occupation militaire d'une citadelle.
- > Neuf-Brisach ou la synthèse de l'œuvre de Vauban.
- > Saint-Martin-de-Ré, une place forte au cœur d'un réseau défensif insulaire.
- > Saint-Vaast-la-Hougue ou l'évolution des relations maritimes avec la Grande-Bretagne.
- > Villefranche-de-Conflent, la sentinelle des Pyrénées.



La période 2019-2024 est une période de transition esquissée précocement : elle débute au lendemain d'une année charnière, 2018, qui a vu le Réseau célébrer les dix ans de l'inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial, son équipe coordinatrice, la Mission Réseau Vauban, se renouveler entièrement et certains piliers parmi les membres, élus ou techniciens, quitter le Réseau. C'est une période de transition pendant laquelle le Réseau mènera le projet de modification des limites du bien, l'extension du bien à trois nouveaux sites et la révision des zones tampons, pour aboutir à une nouvelle candidature devant l'Unesco.



Partie I

Description et importance du site Vauban

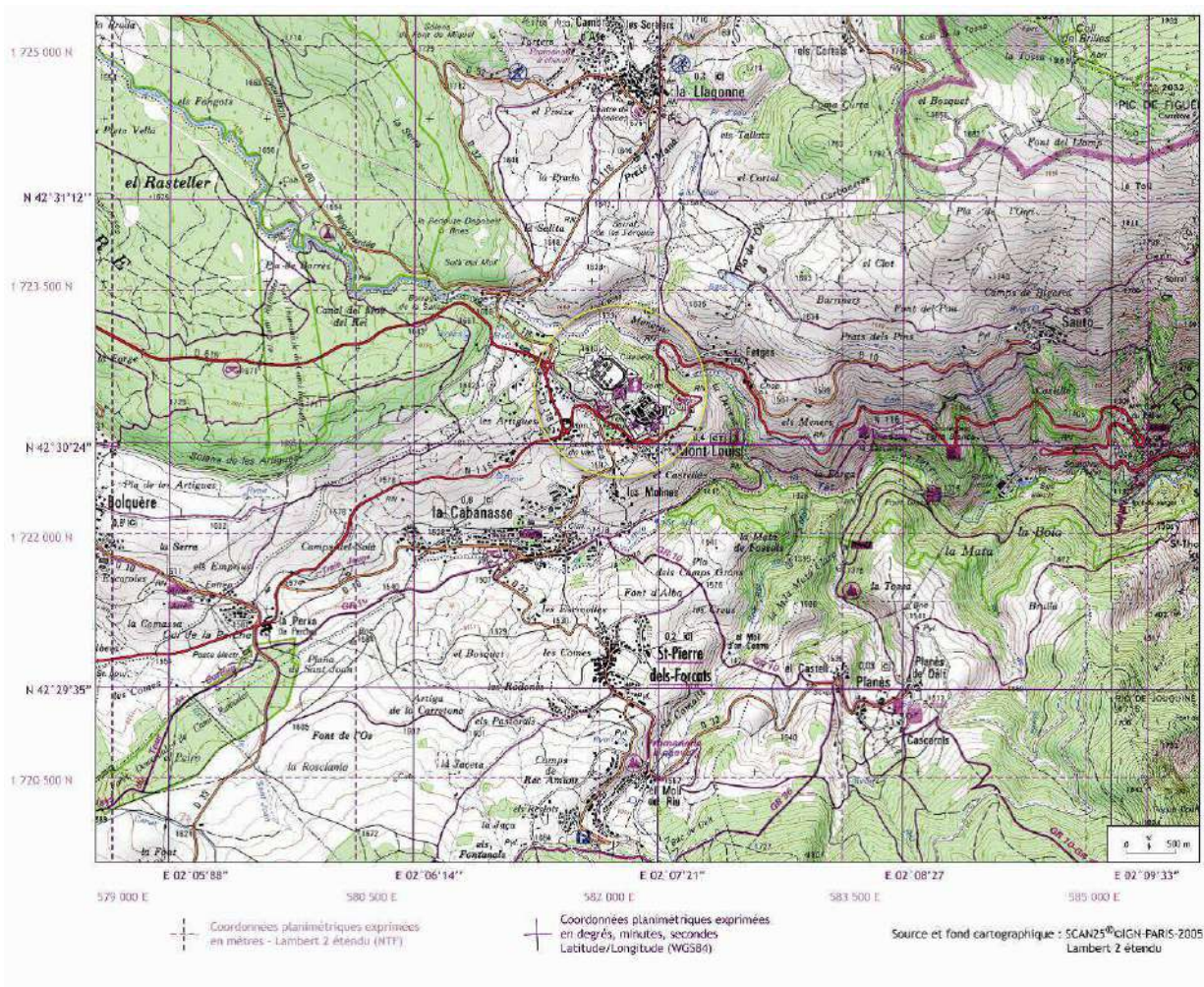
1.1 Caractéristiques et diagnostic du site Vauban

1.1.1 / Présentation du territoire

/ La situation géographique

Mont-Louis est la place fortifiée la plus haute de France. Son site se situe sur un promontoire au carrefour de trois entités géographiques : le Conflent, le Capcir et la Cerdagne. Ce territoire de moyenne montagne offre donc des paysages très contrastés dont certains sommets pyrénéens. Sa situation d'altitude implique des conditions climatiques extrêmes avec des amplitudes thermiques importantes jour/nuit et été/hiver.

Localisation de Mont-Louis, au cœur du département des Pyrénées-Orientales



Source : Dossier de « Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'UNESCO »

/ Les caractéristiques urbaines

La place forte de Mont-Louis a conservé son aspect originel, avec dans la partie haute, la citadelle appartenant au ministère de la Défense puis, en contrebas, la ville enfermée dans son enceinte autonome. Sa superficie, 39 hectares, correspond à la zone intra-muros. Elle a également préservé la plus grande partie de ses glacis intérieurs et extérieurs dans leur état originel. L'organisation de l'espace (les axes de circulation aux larges rues, les façades alignées au système d'égouts prévu pour l'évacuation des eaux) n'a que très peu été modifiée depuis sa création au XVIII^e siècle. Vu le confinement du site, l'espace constructible étant complètement occupé, aucun projet urbain n'est désormais possible.

La lisibilité du site de l'extérieur vers l'intérieur reste toujours très limitée, mais c'est le parti pris de l'architecture bastionnée de Vauban. Quelques endroits privilégiés offrent cependant des cônes de vue intéressants sur la place forte.

Vue de la face Nord de la citadelle de Mont-Louis



Auteur : Régie Tourisme & Patrimoine de Mont-Louis

/ Les données démographiques et économiques

Recensement

D'après le dernier recensement INSEE, il y avait 161 habitants à Mont-Louis en 2016 ce qui représente une baisse de population de plus de 25 % par rapport à celui de 2011 (216 habitants). Cette diminution correspond à un solde migratoire largement déficitaire. 45 % du parc immobilier sont des logements secondaires, il s'agit généralement d'une population saisonnière présente sur place hors période hivernale.

La tradition de ville de garnison de Mont-Louis est maintenue avec l'occupation de la citadelle par le Centre National d'Entraînement Commando (CNEC) depuis 1964, soit environ 150 personnels fixes.

Vie locale de Mont-Louis

La municipalité de Mont-Louis a été placée sous la tutelle de la Chambre Régionale des Comptes de 2014 à 2018 ce qui a impliqué une interdiction à l'investissement et une baisse des frais de fonctionnement. Un lent redémarrage financier a lieu actuellement grâce à la vente de biens immobiliers afin de retrouver de la trésorerie. La commune étant un ancien chef-lieu de canton, elle conserve quelques administrations et services publics. L'école ne comporte plus qu'une seule classe et à terme le regroupement scolaire intercommunal libèrera ses locaux qui pourront être requalifiés. Il y a actuellement 11 commerces de proximité à l'année.

L'indicateur de concentration d'emplois est de 359.4 (supérieur à 100 signifie que le territoire est attractif en terme d'emploi par rapport à la population active ayant un emploi résidant dans la commune). Il est lié aux données citées au-dessus ainsi qu'aux emplois touristiques.

1.1.2 / Particularités du site Vauban

/ Histoire

Mont-Louis représente physiquement la mise en place de la ligne-frontière entre la France et l'Espagne, commandant non plus une entité historique et culturelle mais la limite des deux états après la signature du traité des Pyrénées en 1659, qui marque justement l'annexion du Roussillon au royaume de France. Louis XIV souhaite donc sécuriser cette nouvelle frontière et marquer du sceau royal ce territoire de montagne acquis, peu facile d'accès et rude à vivre.

La création de la place forte de Mont-Louis marque la limite Ouest de protection de la province du Roussillon en achevant la ligne de défense mise en place par Vauban depuis la mer Méditerranée, avec l'aménagement des places fortes de Collioure, Perpignan, Le Perthus (Fort Bellegarde), Amélie-les-Bains (Fort Amélie), Prats-de-Mollo-la-Preste (Fort Lagarde) et Villefranche-de-Conflent.

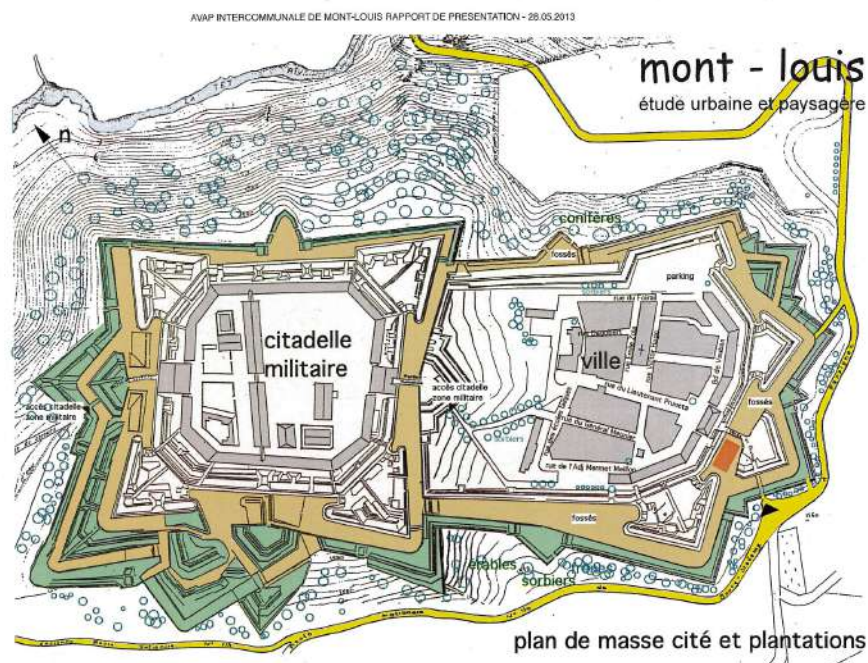
Une situation stratégique

La situation stratégique privilégiée, au carrefour de trois zones de passages séculaires des comtés du Conflent, du Capcir et de Cerdagne, les prédispositions naturelles du site de Mont-Louis, l'incommodité insurmontable des attaques mais aussi une économie considérable des coûts de construction déterminent le choix définitif de l'implantation de cette nouvelle place forte ex nihilo. La disposition du terrain limite les travaux de terrassement et le hameau du Vilar d'Ovensa permet d'avoir à proximité tous les matériaux nécessaires ainsi que des pacages, moulins, bois et cultures.

Le phasage des travaux de construction

Vauban imagine alors une place en trois zones : une citadelle dans la partie la plus élevée, une ville haute en zone intermédiaire puis une ville basse pour les vivandiers et les écuries. Cette dernière partie ne sera jamais réalisée faute de moyens. Il conçoit cette place forte ex nihilo de 1679 à 1681. L'enceinte des remparts de la ville et de la citadelle ainsi que les défenses de la zone Ouest sont édifiées dans un premier temps. Les éléments bastionnés de la face Est de la citadelle, zone nettement moins sensible, sont rajoutés par la suite. Des traces de ces différentes phases de construction sont toujours visibles.

Place forte de Mont-Louis



Source : Rapport de présentation de l'AVAP intercommunale de Mont-Louis

Des principes simples régissent l'organisation interne de cette place neuve : répondre aux exigences militaires, offrir un urbanisme pratique et sans ostentation présentant un aspect ordonné et sobre où les lieux du commandement, de combat et les activités civiles s'intègrent harmonieusement. De l'usage des matériaux locaux à la réalisation de l'essentiel des ouvrages en un temps record, il en résultera une architecture austère et rustique.

Exécutée à partir de 1720 par l'ingénieur Joblot, la ville s'est développée à partir du projet d'urbanisation imaginé initialement par Vauban, prévue pour abriter la bourgeoisie, les artisans et les casernes d'infanterie, ayant pour principal objectif le ravitaillement en vivre de la garnison.

Le peuplement de Mont-Louis

La création d'un nouvel espace urbain ex nihilo va impliquer l'implantation d'une nouvelle population non autochtone. En effet, dans un premier temps, la population locale à vocation agricole n'est que très peu motivée pour venir s'installer dans un village sans terre, donc sans ressources. Néanmoins, la place doit vivre et assurer le fonctionnement de la garnison. Des franchises sont alors concédées par le roi, facilitant le commerce entretenu grâce aux soldes des militaires. Venue des provinces de France en majorité extérieure à la province du Roussillon (Berry, Champagne, Picardie, Lyonnais, Languedoc), une population citadine d'ouvriers du bâtiment, taverniers, cabaretiers, commerçants, lavandières, prêteurs sera le premier peuplement de la ville. Ce dernier s'installera durablement sur le territoire par le jeu des mariages avec la population locale et à terme, en développant son activité, deviendra une bourgeoisie influente. Le confinement spatial de Mont-Louis induit socialement une forme de « non individuation ». Les relations entre les habitants ne se sont pas dépersonnalisées, des liens communautaires existent encore aujourd'hui.

/ Dispositifs de protection juridiques

Les monuments historiques

- Ensemble des remparts de la place forte avec leurs défenses et leurs fossés, classement par arrêté du 28 juillet 1922. Ils constituent la grande partie du bien inscrit au titre des « Fortifications de Vauban » à l'UNESCO.
- Four solaire de Mont-Louis, inscription par arrêté du 14 mai 2008
- Puits de la ville, inscription par arrêté du 22 septembre 2010
- Eglise paroissiale Saint-Louis, inscription par arrêté du 8 octobre 2010

Monuments Historiques de Mont-Louis



Source : Ministère de la Culture et de la Communication – Atlas des Patrimoines

Les remparts font régulièrement l'objet de tranches de travaux de restauration grâce à ce classement aux Monuments Historiques qui débloquent des aides financières de l'Etat. Voir bilan « Restauration du site »

Ces protections génèrent un périmètre qui s'étend à 500 mètres au-delà des glacis extérieurs et englobent ainsi l'ensemble du site. Les hauteurs des bâtiments sont par exemple limitées. **Ce périmètre définit actuellement la zone tampon du périmètre inscrit au titre des « fortifications Vauban » à l'UNESCO.**

Zone des 500 mètres de protection des Monuments Historiques de Mont-Louis

Ministère de la Culture et de la Communication Direction générale des patrimoines



Ma sélection

Immeubles classés ou inscrits - Pyrénées-Orientales -66

- En instance de classement
- Partiellement Inscrit
- Inscrit
- Partiellement Classé-Inscrit
- Partiellement Classé
- Classé
- Par défaut

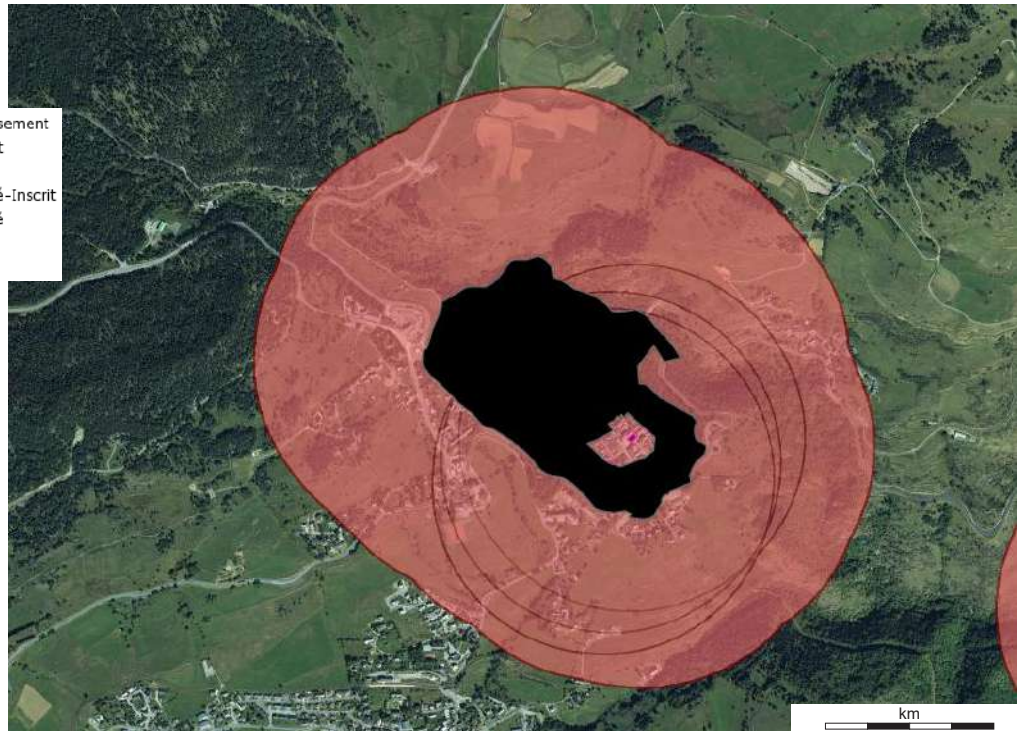
En date du : 2018-04-13
Propriétaire : Sébastien PERIN

Périmètre de protection d'un monument historique - Pyrénées-Orientales - 66

- Abords MH
- En date du : 2018-04-13
Propriétaire : Sébastien PERIN

Données de référence

Ortho-imagerie
Propriétaire : IGN

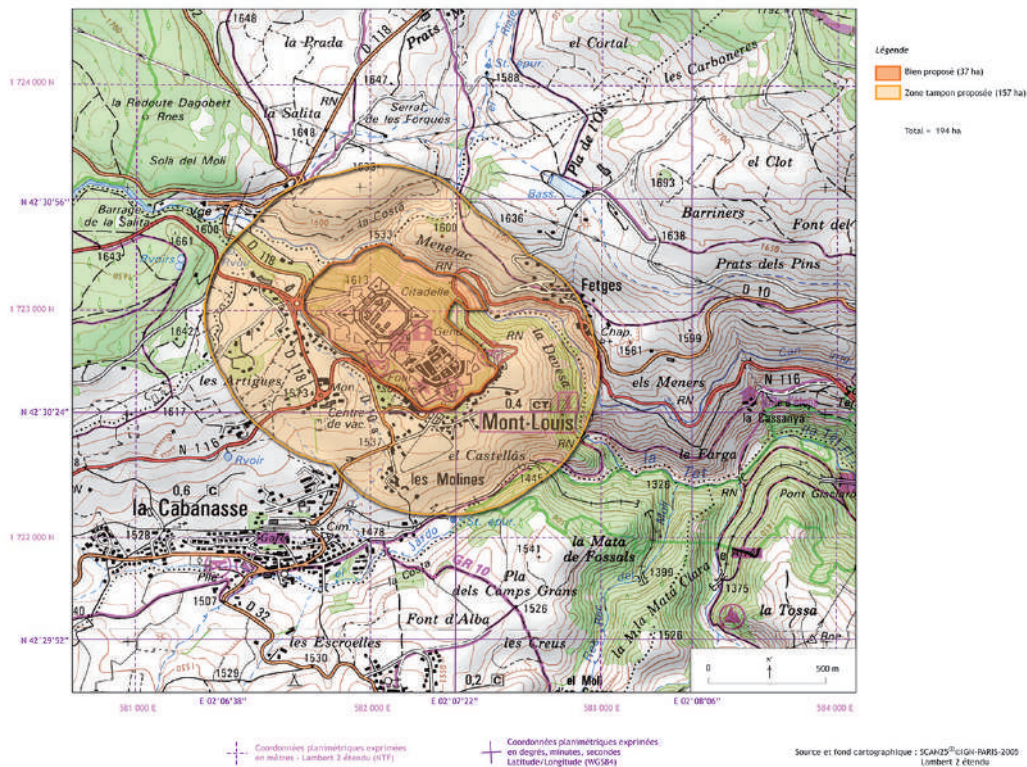


Source : Ministère de la Culture et de la Communication, © 2010 - IGN Géoportail



Source : Ministère de la Culture et de la Communication – Atlas des Patrimoines

Périmètre du bien UNESCO de Mont-Louis et sa zone tampon associée aujourd'hui



Source : Dossier de « Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine mondial de l'UNESCO »

Les sites

- Glacis extérieurs de la place forte, inscription du 22 novembre 1933

Site de Mont-Louis

Ministère de la Culture et de la Communication Direction générale des patrimoines



Ma sélection

Site classé ou inscrit de la région Occitanie

- Classé
- Inscrit

En date du : 2018-04-09
Propriétaire : Romain PROVOST

Données de référence

Ortho-imagerie

Propriétaire : IGN



Source : Ministère de la Culture et de la Communication – Atlas des Patrimoines

L'élaboration de documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale

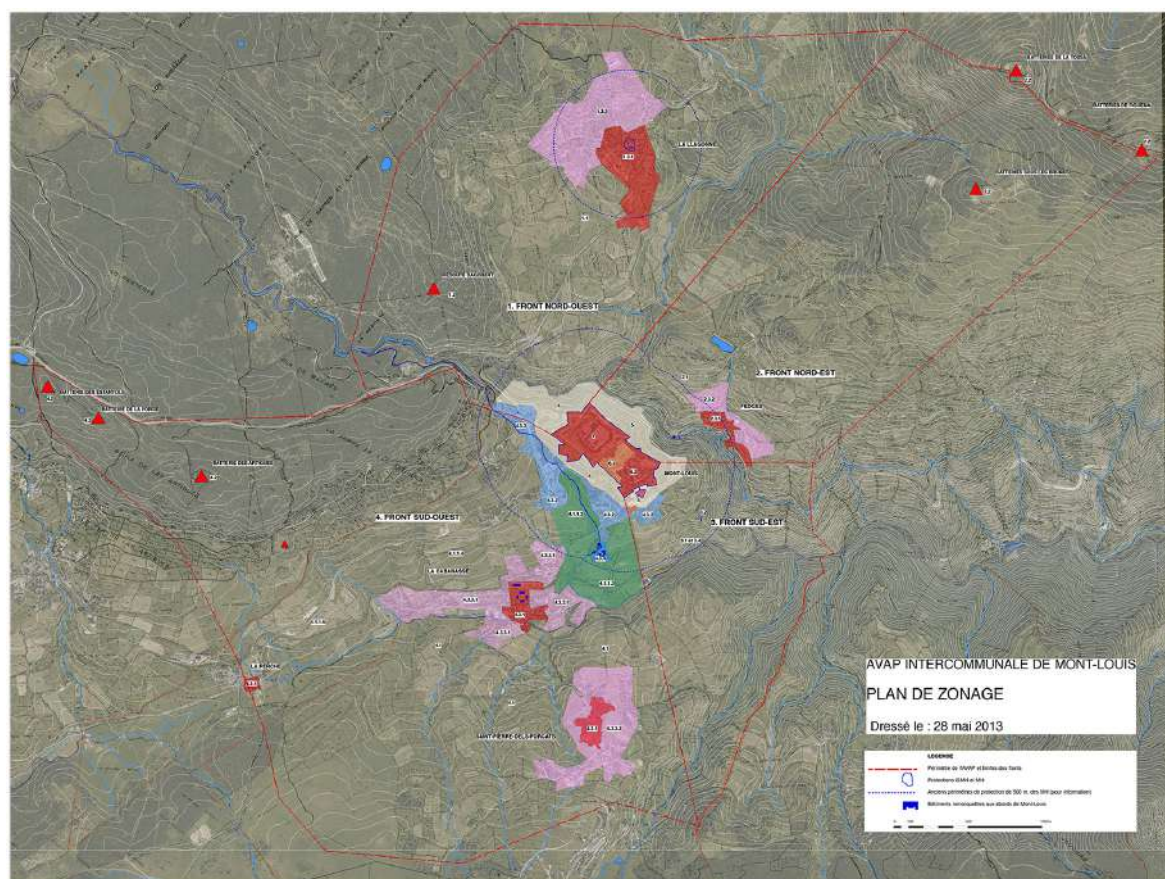
Une étude d'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine intercommunale a été lancée en 2012, pilotée par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Son objectif était d'étendre l'étude de Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager de 2007, non-validée et limitée au site intra-muros de Mont-Louis, en y ajoutant les points de vue paysagers, depuis et vers la citadelle de Mont-Louis et les abords situés à proximité de ce site patrimonial. Le périmètre final du plan de zonage touche ainsi 5 communes limitrophes ; Bolquère, La Cabanasse, La Llagonne, Saint-Pierre-dels-Forcats, Sauto-Fetges en plus de Mont-Louis.

Chaque commune a approuvé le dossier de l'AVAP par délibération en 2013. Pourtant, deux dernières étapes sont encore nécessaires pour l'appliquer définitivement. **La reconstitution de la commission locale** doit permettre de définir les modalités de l'**enquête publique** qui sera menée dans la foulée.

Communes	Document d'urbanisme
Bolquère	Soumis au RNU, PLU en cours d'élaboration
La Cabanasse	PLU
La Llagonne	Soumis au RNU, PLU en cours d'élaboration
Mont-Louis	Soumis au RNU
Saint-Pierre-dels-Forcats	PLU, mis en compatibilité avec l'AVAP
Sauto-Fetges	Soumis au RNU

Des prescriptions architecturales et paysagères sont inscrites dans le règlement et impliquent la mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux. Une fois l'AVAP adoptée, les futures décisions d'aménagement dans ce périmètre seront soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Plan de zonage de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine intercommunale de Mont-Louis



Source : AVAP intercommunale de Mont-Louis, Michel Péron, architecte du patrimoine

De plus, l'extension de la zone tampon Unesco pourra s'appuyer sur ce futur document réglementaire.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes est un document stratégique qui présente une vision à 15 ans de son territoire et place Mont-Louis comme « porte d'entrée culturelle et touristique du territoire » et sur lequel le plan de gestion Unesco doit s'appuyer pour définir des grandes orientations à moyen et long terme.

/ Données et informations liées au tourisme et à la valorisation culturelle

Mont-Louis accueille environ **40 000 visiteurs par an**. Ces dernières années, les acteurs locaux ont constaté l'impact négatif des grèves et des travaux sur la ligne SNCF du Train Jaune sur la fréquentation touristique. Ce train emblématique du territoire relie Villefranche-de-Conflent à Latour-de-Carol via Mont-Louis et agit comme un véritable trait d'union entre les deux sites UNESCO. 4 trains arrivent chaque jour. Une signalétique piétonne, installée par la Communauté de communes Pyrénées Catalanes, indique l'accès à la place forte depuis la gare située sur la commune de La Cabanasse.

La régie Tourisme & Patrimoine, créée en 2003, mène les actions de découverte et de promotion du patrimoine de Mont-Louis pour le grand public et gère le camping municipal du Pla de Barrès. L'accueil touristique s'effectue sous la forme d'un Office de Tourisme. Il propose une **visite guidée payante de la citadelle militaire** afin de « faire visiter l'inaccessible » dont la découverte du puits des forçats. Néanmoins, le Ministère des Armées limite l'accès à 50 personnes par visite et 5 visites par jour en période estivale, à des créneaux horaires précis, pour des questions évidentes de sécurité. En hors-saison, seules 2 visites par jour sont possibles actuellement.

Présentation et tarifs de la visite guidée de la citadelle militaire de Mont-Louis

MONT-LOUIS



MONT-LOUIS, FLEURON DE L'ARCHITECTURE DU XVII^e SIÈCLE
Suite au Traité des Pyrénées (1659), une nouvelle frontière avec l'Espagne voit le jour. En 1673, Louis XIV approuve la création de Mont-Louis, défendant le passage vers le Roussillon. Vauban, alors Commissaire général des Fortifications, conçoit une place neuve ex nihilo. Plus de 3500 soldats et artisans travailleront à l'édification de la place forte, parfaitement adaptée pour résister à une guerre de siège. Inaugurée en 1681, Mont-Louis achève le ligne de défense mise en place depuis la mer Méditerranée.

VISITES GUIDÉES

A L'ASSAUT DE LA CITADELLE

Dans la zone militaire interdite au public, découvrez l'architecture, la vie des soldats d'hier et d'aujourd'hui, la stratégie de défense de la place et le puits des forçats... un petit tour à l'époque de Louis XIV !




Toute l'année, selon l'ouverture de l'office de tourisme
 ✓ Septembre à Juin (sauf vacances de Noël) : 11h30 et 14h
 ✓ 8 Juillet - 25 Août : 10h30, 11h30, 14h, 15h, 16h
 * Pas de visite Citadelle le dimanche à 14h et 15h
 groupes sur réservation : 50 personnes maximum
 en partenariat avec le CNAC - 1^{er} choc

A L'ATTAQUE !

Une façon originale et inédite de découvrir l'architecture de la citadelle... on se met en la place des défenseurs. Un parcours de 3 km dans la zone militaire.
 ✓ du 8 juillet au 19 août
 le dimanche de 14h à 15h45
 (bonnes chaussures recommandées, pour public valide)





Renseignements & Billetterie : Office de tourisme
 +33 (0)4 68 04 21 97 - ctml@orange.fr - www.mont-louis.net



Source : Régie municipale Tourisme et Patrimoine de Mont-Louis

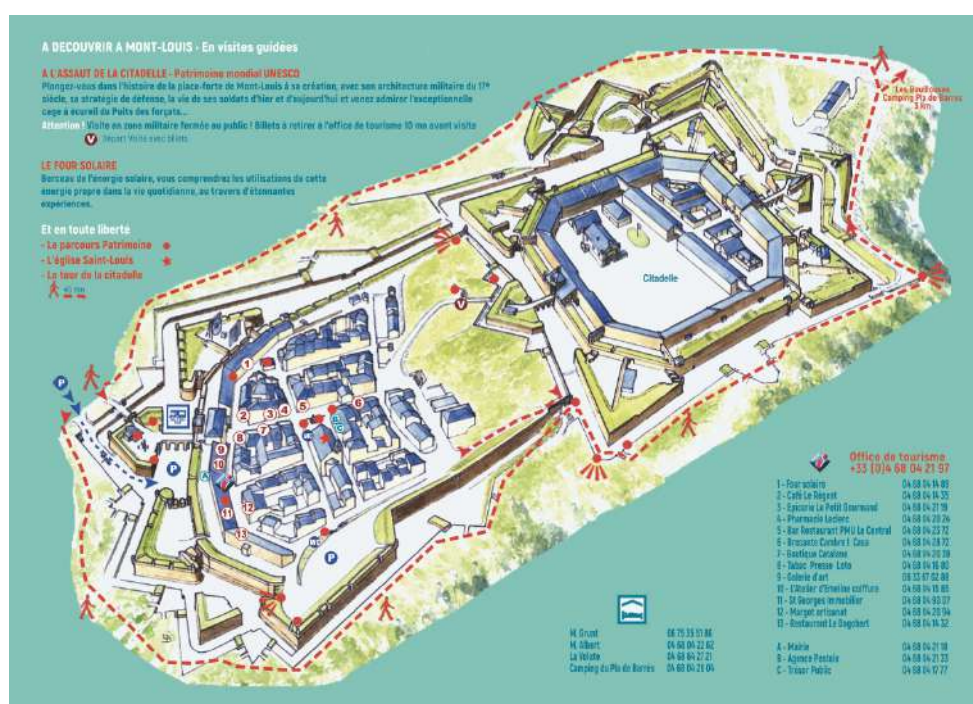
Bilan du nombre de visites guidées de la citadelle de Mont-Louis sur la période du deuxième plan de gestion

2008	2013	2014	2015	2016	2017	2018
10 298	12 121	10 719	10 366	9 749	8 284	10 359

Source : Régie Tourisme & Patrimoine de Mont-Louis

La visite de la partie civile et du « tour de ville » est libre. L'installation d'une signalétique patrimoniale permet de diriger et renseigner les touristes. Il s'agit d'une action réalisée lors du précédent plan de gestion par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes pour les deux sites UNESCO de Villefranche-de-Conflent et Mont-Louis. Voir bilan « mise en place signalétique patrimoniale et touristique »

Document d'accueil de l'Office de Tourisme de Mont-Louis



Source : Régie municipale Tourisme et Patrimoine de Mont-Louis

Le deuxième acteur touristique de Mont-Louis est le Four solaire, installé sur le bastion de la Perche de la place forte, qui a accueilli 23.640 visiteurs en 2017 d'après les chiffres de l'ADT 66. Il est ouvert de manière saisonnière d'avril à octobre et propose une visite guidée d'environ 45 minutes.

2018 était l'année du 10^e anniversaire de l'inscription des « Fortifications de Vauban » au Patrimoine mondial de l'Unesco. Des festivités, présentées ci-dessous, ont donc été organisées pour l'occasion.

Programme d'animations 2018 de Mont-Louis



Source : Régie municipale Tourisme et Patrimoine de Mont-Louis

Les actions pérennes du fonctionnement de la Régie demandent aujourd'hui des points d'amélioration et de renouvellement. Il apparaît important de diversifier l'offre culturelle (exemples : promouvoir le potentiel paysager du site, vulgariser les recherches effectuées sur l'histoire de Mont-Louis). Ces nouvelles propositions pourraient être les axes de développement du nouveau Bureau d'information touristique qui dépendra de l'Office de Tourisme intercommunal Pyrénées Catalanes, suite au transfert de la compétence « Promotion du Tourisme » à la Communauté de communes. Sa création devrait être effective durant l'année 2019.

Le territoire est une destination touristique majeure grâce aux activités de sports d'hiver qui sont le poumon économique du territoire. Néanmoins, il est désormais primordial de trouver un rééquilibrage et une diversification de l'offre touristique pour faire vivre le territoire tout au long de l'année. C'est dans ce sens qu'une orientation du SCoT de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes place Mont-Louis comme pôle culturel rayonnant du territoire.

/ Identification des pressions que peut subir le site

La stratégie et les actions du plan de gestion devront répondre prioritairement aux points développés dans ce paragraphe.

Le confinement spatial, un frein de développement pour la commune

Le site de Mont-Louis passe relativement inaperçu le long de la RN 116, telle l'architecture souhaitée par Vauban. Il semble primordial de modifier les abords immédiats, l'accessibilité et la signalétique d'approche pour **sécuriser la seule entrée de Mont-Louis**, d'ouvrir les zones de glacis afin de dévoiler les remparts et de supprimer à terme le parking situé dans les fossés.

Dangerosité et manque de lisibilité de l'entrée de Mont-Louis sur la route nationale (seul accès à la commune, accès au parking, arrêt de bus)



Auteur : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Les limites administratives de la commune de Mont-Louis se situent au pied des glacis de la citadelle. C'est pourquoi, toute intention de projet d'aménagement devra faire l'objet d'une concertation et d'une collaboration étroite avec la commune de La Cabanasse. De même, le tracé de la RN 116 longeant les remparts nécessite une intervention des services compétents de l'Etat pour améliorer l'accès, limiter la dangerosité de l'arrêt de bus et des cheminements piétons, rendre le site plus visible comme cités précédemment.

Limites administratives entre les communes de Mont-Louis et La Cabanasse à l'entrée civile du site



Source : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

La dégradation de l'espace urbain

Le manque de moyens financiers de la commune a entraîné une très importante dégradation et un manque de sécurité de l'espace public de Mont-Louis. En conséquence, certains réaménagements sont indispensables pour améliorer la qualité de vie et l'accueil touristique sur le site :

- Réfection de l'état de la voirie des rues : chaussées et trottoirs
- Stationnement et circulation sur le site de Mont-Louis
- Aménagement paysager

Ils font aujourd'hui l'objet d'une réflexion globale portée par la Communauté de communes Pyrénées Catalanes, qui accompagne techniquement la municipalité de Mont-Louis.

Photographies des rues endommagées et du stationnement anarchique au sein de Mont-Louis



Source : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

La perte de vitesse du potentiel touristique

- Les éléments cités précédemment participent au manque actuel d'attrait touristique de Mont-Louis
- Le manque de structures d'accueil et d'hébergements marchands, maximum 20 lits, est particulièrement limitant. Même s'il existe des possibilités d'hébergements sur la commune de La Cabanasse, ces derniers vendent peu le produit patrimonial de Mont-Louis.

Le rôle des acteurs locaux à conforter

- La gestion des flux, le stationnement, l'accueil et la promotion touristique faisaient partie des **enjeux communaux** mais des compétences réglementaires ont été progressivement transférées à la **Communauté de communes Pyrénées Catalanes** :
 - « Patrimoine ». Son transfert a permis le maintien de travaux de restauration des remparts jusqu'en 2016, depuis les opérations ont été gelées.
 - « Promotion du Tourisme ». La création de l'Office de Tourisme intercommunal Pyrénées Catalanes est programmée pour 2019.
 - Création potentielle d'une « Zone d'Aménagement Touristique ». La Communauté de communes a placé le **projet de requalification du centre-bourg comme prioritaire** au détriment d'une nouvelle tranche de restauration des remparts. Les acteurs du territoire réfléchissent actuellement aux modalités de ce projet.
- Tout en maintenant la tradition militaire, **le ministère de la Défense** participe au développement de Mont-Louis par son ouverture sur la vie civile et la gestion du monument en réalisant l'entretien de la citadelle militaire soit la moitié du site.
- Une **concertation intercommunale** est primordiale pour valider l'AVAP vu le retard pris depuis quelques années.
- Il est primordial que les collectivités territoriales, **Département et Région**, puis l'**Etat** poursuivent leur accompagnement financier du site de Mont-Louis.
- La mutualisation du poste de « chargé de mission UNESCO » entre le **Parc naturel régional des Pyrénées catalanes**, la **Communauté de communes Pyrénées Catalanes** et la **Communauté de Communes Conflent Canigó** et les **communes de Mont-Louis** et de **Villefranche-de-Conflent** doit être pérennisé afin d'accompagner techniquement les sites UNESCO au quotidien et de pallier la ralentissement des actions qui s'est produit ces dernières années.
- Promouvoir la mobilisation citoyenne
 - Renforcer le rôle de l'association des **Amis de Mont-Louis**
 - Poursuivre la **tonte écologique** des fossés et des glacis effectuée par des poneys depuis 5 ans, type d'action permettant notamment la régénération d'espèces végétales, des économies de fonctionnement pour la commune et la création d'une atmosphère apaisante le long des remparts.

/ Tableau de synthèse

Ce plan de gestion doit pallier les faiblesses et renforcer les atouts / potentiels du site de Mont-Louis afin de développer un projet de territoire cohérent et préserver sa Valeur universelle exceptionnelle.

Tableau AFOM du site de Mont-Louis

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Programme triennal Etat / Armée qui participe à la restauration de la citadelle - Appui politique et mobilisation de l'ingénierie de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes et du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes - Accompagnement financier CD 66 / Région Occitanie / Etat - Cité vivante à l'année 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité financière de la commune
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Diversification des pratiques touristiques - Requalification du Train jaune - Refonte des compétences des collectivités locales - Stratégie du SCoT intercommunal 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse démographique - Dégradation accélérée de l'espace urbain impactant le cadre de vie et le potentiel touristique du site

1.2 Importance du site

1.2.1 / Dans l'œuvre de Vauban

Un conservatoire de l'architecture militaire du XVII^e siècle

Valeur de rareté : S'il existe ailleurs des forts d'altitude, Mont-Louis peut se singulariser en étant la place forte (**avec citadelle et ville de montagne fortifiée**) la plus haute d'Europe (1613 mètres).

Valeur technique : La conception ex nihilo et la construction excessivement rapide de cet ensemble montagnard urbain offrent un faciès architectural rustique et austère, mais surtout manifestent d'une ingénieuse adaptation du plan au terrain permettant alors une économie financière conséquente. Même si la simplicité des matériaux employés lui confère un aspect sévère, ce site fortifié a surtout conservé un grand nombre d'éléments constitutifs intacts qui révèlent l'authenticité et le génie de l'art de construire de Vauban.

Valeurs paysagères et naturelles : Cet ensemble urbain défensif est le premier exemple d'une architecture militaire adaptée aux escarpements du terrain, ici la montagne, où Vauban met en œuvre un tracé virtuose et original.

1.2.2 / Sur son territoire

La continuité de l'occupation militaire d'une citadelle

Valeur identitaire : L'histoire de la place forte de Mont-Louis est intimement liée à celle de la définition de la frontière franco-espagnole.

En vivant au cœur des remparts, les militaires et la population locale expriment toujours aujourd'hui un fort sentiment d'appartenance à Mont-Louis.

Valeur socio-économique : Mont-Louis est un site ouvert au tourisme. Il reste avant tout un lieu de vie. En tant qu'ancien chef-lieu de canton et grâce à la présence permanente de l'Armée, la commune bénéficie toujours de services publics et de commerces, ouverts à l'année pour répondre aux besoins de la population locale.

Valeur fonctionnelle : Atypique, la place forte de montagne a conservé à la fois son aspect originel mais également sa vocation première. Mont-Louis est toujours un lieu de vie : dans la partie haute, la citadelle, une zone militaire sans interruption depuis 1681 puis en contrebas, la ville dans son enceinte autonome où vivent les habitants.

La situation de Mont-Louis confère une modernité au patrimoine Vauban avec la présence de l'Armée qui perdure toujours. De place forte défensive, Mont-Louis est devenue une place forte instructive, où se découvrent les subtilités de l'architecture militaire du XVII^e siècle, toujours adaptée, plus de 300 ans après, aux nouvelles techniques de combat.

Partie II

Stratégie de gestion du site

2.1 ORGANISATION DES ACTEURS

Cette stratégie définit une politique concertée de préservation à long terme du site UNESCO de Mont-Louis. Elle doit permettre la construction d'un projet raisonné et durable, en utilisant la réalisation de travaux d'aménagement puis le développement touristique et la valorisation culturelle comme leviers d'actions majeurs.

2.1.1 / Groupe de travail local

Ce groupe participe actuellement à la révision du plan de gestion, il définit donc la stratégie citée ci-dessus. Il assurera la veille et l'avancement du plan d'actions pendant l'exercice.

Institution	Représentant(s)
Parc naturel régional des Pyrénées catalanes	Chargé de mission Unesco
Commune de Mont-Louis	Maire Secrétaire
Régie Tourisme & Patrimoine de Mont-Louis	Responsable Patrimoine
Communauté de Communes des Pyrénées catalanes	Chargée de projets
Centre National d'Entraînement Commando – 1 ^{er} Choc	Lieutenant-colonel, commandant en second > Demande d'être informé sans être nécessairement présent

2.1.2 / Comité technique

Ce comité technique permet au principal maître d'ouvrage des travaux d'infrastructures de la partie civile de Mont-Louis – la Communauté de communes Pyrénées Catalanes – de réunir les principaux partenaires.

- Commune de Mont-Louis
- Parc naturel régional des Pyrénées catalanes
- Services de l'Etat
 - Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie
 - Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Pyrénées-Orientales
 - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales
 - Services de la sous-préfecture de Prades
- Région Occitanie
- Département des Pyrénées-Orientales

2.1.3 / Comité de pilotage

Ce comité de pilotage, **commun aux sites de Mont-Louis et Villefranche-de-Conflent**, est la réunion annuelle qui présente la stratégie et les projets en cours à l'ensemble des acteurs du territoire.

Identification des structures et des membres du comité de pilotage UNESCO Vauban avec la liste de présence du 26 septembre 2018

Institution	Représentant(s)
Sous-préfecture de Prades	Sous-préfet Secrétaire générale
Réseau des Sites Majeurs de Vauban	Directrice
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie	Chef de mission UNESCO
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Pyrénées-Orientales	Architectes des Bâtiments de France
Région Occitanie	Conseiller régional Chargé de mission UNESCO
Département des Pyrénées-Orientales	Vice-président Culture Patrimoine Chargée de mission Patrimoine
Parc naturel régional des Pyrénées catalanes	Vice-président Culture Patrimoine Directrice Chargé de mission UNESCO Chargé de mission Patrimoine, culture et catalanité Chargée de mission Paysage
Canigó Grand Site	Vice-président Directeur
Communauté de communes Pyrénées catalanes	Directeur Chargée de projets
Communauté de communes Conflent Canigó	Vice-président Directeur Chargé de mission Urbanisme Architecte du patrimoine missionné pour l'étude préalable au Site Patrimonial Remarquable
Office de Tourisme Conflent Canigó	Directrice
Commune de Mont-Louis	Maire
Régie Tourisme & Patrimoine de Mont-Louis	Responsable Patrimoine
Centre National d'Entraînement Commando – 1 ^{er} Choc	Lieutenant-colonel, commandant en second
Commune de Villefranche-de-Conflent	Maire
Remparts	Adjointe du Patrimoine
Fort Libéria	Gestionnaire
Cova Bastera	Propriétaire
Association des commerçants de Villefranche-de-Conflent	Président

2.1.4 / Organe scientifique

Le Conseil scientifique et technique du Réseau des Sites Majeurs de Vauban sera consulté sur la pertinence des projets envisagés pour la valorisation du site de Mont-Louis.

2.2 Enjeux et objectifs : un projet de territoire

2.2.1 / Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion 2013-2018

Voir en annexe le bilan de la mise en œuvre du plan de gestion juillet 2013 – juin 2018

2.2.2 / Enjeux et objectifs 2019-2024

Enjeu commun à l'ensemble des sites du Réseau Vauban

Réaffirmer l'implication et l'engagement de Mont-Louis au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban et son appartenance au bien en série

- S'inscrire dans une démarche commune élargie
- Assurer le suivi de gestion du bien
- Participer au programme d'actions de valorisation commun et contribuer au rayonnement du Réseau des sites majeurs de Vauban

Enjeu global pour le site de Mont-Louis

Construire une gouvernance locale qui applique et pérennise la stratégie de gestion du site de Mont-Louis, définie dans ce plan de gestion

- Favoriser la réappropriation du site de Mont-Louis par les acteurs du territoire en les sensibilisant aux enjeux qu'implique son inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO
- Valider l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine intercommunale de Mont-Louis qui permettra d'assurer un niveau satisfaisant de protection juridique du patrimoine et de définir la nouvelle zone tampon Unesco

Enjeux spécifiques pour la période 2019-2024

1. Préserver la Valeur universelle exceptionnelle du site UNESCO de Mont-Louis en réalisant les aménagements prioritaires en termes de conservation du bâti, d'accueil, de confort et d'accès, afin de garantir l'intégrité et l'authenticité du site qui reflète une des facettes de l'œuvre de Vauban « la continuité de l'occupation militaire d'une citadelle » et ainsi de ne pas remettre en cause l'inscription des « Fortifications de Vauban » au Patrimoine mondial de l'UNESCO

- Poursuivre la restauration des remparts de la place forte en programmant de nouvelles tranches de travaux
- Valoriser l'environnement paysager immédiat du site en requalifiant et réaménageant les abords de Mont-Louis
- Réaliser des travaux d'aménagement intra-muros afin d'embellir le centre-bourg

2. Structurer un projet de valorisation de la place forte de Mont-Louis qui associe le développement socio-économique de l'activité locale à la valorisation touristique et culturelle du patrimoine Vauban

- Redynamiser l'économie du village en accompagnant les acteurs socio-professionnels à structurer leur activité
- Renforcer les actions culturelles et patrimoniales en faveur des touristes et de la population locale

3. Promouvoir le site UNESCO de Mont-Louis comme un atout touristique et culturel pour le territoire (le réfléchir à plusieurs échelles)

- Faire émerger l'axe structurant Villefranche-de-Conflent / Mont-Louis, en synergie avec le Train Jaune, véritable trait d'union entre les deux sites UNESCO
- **Organiser le rayonnement patrimonial du territoire à travers la création d'un centre culturel à Mont-Louis**

2.2.3 / Synthèse

Le site UNESCO de Mont-Louis est soumis à des impératifs structurants qui se traduisent dans les enjeux et objectifs. Le plan de gestion 2019-2024 présente des projets de fond, sur lesquels viendront ensuite d'appuyer des orientations à moyen et long terme.

Enjeux	Bilan du précédent plan de gestion 2013-2018	Objectifs opérationnels du plan de gestion 2019-2024
Enjeu commun RSMV		<ul style="list-style-type: none"> - Inscription dans une démarche commune - Suivi de gestion du bien - Contribution au rayonnement du RSMV
Gouvernance locale	Coordination des sites	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des acteurs du territoire - Application de l'AVAP
Préservation de la VUE	<ul style="list-style-type: none"> - Protection du site - Restauration du site 	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration du patrimoine Vauban - Aménagement des abords - Requalification du centre-bourg
Projet de Mont-Louis	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration du patrimoine - Programmes de recherche scientifique - Poursuite de la médiation culturelle et patrimoniale - Amélioration du fonctionnement de la régie 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement économique local - Valorisation touristique, culturelle et patrimoniale
Territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du site et orientations touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Villefranche-de-Conflent / Mont-Louis <i>via</i> Train jaune - Pôle culturel (projet du SCoT Pyrénées catalanes)

Partie III

Programme d'actions pluriannuel et sa mise en œuvre pour la période 2019-2024

3.1 Programme d'actions

L'enjeu principal du site UNESCO de Mont-Louis est la construction d'une gouvernance locale entre les différents acteurs du territoire. Plusieurs projets seront également structurants pour la période de ce plan de gestion et sont en cours d'élaboration :

- Validation de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine intercommunale qui définira la nouvelle zone tampon UNESCO
- Poursuite des travaux de restauration des remparts
- Requalification du centre-bourg et aménagement de nouveaux parkings
- Structuration de l'offre touristique

Ces projets structurants ne peuvent être réalisés sans un accompagnement et une coordination des acteurs du territoire. Leur construction et leur suivi nécessite la pérennisation du poste du chargé de mission UNESCO, référent pour le suivi de gestion à la fois sur site et à l'échelle du Réseau Vauban, l'organe de coordination de la gestion du bien dans son ensemble.

3.1.1 / La protection du site et la gestion des risques : la gestion de la zone tampon

Comme le précise le Réseau Vauban dans la Méthodologie commune actualisation du plan de gestion 2019-2024, « L'actualisation du plan de gestion [...] devra permettre à chaque site de démontrer qu'une réflexion concernant la possibilité de faire évoluer les zones tampons est ouverte. ». Cette prérogative émane d'une demande de l'Etat français de définir une zone tampon pour les sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO tel que le précise l'article L-612-1 du Code du Patrimoine, rédigé dans la loi LCAP de 2016 :

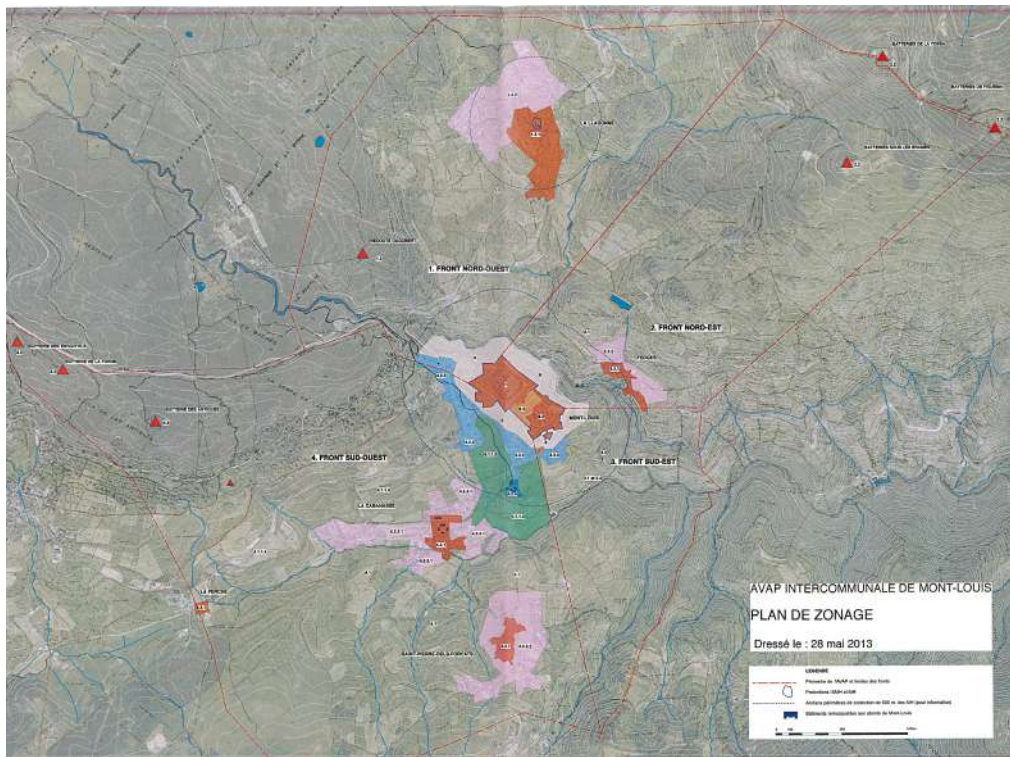
« Pour assurer la protection du bien, une zone, dite « zone tampon », incluant son environnement immédiat, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection est, sauf s'il est justifié qu'elle n'est pas nécessaire, délimitée autour de celui-ci en concertation avec les collectivités territoriales concernées puis arrêtée par l'autorité administrative. »

Ainsi, les mesures de protection actuelles ne sont plus suffisantes pour répondre aux enjeux de préservation du site de Mont-Louis puisqu'elles ne prennent actuellement en compte que son environnement immédiat, soit le périmètre de protection des 500 mètres des Monuments Historiques.

Pourtant, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, en collaboration avec les services de l'Etat, a élaboré une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine intercommunale en 2013, afin de définir un périmètre cohérent de préservation architecturale et paysagère de la place forte de Mont-Louis. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique opposable et se substitue aux Monuments Historiques.

Le périmètre final définit un plan de zonage sur 6 communes : Mont-Louis, en tant que « zone cœur », puis Bolquère, La Cabanasse, La Llagonne, Sauto-Fetges et Saint-Pierre-dels-Forcats.

Plan de zonage de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine intercommunale de Mont-Louis



Source : AVAP intercommunale, Michel Péron, architecte du patrimoine

Le dossier est resté bloqué pendant plusieurs années suite à un manque de gouvernance locale et il apparaît aujourd'hui indispensable de valider cette AVAP pour répondre aux exigences de l'Etat.

Pour cela, deux dernières étapes administratives sont encore nécessaires :

- Reconstitution de la commission locale devra nommer une nouvelle présidence, revenant de droit au maire de Mont-Louis.

Cette commission locale sera composée de :

- Le maire ou un représentant de chaque commune concernée
- Sous-préfecture de Prades
- Architecte des Bâtiments de France des Pyrénées-Orientales
- DRAC Occitanie
- DREAL Occitanie
- CNEC
- Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
- Communauté de communes Pyrénées Catalanes
- Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

A cette occasion, il sera rappelé aux élus locaux les enjeux induits par l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO du site de Mont-Louis grâce notamment au document technique rédigé par le Réseau Vauban, Référentiel, *Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des « Fortifications de Vauban »*.

- Définition des modalités de l'enquête publique dont ses coûts de réalisation pourraient être mutualisés entre les communes soumises au même règlement d'urbanisme.

De plus, la mise en application de l'AVAP est une mesure prioritaire du Schéma de cohérence territoriale Pyrénées Catalanes (en phase de finalisation pour une application effective en 2020). Ce document stratégique incite fortement les communes voisines de Mont-Louis à s'engager favorablement pour l'AVAP.

La définition de la nouvelle zone tampon UNESCO reprendra le périmètre de l'AVAP intercommunale. Un point d'étape sera effectué à l'automne 2019 sur l'avancée des travaux sur l'extension des zones tampons UNESCO avec le Réseau Vauban. La dynamique autour de l'AVAP devra donc être réengagée d'ici cette date.

De plus, sa future promulgation demandera la mise en compatibilité des documents d'urbanisme dont le Plan local d'urbanisme de La Cabanasse. Il pourra être également envisagé de rédiger un guide de bonnes pratiques d'aménagement et de restauration dans le périmètre d'application de l'AVAP pour les acteurs publics et privés.

3.1.2 / Conservation et restauration

/ Liste des restaurations

Des travaux sont à réaliser sur les édifices classés au titre des Monuments Historiques, représentatifs de l'architecture de Vauban et de l'inscription de Mont-Louis au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

- La restauration des défenses de la citadelle militaire se poursuit avec la définition d'un nouveau programme triennal pour la période 2019 – 2021. 6 secteurs prioritaires d'intervention ont été identifiés par les services de l'Etat. D'après les montants annoncés par l'Architecte en chef des Monuments Historiques dans l'Avant-Projet Sommaire, seuls les secteurs 1 à 4 seront réalisés afin de respecter l'enveloppe budgétaire de 320.000 € HT / an :

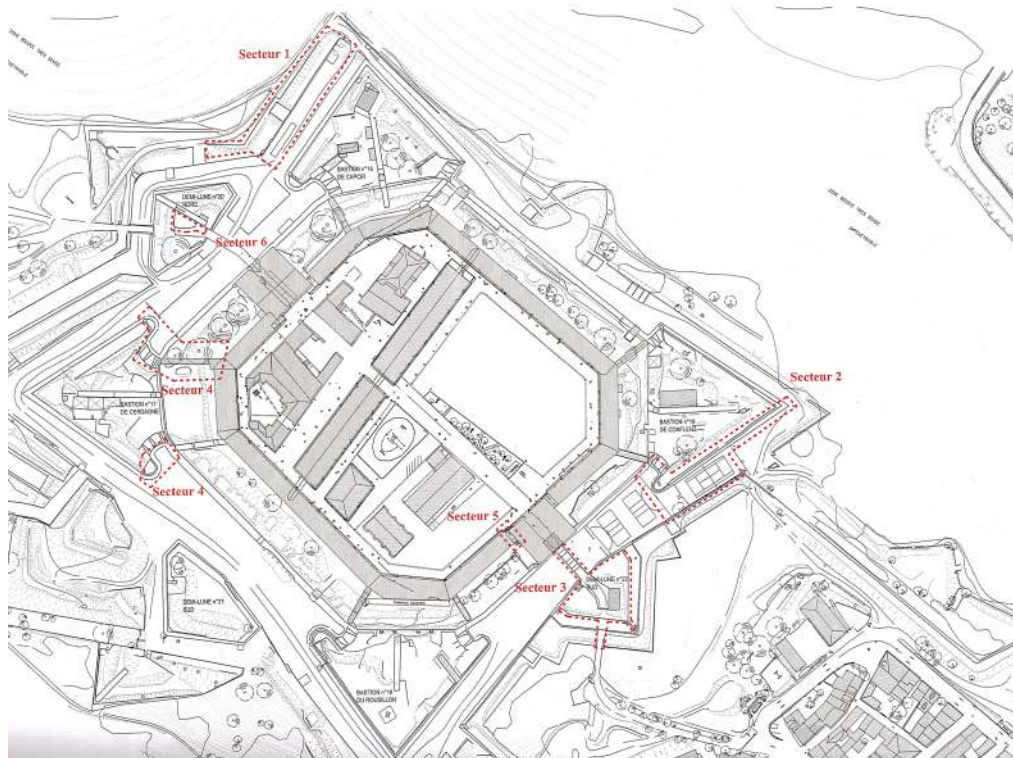
- Secteur 1 : Restauration des parements de la contrescarpe Nord-est
- Secteur 2 : Bastion du Conflent et contrescarpe en vis-à-vis
- Secteur 3 : Pont dormant et demi-lune Sud
- Secteur 4 : Restauration des orillons Nord et Sud et d'une traverse du bastion du Roussillon

Le financement des travaux sera porté par le Ministère de la Défense et la DRAC Occitanie.

- La citadelle militaire bénéficie également d'un programme triennal spécifique pour l'entretien des remparts, actuellement sur la période 2018-2020. Une visite annuelle des services de l'Etat permet de définir des points sensibles sur les remparts et d'opérer des travaux de consolidation par précaution de toute dégradation plus importante.

- Un chantier d'insertion participe à la restauration d'éléments « mineurs » du patrimoine de la citadelle (banquettes de tir, tenailles).

Parties de la citadelle militaire concernées par le programme triennal de restauration 2019 – 2021



Source : Olivier Weets – Architecte en chef des Monuments Historiques

- La Communauté de communes Pyrénées Catalanes projette la reprise des travaux de restauration des remparts de la partie civile (arrêt depuis 2016) suivant l'avancement des travaux d'aménagement et d'embellissement de Mont-Louis qu'elle souhaite mener en priorité (présentés plus loin). Cette nouvelle tranche de travaux pourra être accompagnée financièrement par la DRAC Occitanie, la Région Occitanie et le Département des Pyrénées-Orientales avec des bonifications en tant que site UNESCO.
- Il faudra également lancer de nouvelles recherches scientifiques, à moyen et long terme, pour déterminer des travaux de restauration du puits communal et du puits des forçats, éléments emblématiques du patrimoine communal de Mont-Louis.

/ Entretien nécessaires pour préserver la qualité architecturale et paysagère du site

Les zones de glacis font partie à part entière de l'architecture de Vauban et sont également classées au titre des Monuments Historiques. L'Armée et la commune devront mener des opérations de coupes d'arbres, ou au moins leur élagage, pour dégager les perspectives paysagères et rétablir les pelouses. Un projet d'embellissement paysager est donc à construire avec les services de l'Etat. De la même façon, il faudra poursuivre la tonte écologique des fossés comme effectuée ses dernières années.

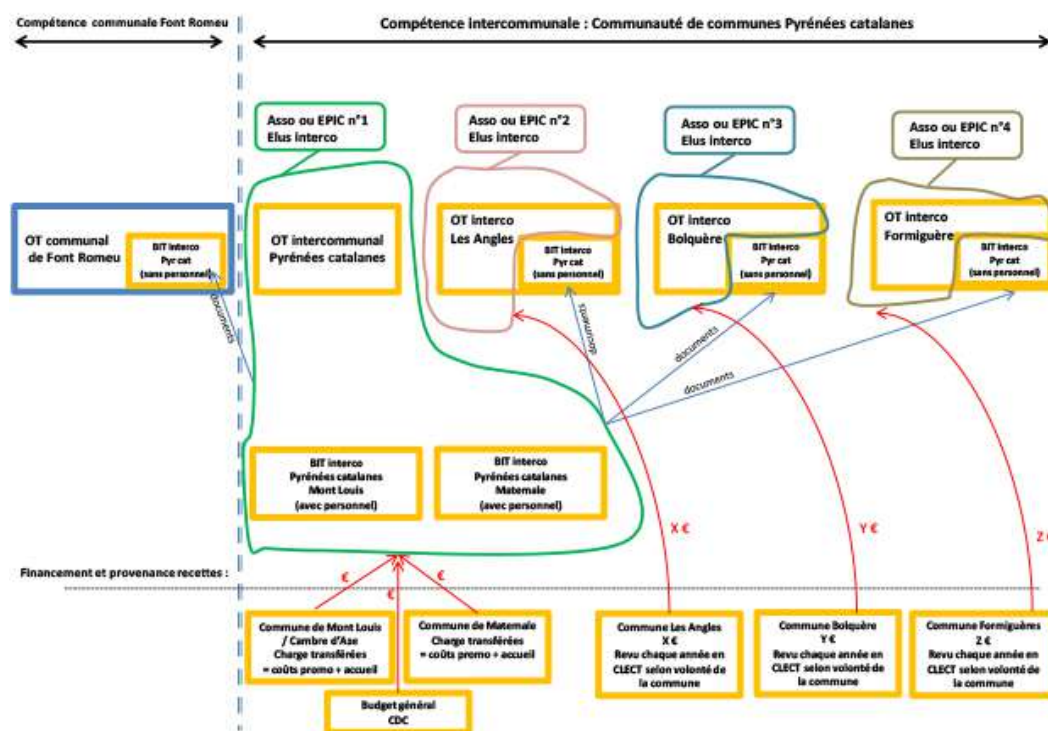
3.1.3 / Mise en valeur

/ Politique d'accueil touristique

Au 1^{er} juillet 2019, la compétence « Promotion du tourisme » sera transférée à la Communauté de communes Pyrénées Catalanes. Mont-Louis bénéficiera d'un Bureau d'information touristique pour assurer l'accueil du public et garantira la promotion du site et du territoire. Il est aujourd'hui envisagé de le déplacer dans des locaux de l'école communale déjà disponibles.

La gouvernance et la stratégie de l'Office de Tourisme intercommunal reste encore à définir, au vu de la complexité de la nouvelle organisation touristique du territoire. Pour le moment, il assurera l'accueil touristique et la communication du territoire et la Régie municipale Tourisme et Patrimoine de Mont-Louis conservera ses fonctions de médiation et d'animation culturelle.

Schéma de la gouvernance touristique sur le territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes



Source : Communauté de communes Pyrénées Catalanes

/ Création d'un centre culturel

Cette orientation s'appuie sur le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes en cours d'élaboration. Un objectif du Projet d'Aménagement et de Développement Durables est « Appuyer la renommée de Mont-Louis comme pôle culturel » qui se concrétise avec le projet phare de « création d'un lieu emblématique (musée, centre d'interprétation) centralisant l'ensemble des connaissances culturelles et patrimoniales du territoire et devenant le centre névralgique d'un réseau de parcours thématiques et temporels ».

La création d'un centre culturel passerait par la réhabilitation d'un bâtiment public au cœur de la ville, espace déjà disponible à l'école communale qui laissera tout le bâtiment libre lors de sa fermeture au bénéfice du regroupement scolaire du Haut-Conflent. Sa mise en place couplé à l'Office de Tourisme intercommunal serait une opportunité pour la valorisation du patrimoine et le développement touristique de Mont-Louis.

Ce projet étant un objectif à moyen terme, il est donc nécessaire de réfléchir à sa faisabilité sur la période de ce plan de gestion, en constituant notamment un fond documentaire, à partir des nombreuses archives de la commune, susceptible d'être :

- Une interprétation sur le patrimoine militaire de Mont-Louis qui permettrait un rapprochement avec les différents sites Vauban notamment la cité de Villefranche-de-Conflent
- Une interprétation et une traduction des paysages de montagne, Mont-Louis étant le carrefour des paysages des Pyrénées catalanes (d'où l'implantation stratégique de la citadelle entre le Conflent, le Capcir et la Cerdagne).

De plus, la commune de Mont-Louis va être accompagnée dans un premier temps par l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (en convention avec le Réseau Vauban) sur l'année scolaire 2019-2020 afin d'avoir un premier regard sur l'aménagement à effectuer sur le bâtiment de l'école pour l'imaginer en lieu culturel.

3.1.4 / Démocratie participative, concertation et sensibilisation de la population locale

Aujourd'hui, il est absolument nécessaire de rappeler les fondements de l'inscription de Mont-Louis au Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des « Fortifications de Vauban » et les enjeux de préservation induits aux acteurs du territoire.

Dans un premier temps, il est opportun de se servir de la réaffirmation du projet d'application de l'AVAP intercommunale. Une réunion publique d'information sera organisée avant l'enquête publique. Ce travail devra être poursuivi après les élections municipales et communautaires de 2020 qui pourraient engendrer un renouvellement des élus locaux.

Il est également primordial de rappeler ces mêmes principes à la population locale, sachant qu'elle un rôle prépondérant à jouer dans la valorisation touristique du site. Dans ce sens, il sera proposé aux habitants et aux commerçants de Mont-Louis d'être associés à la construction du projet de requalification du centre-bourg.

3.1.5 / Programmes de recherche

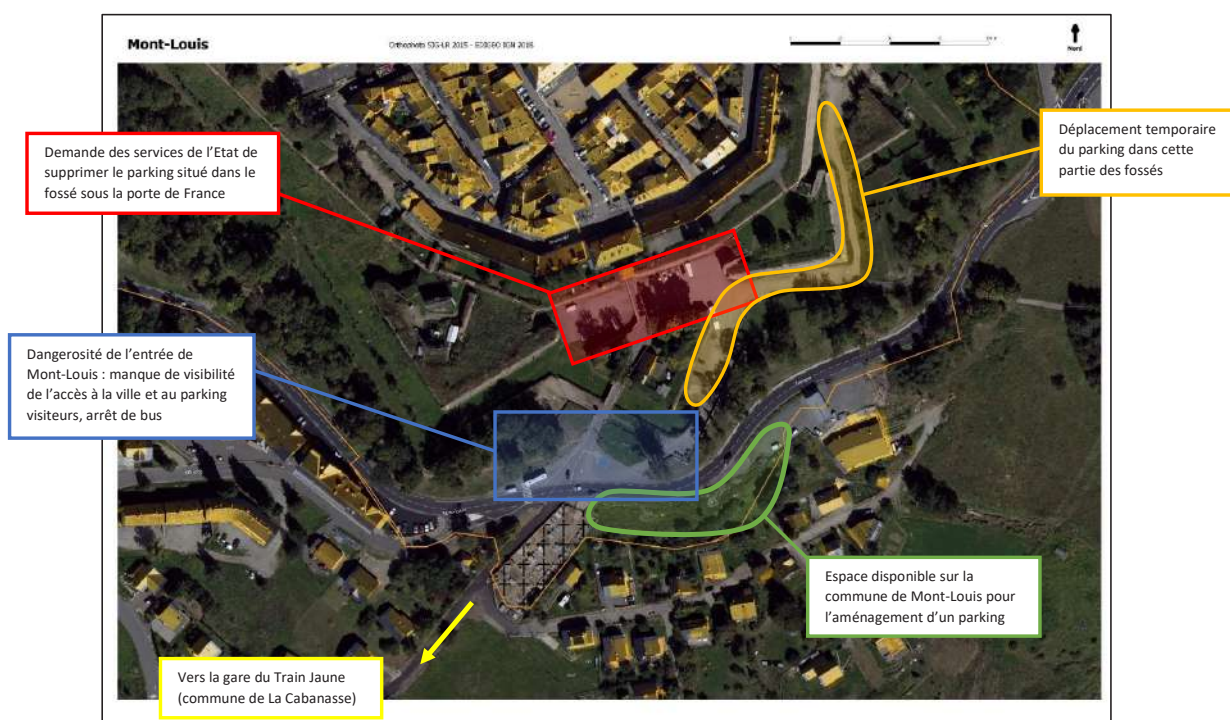
Comme citée précédemment, la recherche scientifique devra s'axer sur un travail d'inventaire, de recollement et de bibliographie, grâce aux archives de la commune, susceptible de faire émerger la création d'un centre culturel et d'interprétation.

3.1.6 / Tourisme durable

Etant une très petite commune (moins de 200 habitants, peu d'entrées fiscales) et suite à des difficultés financières, la commune de Mont-Louis n'a pas pu faire les travaux d'entretien et d'aménagement nécessaires pour améliorer le cadre de vie des habitants et accueillir le public touristique dans les meilleures conditions possibles. La Communauté de communes Pyrénées Catalanes a décidé d'accompagner la commune grâce à la création d'une Zone d'activités touristiques pour prendre en charge les travaux de requalification de Mont-Louis, type de gouvernance qu'elle a déjà utilisé pour un site d'activités de pleine nature à proximité.

/ Accessibilité au site et stationnement

Situation actuelle de l'entrée de la commune de Mont-Louis



Source : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Les travaux à réaliser autour de Mont-Louis doivent permettre une meilleure accessibilité touristique au site UNESCO. Les abords du site sont donc à améliorer en sécurisant les axes de circulations menant à Mont-Louis et en créant de nouveaux parkings autour de Mont-Louis.

Création de nouveaux parkings autour de Mont-Louis

Les architectes des bâtiments de France ont demandé aux collectivités locales, tel que le définit également le règlement de l'AVAP intercommunale, de supprimer les parkings situés dans les fossés de la place forte, afin de respecter l'authenticité du site. C'est pourquoi, en attendant que des alternatives de stationnement en-dehors des fossés, le parking sera déplacé de la porte de France à une autre partie des fossés où plusieurs horodateurs seront installés.

Deux emplacements situés à proximité de Mont-Louis seraient disponibles pour les aménager en tant que parkings « visiteurs » de la place forte :

- Un terrain extra-muros de la commune de Mont-Louis pourrait être utilisé pour la création d'un premier parking extérieur d'une capacité d'environ 70 places. Il est situé sur le côté opposé de la RN 116 et demanderait donc des travaux de sécurisation et une adaptation de la signalétique pour faciliter la traversée piétonne.

Création potentielle d'un parking visiteurs sur la commune de Mont-Louis

Création d'un parking d'accueil supplémentaire bien accessible (70 place env) en bordure de RN, avec filtre visuel (muret de pierre ou haie arbustive), plantations d'accompagnement, liaison



Accès parking sans unique, stationnement en pente douce bien intégré

Trottoir et traversées piétonnes sécurisées



Source : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

- Un plus grand parking, entre 300 et 400 places, est également envisagé à plus long terme sur l'actuel site logistique de la DIRSO (Direction interdépartementale des routes du Sud-ouest), sur la commune de La Cabanasse. Des pourparlers sont en cours entre les services de l'Etat et la Communauté de communes Pyrénées Catalanes sur ce sujet.

Dans cette recherche d'espaces disponibles autour de la place forte pour la création de stationnements, il ne faut pas négliger les cheminements piétons vers les entrées de Mont-Louis. Dans cet exemple, deux accès sécurisés existent déjà et pourraient facilement être réaménagés et valorisés.

Emplacements potentiels pour l'installation de parkings visiteurs et cheminements piétons déjà existants autour du site UNESCO de Mont-Louis



Source : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Aménagement des axes de circulation menant à Mont-Louis

Le carrefour de l'entrée de la commune est à réaménager entièrement au vu de sa dangerosité par manque de visibilité et de lisibilité et pour favoriser l'accessibilité à Mont-Louis. Il reste encore à déterminer si ce carrefour fait partie des chantiers prioritaires de la DREAL Occitanie pour la RN 116.

Scénarii d'aménagement de l'entrée de la commune de Mont-Louis

Source : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Exemples de traitements du carrefour d'entrée



1- Ech 1/1500e

- création d'un accès unique parking/citadelle défini par des îlots directionnels
- zones réservés bus et stationnement minute
- remise en valeur des zones d'arrêt de bus de manière plus contemporaine
- création de trottoirs piétons vers les restaurants



2- Ech 1/1500e

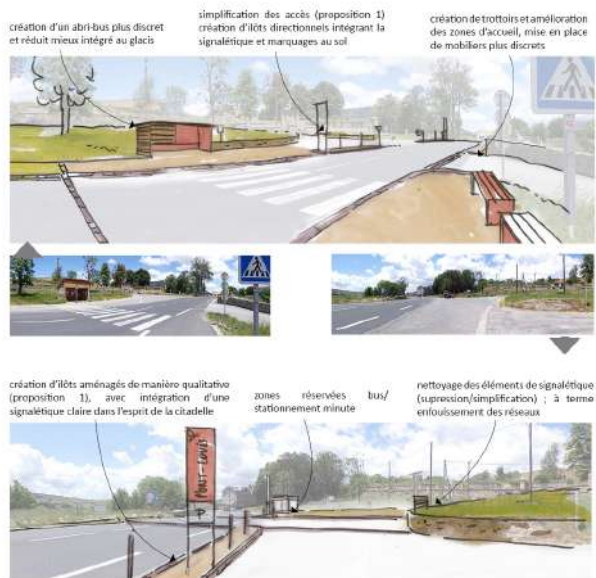
- création d'un grand plateau traversant surélevé en matériaux différenciés (enrobé ou résine colorés), invitant au ralentissement
- élargissement du glacis pour améliorer la visibilité de la sortie du parking
- matérialisation des 2 entrées différenciées avec un îlot directionnel principal et des tracés au sol



3- Ech 1/1500e

- conservation de 2 entrées (citadelle et parking), prolongement du glacis pour restituer les ambiances originelles des abords de la cité
- déplacement de la zone d'arrêt de bus avec emplacements confortables et zone d'arrêt minute
- création d'un parking supplémentaire en pente douce, bien structuré, avec sens unique et liaison piétonne

Aménagement paysager et adaptation de la signalétique à l'entrée de Mont-Louis

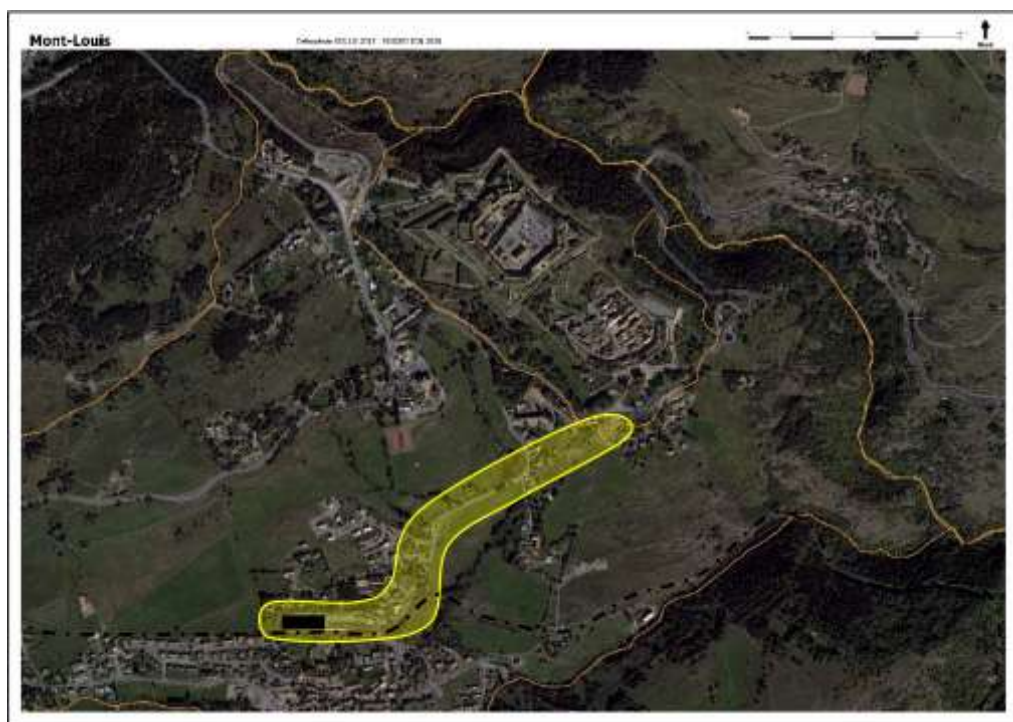


Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Source : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

D'après le schéma directeur du Train Jaune, la gare de Mont-Louis-La Cabanasse (située sur la commune de La Cabanasse) a été identifiée comme nouveau pôle d'échange multimodal. Afin de désengorger le carrefour de Mont-Louis, il est donc envisageable de déplacer le stationnement des bus vers la gare. Tout un travail de concertation est à mener avec les services de la Région Occitanie. De plus, les acteurs du territoire doivent encore définir si la potentielle Zone d'activités touristiques pourrait être prolongée jusqu'à la gare du Train Jaune pour favoriser l'accessibilité piétonne en redirigeant facilement le flux touristique de la gare du Train Jaune à la place forte de Mont-Louis. Pour le moment, une simple signalétique a été installée le long de la route par la Communauté de communes Pyrénées Catalanes.

Liaison gare Train Jaune de Mont-Louis-La Cabanasse – site UNESCO de Mont-Louis



Source : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

/ Structuration de l'offre touristique en lien avec le Train Jaune

La Région Occitanie et les collectivités locales redessinent actuellement l'avenir de la ligne du Train Jaune. Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes pilote le Comité territorial. Le schéma directeur associé a permis de construire une stratégie. Les premières actions en lien avec la valorisation touristique du site de Mont-Louis seront mises en place dès cette année :

- Panneau Relais d'Information Service en gare de Mont-Louis-La Cabanasse présentant les lieux à visiter et les activités à faire à la descente du train

Version provisoire du panneau Relais d'Information Service de la gare de Mont-Louis-La Cabanasse

Mont-Louis

Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Office de tourisme de Mont-Louis
 1, rue Fontanet de Mont-Louis, 66210 Mont-Louis
 Tél : 04 68 06 21 97
 Maison du Capcir-Haut-Conflent
 Cité de la Culture, 66210 La Clapière
 Tél : 04 68 04 49 86
 Parc Naturel Régional des Pyrénées-Catalanes
 La Bastide, 66360 Claret
 Tél : 04 68 08 97 60

Tour de la citadelle
 Ce circuit est composé de 10 circuits de 100 mètres de longueur, permettant de visiter le site de la citadelle de Mont-Louis, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les circuits sont :
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur

Tour des villages
 Ce circuit est composé de 10 circuits de 100 mètres de longueur, permettant de visiter les villages de Mont-Louis, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les circuits sont :
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur

Du Train Jaune à la citadelle
 Ce circuit est composé de 10 circuits de 100 mètres de longueur, permettant de visiter la citadelle de Mont-Louis, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les circuits sont :
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur

Ville de la citadelle
 Ce circuit est composé de 10 circuits de 100 mètres de longueur, permettant de visiter la citadelle de Mont-Louis, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les circuits sont :
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur

Ville des pobles
 Ce circuit est composé de 10 circuits de 100 mètres de longueur, permettant de visiter les villages de Mont-Louis, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les circuits sont :
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur

Du Train Jaune à la citadelle
 Ce circuit est composé de 10 circuits de 100 mètres de longueur, permettant de visiter la citadelle de Mont-Louis, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les circuits sont :
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur

A walk around the Walled City
 Ce circuit est composé de 10 circuits de 100 mètres de longueur, permettant de visiter la citadelle de Mont-Louis, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les circuits sont :
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur

A walk around the Villages
 Ce circuit est composé de 10 circuits de 100 mètres de longueur, permettant de visiter les villages de Mont-Louis, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les circuits sont :
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur

From the Train Jaune to the Citadel
 Ce circuit est composé de 10 circuits de 100 mètres de longueur, permettant de visiter la citadelle de Mont-Louis, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les circuits sont :
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur
 • Tour de la citadelle : 100 mètres de longueur

La place forte de Mont-Louis
 Située au carrefour de 3 vallées, la Citadelle de Mont-Louis est un véritable joyau de l'architecture militaire. Elle est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Plaça forta de Montluis
 Situada a la creu de tres vallades, la Citadella de Montluis és un autèntic joyell de l'arquitectura militar. És inscrit al Patrimoni Mundial de l'UNESCO.

The Mont-Louis Stronghold
 Located at the convergence of three valleys, the Citadel of Mont-Louis is a true gem of military architecture. It is inscribed in the World Heritage of UNESCO.

The Solar Oven
 In 1946, the French scientist Félix Termonia discovered how to use high temperatures to dry and sterilize food in a very green environment. Success of his invention was immediate. He created the solar oven, which he called "Le Four du Soleil".

High Altitude Lakes
 The Bañasses Lakes are a series of natural lakes in the heart of the Catalan Pyrenees. They are a beautiful natural heritage, and you can go there for a relaxing walk. The lakes are: Lac de Bañasses, Lac de Bañasses, Lac de Bañasses.

The Adirondack Lake
 The Adirondack Lake is a beautiful natural lake located in the heart of the Capcir valley. It is a beautiful natural heritage, and you can go there for a relaxing walk.

La four solaires
 En 1946, le chimiste français Félix Termonia découvre comment utiliser les hautes températures pour sécher et stériliser les aliments dans un environnement très vert. Le succès de son invention fut immédiat. Il créa le four solaire, qu'il appela "Le Four du Soleil".

Lacs d'altitudes
 Les Bañasses Lakes sont une série de lacs naturels au cœur des Pyrénées catalanes. Ils sont un véritable patrimoine naturel, et vous pouvez y aller pour une balade relaxante. Les lacs sont : Lac de Bañasses, Lac de Bañasses, Lac de Bañasses.

Lac de l'Adirondack
 Le lac de l'Adirondack est un magnifique lac naturel situé au cœur de la vallée du Capcir. C'est un véritable patrimoine naturel, et vous pouvez y aller pour une balade relaxante.

Logos: Interreg, Région Occitanie, Parc Naturel Régional des Pyrénées-Catalanes, etc.

Source : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

- Création d'un séjour packagé comprenant le billet du Train Jaune, la visite des sites UNESCO de Mont-Louis et Villefranche-de-Conflent, ainsi que l'hébergement et de la restauration. L'expérience sera lancée sur des weekend à partir du deuxième semestre 2019.

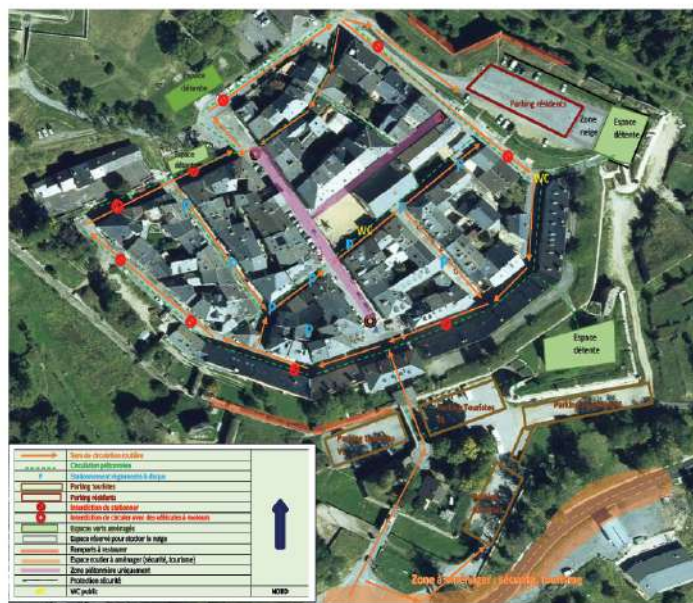
3.1.7 / Cadre de vie urbain

L'objectif prioritaire de ce plan de gestion est la requalification du centre-bourg de Mont-Louis dans le respect du bien patrimonial. Les travaux d'aménagement doivent donc permettre de relancer la dynamique touristique du site UNESCO de Mont-Louis. Il a vocation à redevenir un levier d'attractivité touristique du territoire complémentaire des sports de montagne et du Train Jaune. Comme cité précédemment, la Communauté de communes Pyrénées Catalanes souhaite créer une Zone d'activités touristiques pour se substituer à la commune de Mont-Louis et prendre en charge le coût de ses travaux d'infrastructures.

Elle a présenté ses premières réflexions aux partenaires institutionnels et demeure aujourd'hui en attente de leur accompagnement financier pour lancer les études d'aménagement préalables. En tant qu'ancien chef-lieu de canton, la commune de Mont-Louis est éligible au contrat Bourg-Centre porté par la Région Occitanie et déposera sa candidature d'ici fin 2019. D'après les premières projections, les travaux d'aménagement seraient idéalement programmés sur l'exercice de ce nouveau plan de gestion, suivant les deux points suivants :

Nouveau plan de circulation intra-muros

Projection du nouveau plan de circulation dans Mont-Louis



Source : Communauté de communes Pyrénées Catalanes

- De nouvelles règles de circulation sont à instituer :
 - Mise en place du sens unique
 - Définition d'une zone uniquement piétonne, potentiellement la rue du Lieutenant Pruneta et la rue Emile Zola
 - Ensemble de la circulation dans la place forte en zone 30
- Il en est de même pour le stationnement :
 - Interdiction sur le « tour de ville »
 - Création d'une zone bleue (stationnement réglementé à disque)
 - Parking réservé aux habitants sur le bastion Sud-Est
- Adaptation de la signalétique

Travaux d'embellissement des espaces publics

Propositions de réorganisation de la citadelle à court et moyen terme (reprenant notamment l'aménagement des abords immédiats expliqué ci-dessus)

Propositions de réorganisation de la citadelle à court et moyen terme : des traitements adaptés aux usages et mettant en valeur le patrimoine



1. Réaménagement des rues de la citadelle
Création de rues piétonnes et délimitation des circulations, suppression des stationnements latéraux, dégagement de places de vie et de terrasses, traitement qualitatif des espaces, harmonisation des devant de commerces...
2. Re-structuration des zones de stationnement
Réservation des parkings de la citadelle aux résidents, avec traitement d'intégration paysagère pour limiter leur impact, réorganisation des parkings d'accueil touristique dans les fossés dans l'immédiat
3. Valorisation de l'entrée de la citadelle
Dégagement et réenherbement du fossé d'entrée, amélioration des accès, sécurisation des piétons, réorganisation des arrêts de bus, nettoyage et simplification des espaces pour valoriser l'édifice
4. Création d'un espace de stationnement supplémentaire à terme, avec intégration paysagère et accès piétons à la citadelle

Parc naturel régional des Pyrénées catalanes - La basco NORD-OUEST - 38 83 24 81 88 - www.parc-pyrénées-catalanes.fr

Source : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

- Réfection des espaces de circulation
- Réseau d'eau pluvial à la charge de la commune de Mont-Louis
 - Les travaux de voirie et d'embellissement représentent une grande partie des investissements à consentir, plus de 2 Millions d'€ d'après les premières estimations.
 - Contrainte supplémentaire : période de travaux limitée dans l'année à cause des conditions climatiques hivernales*
- Réfection et aménagement paysager des placettes
- Renouvellement de l'éclairage public

Propositions d'embellissement des espaces publics de Mont-Louis



Parc naturel régional des Pyrénées catalanes - La basco NORD-OUEST - 38 83 24 81 88 - www.parc-pyrénées-catalanes.fr

Source : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

- Réfection du parking situé sur le bastion Sud-Est et son intégration paysagère, comme cité précédemment

Aménagement du parking « habitants »



Dégagement de l'extrémité du parking (belvédère avec tables, bancs et/ou mobilier d'interprétation)

Plantation de la partie centrale du parking (100 places env) avec des arbres hauts pour le confort et l'ombrage

Plantation d'une haie d'arbustes bas pour filtrer les vues sur les véhicules



Source : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

La redynamisation globale du site doit favoriser l'économie locale et permettre le développement de l'activité des commerces de proximité. Les collectivités locales devront donc accompagner les commerçants à se structurer pour améliorer leur qualité de service.

3.2 Mise en œuvre du programme d'actions

Voir tableau de programmation

Objectifs	Actions	Calendrier	Maîtrise d'ouvrage	Partenariats techniques	Plan de financement
Enjeu commun à l'ensemble des sites du Réseau Vauban : Réaffirmer l'implication et l'engagement de Mont-Louis au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban et son appartenance au bien en série					
Inscription dans une démarche commune	Participation aux moments communs organisés par le RSMV - Rencontres annuelles - Groupes et commissions de travail - Formations	2019 - 2024	Commune PNR PC > Adhérents au RSMV		
	Transmission des informations demandées par le RSMV - Bilans - Statistiques de fréquentation - Presse	2019 - 2024	Commune RETP	ADT PNR PC	
	Prise en compte de l'extension du Réseau Vauban dans les réflexions et démarches	2019 - 2024	Commune PNR PC		
Suivi de gestion du bien	Maintien d'un élu et d'un technicien référents UNESCO dédiés Animation et coordination de la mise en œuvre du plan de gestion - Suivi des projets - Évaluation > Pérennisation du poste chargé de mission UNESCO	2019 - 2024	<i>Mutualisation du poste à trouver</i>		Coût estimé : environ 40.000 €/an
	Comité de pilotage	2019 - 2024	Présidence Sous-Préfet de Prades Animation PNR PC	DRAC / UDAP Région CD + ADT CC PC CC CC + OTi CC Commune de Mont-Louis Commune de Villefranche-de-Conflent / Fort Libéria / Cova Bastera	
	Transmission du bilan annuel de suivi des actions	2019 - 2024	PNR PC	Commune CC PC RETP	
	Mise en route de la révision de la zone tampon	2018-2019	Commune	UDAP RSMV Ministère de la Culture PNR PC CC PC	

<p>Participation au programme d'actions de valorisation / Contribution au rayonnement du RSMV</p>	Déclinaison des actions et des outils de médiation du Réseau Vauban	2019 - 2024	Commune OTi PC	PNR PC	
	Utilisation des outils de communication, notamment dans le cadre des opérations communes du Réseau Vauban				
	Utilisation des logos Patrimoine mondial, UNESCO et Réseau Vauban	2019 - 2024	Commune RETP PNR PC		
	Réflexion avec l'ensemble du réseau à une stratégie touristique locale et globale				
	Contribution à l'échange avec d'autres sites fortifiés français, européens et internationaux				

Objectifs	Actions	Calendrier	Maîtrise d'ouvrage	Partenariats techniques	Plan de financement
Enjeu global pour le site de Mont-Louis : Construire une gouvernance qui applique et pérennise la stratégie de gestion					
Application de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine intercommunale	Reconstitution de la commission locale « Faire vivre cette commission » : organe de contrôle des projets d'aménagement dans le périmètre de l'AVAP intercommunale	2019 2019 - 2024	<u>Nouvelle organisation</u> Présidence maire de Mont-Louis Secrétariat PNR PC	Autres communes de l'AVAP Sous-préfecture de Prades DRAC / UDAP DREAL DDTM CD CC PC CNEC	
	Lancement de l'enquête publique	2019	Communes de l'AVAP - Mont-Louis - Bolquère - La Cabanasse - La Llagonne - Sauto-Fetges - Saint-Pierre-dels-Forcats	UDAP DDTM PNR PC CC PC	Mutualisation potentielle des coûts de l'enquête publique <i>A définir lors de la commission locale</i>
	Procédure administrative de transformation AVAP en SPR	Après validation de l'AVAP 2021 - 2022	PNR PC	DRAC / UDAP DREAL PNR PC CC PC CD	
	Validation du Schéma de cohérence territoriale	2020	CC PC	UDAP DDTM PNR PC	
	Mise en compatibilité des documents d'urbanisme - PLU : commune de La Cabanasse - Elaboration du PLU : communes de Bolquère et La Llagonne	2020 -2023	Communes concernées	UDAP DDTM PNR PC CC PC	
Sensibilisation/ formation des acteurs du territoire Réappropriation de la notion	Référentiel : recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des « Fortifications de Vauban »	2019	RSMV	DRAC Bourgogne-Franche-Comté	
	Guide pratique des recommandations architecturales et paysagères de l'AVAP intercommunale	2020 - 2021	PNR PC	UDAP Commune	coût estimé 3.000 €
	Réactivation des associations locales	2019 - 2020	Commune	PNR PC	
	Réunions d'information - Interventions auprès des élus locaux - Consultation de la population locale et des acteurs socio-professionnels > Présentation UNESCO / Fortifications de Vauban / site de Mont-Louis / enjeux induits > Définition du projet d'aménagement	2019 - 2024 dont 2020 en périodes électorales	Commune CC PC PNR PC	UDAP	

Objectifs	Actions	Calendrier	Maîtrise d'ouvrage	Partenariats techniques	Plan de financement
Enjeu 1 : Préserver la Valeur universelle exceptionnelle du site UNESCO de Mont-Louis (travaux d'infrastructures)					
Restauration du patrimoine Vauban	Programme triennal de restauration des remparts de la citadelle - Secteur 1 : contrescarpe Nord-Est et restauration de parements - Secteur 2 : bastion du Conflent et contrescarpe en vis-à-vis - Secteur 3 : pont-dormant et demi-lune Sud - Secteur 4 : bastion de Cerdagne – orillons Nord et Sud	2019 - 2021	Ministère de la Défense	DRAC ACMH	Coût total : 320.000 € HT/an - DRAC 50 % - Autofinancement 50 %
	Programme triennal d'entretien des remparts de la citadelle <i>Définition des points sensibles annuellement</i>	2018 - 2020 2020 - 2022		DRAC UDAP	Marché accordé sur 3 ans Devis annuels d'entretien
	Chantier d'insertion pour la restauration d'éléments « mineurs » du patrimoine de la citadelle	2019 - 2024		DRAC AICO (Association d'insertion du canton d'Olette)	Coût estimé : 15.000 €/an
	Reprise de la restauration des remparts de la partie civile > Priorisation des espaces à restaurer > Définition d'un nouveau programme triennal	A faire émerger en parallèle des travaux 2020-2022	CC PC	DRAC Région CD PNR PC Commune	Coût envisagé : 300.000 € HT/an D'après des demandes informelles, accompagnement potentiel : - DRAC jusqu'à 50 % - Région jusqu'à 30 % - CD 25 % Sur dérogation du Préfet de Région pour obtenir plus de 80 % de subventions
	Poursuite des études et des travaux de restauration des puits	2020 - 2024	Commune <i>puits de la ville</i> CNEC <i>puits des Forçats</i>	DRAC Région CD	Projet à construire
	Abattage / élagage des arbres > Ouverture des zones de glacis / cônes de visibilité	2021 - 2024	CNEC Commune	DRAC DREAL PNR PC	
	Entretien des pelouses des fossés > Poursuite de la tonte écologique	2019 - 2024	CNEC Commune	Eleveurs	
	Création de la Zone d'Activités Touristiques pour l'aménagement des abords et la requalification du centre-bourg si prise de compétence intercommunale (gouvernance)	2019	Pour les maîtrises d'ouvrage CC PC suivantes		

Aménagement des abords	Aménagement du carrefour à l'entrée de Mont-Louis	2019 - 2021	Commune	CC PC PNR PC CD Région	Coût estimé : 25.000 €
		2022 - 2024	DREAL	UDAP CC PC	
	Signalétique routière RN 116	2022 - 2024	DREAL	UDAP CC PC	
	Schéma directeur stratégique du <i>Train Jaune</i> - <i>Utilisation de la gare du Train Jaune comme pôle d'échange multimodal</i> Déplacement de la correspondance des lignes de bus (de l'entrée de Mont-Louis à la gare du Train Jaune)	2021 - 2024	Région	SNCF DREAL UDAP CC PC Commune de Mont-Louis Commune de La Cabanasse	
	Parking temporaire fossé Installation de 4 horodateurs	2020	CC PC	UDAP Commune	Coût estimé : 25.000 €
	Création du parking extérieur Edelweiss	2022	CC PC	UDAP Commune	Coût estimé : 300.000 €
	Aménagement d'un nouveau parking extérieur > Recherche d'espaces disponibles autour de la place forte : site DIRSO ?	2024	CC PC	UDAP DIRSO Commune de La Cabanasse	
	Cheminements piétons entre les parkings et la place forte	2022-2024	CC PC	UDAP DREAL Commune CNEC	Coût estimé : 60.000 €
	<i>Schéma directeur stratégique du Train Jaune</i> - <i>Améliorer les liaisons piétonnes entre les gares et les principaux sites touristiques prioritairement la liaison gare de La Cabanasse / Mont-Louis [...]</i> Réflexion sur le déploiement de la ZAT jusqu'à la gare du Train Jaune	2020 - 2021	CC PC	Région SNCF UDAP Commune de La Cabanasse Commune de Mont-Louis PNR PC	
	Valorisation des remparts > Installation d'un éclairage autour de la place forte	2023 - 2024	CC PC	UDAP Commune	

Requalification du centre-bourg	Étude de programmation urbaine, architecturale et paysagère – réaménagement et valorisation du site de Mont-Louis	2019 - 2020	CC PC	UDAP PNR PC Commune	Coût estimé : - TF 80.000 € - TC 60.000 € Subvention CD 28.000 € Accompagnement potentiel supplémentaire - Etat - CD
	Dépôt contrat Bourg-Centre Eligibilité de Mont-Louis : ancien chef-lieu de canton	2019	Commune	Région Occitanie CC PC PNR PC	
	Réfection du réseau d'eau pluvial	2020 - 2021	Commune	UDAP	Coût estimé : 250.000 €
	Travaux d'embellissement des espaces publics - Réfection des espaces de circulation (voirie) - Réfection des placettes	2020 - 2023	CC PC	UDAP Commune	Coût estimé : 1.8 M €
	Plan de circulation intra-muros Signalétique correspondante	2020	CC PC	UDAP Commune	
	Intervention sur des bâtiments de la commune - Gendarmerie - Résidence de France - Bâtiments municipaux	2019	Commune	DRAC / UDAP	Coût total : 119.839,71 €
	Aménagement parking intérieur (réservé aux habitants)	2020	CC PC	DRAC / UDAP Commune	
	Eclairage public	2019 - 2020	Commune	UDAP	Coût estimé : 5.000 €
	Enseignes commerciales	2020 - 2024	Commerçants de Mont-Louis	Commune UDAP PNR PC CC PC	

Objectifs	Actions	Calendrier	Maîtrise d'ouvrage	Partenariats techniques	Plan de financement
Enjeu 2 : Structurer un projet durable de valorisation de la place forte de Mont-Louis					
Développement local <i>Développement socio-économique</i>	Aide à l'installation de professionnels - 2 nouveaux commerces pour l'année 2019 - Recherche pour l'ouverture d'une boulangerie - Travaux d'aménagement de locaux vacants	2020 - 2021	Commune	CC PC PNR PC Région	Coût estimé : 20 000 euros
	Travailler sur la qualité de l'accueil touristique : hébergement, restauration, diversification des commerces > Création d'une charte des commerçants (<i>en lien avec l'amélioration des enseignes commerciales</i>)	2020 - 2021	Commune Commerçants de Mont-Louis	UDAP CC PC PNR PC	
	Création d'un tiers-lieu	2019	CC PC	Commune	Coût estimé : 14000 euros HT
Valorisation touristique, culturelle et patrimoniale	Création de l'Office de Tourisme intercommunal – bureau d'information touristique de Mont-Louis (<i>gouvernance</i>) prise de compétence « <i>Promotion du tourisme</i> » > Stratégie de promotion touristique du territoire	A partir de septembre 2019	CC PC	Commune PNR PC ADT	
	Création de l'Office de Tourisme intercommunal – bureau d'information touristique de Mont-Louis (<i>déplacement des locaux vers l'école</i>) > Accueil touristique	2020	CC PC	CC CP ADT	
	Visites guidées de la citadelle militaire (<i>sous réserve des dispositions imposées par l'Armée</i>)	Actions pérennes 2019 - 2024	RETP	CNEC	
	Définition de visites thématiques				
	Structuration de l'offre événementielle et des animations culturelles			CD	
	Outils de communication pour le site de Mont-Louis			RSMV	
	Construction de projets pédagogiques avec les écoles du territoire			CC PC Education nationale	
	Recherche scientifique : inventaire / recollement > Constitution d'un fonds documentaire pour la création d'un centre culturel	2019 - 2024	RETP	DRAC SRI Région Occitanie	
Visite du Four solaire de Mont-Louis	Action pérenne 2019 - 2024	Propriétaire			

Objectifs	Actions	Calendrier	Maîtrise d'ouvrage	Partenariats techniques	Plan de financement
Enjeu 3 : Promouvoir le site UNESCO de Mont-Louis comme un atout touristique et culturel du territoire					
Villefranche-de-Conflent / Train Jaune Coordination d'actions de valorisation et de promotion	Restructuration du Train Jaune : émergence d'un projet de territoire > Construction de projets touristiques à partir des gares de la ligne	2019	Comité territorial Animation PNR PC	SNCF Région CD CC CC / CCPC	
	<i>Schéma directeur stratégique du Train Jaune</i> - Intégrer un espace d'information touristique Panneau Relais d'Information Service en gare de Mont-Louis-La Cabanasse	Juin 2019	PNR PC	SNCF	Coût total de l'opération sur 8 gares : 30.875,13 €
	<i>Schéma directeur stratégique du Train Jaune</i> - Développer des produits touristiques packagés autour du Train Jaune Séjour packagé Train Jaune / sites UNESCO (week-end « Clés en main »)	A partir de l'été 2019	Montage PNR PC Commercialisation OTi CC	Mise en ligne / communication SNCF	
Appuyer la renommée de Mont-Louis comme pôle culturel (objectif du PADD du SCoT Pyrénées Catalanes) Organiser le rayonnement patrimonial du territoire	Création d'un lieu emblématique (musée, centre d'interprétation) centralisant l'ensemble des connaissances culturelles et patrimoniales du territoire et devenant le centre névralgique d'un réseau de parcours thématiques et temporels > Premier regard : studio d'architecture avec les étudiants de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (en convention avec le Réseau Vauban)	A moyen terme Construction du projet 2019-2024 Année scolaire 2019-2020	Commune	DRAC / UDAP Région CD CC PC PNR PC RSMV	Coût estimé : 180.000 €

Liste des abréviations

ACMH : Architecte en chef des Monuments Historiques

ADT : Agence de développement touristique des Pyrénées-Orientales

CC CC : Communauté de communes Conflent Canigó

CCI : Chambre de commerce et d'industrie des Pyrénées-Orientales

CC PC : Communauté de communes Pyrénées Catalanes

CD : Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

CGS : Canigó Grand Site

CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat des Pyrénées-Orientales

CNEC : Centre national d'entraînement commando

DIRSO : Direction interdépartementale des routes du Sud-ouest

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales

GSO : Grand site Occitanie

OTi CC : Office de Tourisme intercommunal Conflent Canigó

OTI PC : Office de Tourisme intercommunal Pyrénées Catalanes

PNR PC : Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Région : Région Occitanie

RETP : Régie Tourisme et Patrimoine de Mont-Louis

RSMV : Réseau des sites majeurs Vauban

UDAP : Unité départemental de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Orientales

Annexes

- Annexe 1 - Bilan des actions du plan de gestion 2013-2018
- Annexe 2 - Délibération de la Commune de Mont-Louis
- Annexe 3 - Charte de gestion du Réseau des sites majeurs de Vauban
- Annexe 4 - Référentiel « Fortifications de Vauban »
- Annexe 5 - Composition du Conseil scientifique et technique
- Annexe 6 - La valorisation de la commune et site UNESCO de Mont-Louis : enjeu majeur du Schéma de cohérence territoriale intercommunal Pyrénées Catalanes

Annexe 1 - Bilan des actions 2013-2018

Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion Juillet 2013 - juin 2018												
Objectifs	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre				Réalisé		Achévé	Restant		
							Début jj/mm/aa	Fin jj/mm/aa			Fin jj/mm/aa	Fin jj/mm/aa
Enjeu 1 : Conservation et amélioration du site												
Protection du site	ZPPAUP puis AVAP	PNR - CDC Pyrénées Catalanes	Commune : 5500€ (2003)			2003			80%	En cours		
	Refonte des accès, de la circulation, des parkings et gestion des flux	CDC Pyrénées Catalanes /Commune/PNR	A chiffrer			2018				Etude en cours		
Restauration du site	Restauration Ville : Programme triennal Tranche 8 – 2014 Tranche 9 – 2015 Tranche 10 – 2016	CDC Pyrénées Catalanes	251 160 €/an CDC : 2276 € DRAC : 105 000€ CR : 52 500 € CG : 52 500 € FCTVA : 38 884€			2014	2016		100%			
	Remise en état des zones de glaci : - Cône de visibilité - Ouverture des glaciés	CNEC/Commune	23 000€ CNEC 13 000€ commune			2013 2013	2014 2018		50%			
	Restauration Citadelle : programme triennal	CNEC/Défense Ministère de la Culture	500 000€/an DRAC / CR / CG /Défense			2014	2018			En cours		
Enjeu 2 : Comprendre et raconter le site et son évolution au fil des siècles												
Restauration Patrimoine	- Restauration des seaux trouvés au Puits des Forçats	CNEC/DRAC	70 000€			2005				En cours		
Programmes de recherche scientifique	- Etudes sur les puits (ville et citadelle) 4 plongées archéologiques + inventaire	RETP - CNEC	4000€ auto financement CNEC RETP			2005			50%	En cours		
	- Recherches historiques et documentaires Etat civil et recensement des populations.	RETP	3000€			2005			50%	En cours		

Médiation culturelle et patrimoniale	En collaboration avec le Réseau des Sites Majeurs Vauban – opérationnel année 2014 : - Maquette du puits	RSMV	Donation du Réseau Vauban	2013	100%	
	- Livre Jeunesse « Les fortifications Vauban »	RSMV	Achat groupé du Réseau Vauban (Autofinancement 2 400€)	2013	100%	RSMV
	- Livre « Mont-Louis la Militaire »	RSMV	RSMV	2014	100%	Réédition à prévoir
	Poursuite des actions de médiation			2003		
	- Visites guidées tout public	RETP	Agent à plein temps Salaire : 35000€/an	2003		
	- Mise en place de visites guidées en langues étrangères : anglais/espagnol/catalan	RETP	2000€	2015	100%	Pérennisation
	Poursuite des actions pédagogiques - Création d'ateliers pédagogiques - Outils pédagogiques (jeux...)	RETP	600€/an	2003	100%	Pérennisation
	- Mise en place d'événementiels : programme annuel d'expositions, animations	Commune/ RETP	2000 €/an	2013	100%	Pérennisation
	- Création d'audioguides multilingues	RETP	30 000 €	2015	5%	En attente
	- Animations 10 ^e anniversaire UNESCO	RETP	5500 € RETP - CD : 1250€	2018	100%	

Bilan de la mise en œuvre du plan de gestion Juillet 2013 - juin 2018							
Objectifs	Actions	Ressources	Moyens mis en œuvre	Réalisé		Restant	
				Début jj/mm/aa	Fin jj/mm/aa		
Enjeu 3 : Accueillir et promouvoir							
Amélioration du fonctionnement de la régie	- Augmentation de la gamme Produits dérivés et Boutique	RETP	4000€/an	2014	2018	100%	A améliorer
	- Analyse marketing Fréquentation et attentes Clientèle	PNR	2800€	2014	2015	100%	A reconduire
	- Mise en place signalétique patrimoniale et touristique	PNR	100 000€ CR : 60 000€ CD : 20 000€ PNR : 20 000€	2013	2014	100%	
	- Création de nouveaux supports de communication touristique et promotionnelle et d'un site web (français/catalan/espagnol/anglais)	RETP	5957 €	2014	2018	100%	
Promotion du site et orientations touristiques	- Création d'une structure de promotion et de valorisation du patrimoine fortifié Vauban en Pays catalan (prévu pour la création d'un circuit départemental des forteresses Vauban pour en faire une destination nationale et européenne)	Villefranche Fort Libéria Mont-Louis et CNEC Prats-de-Mollo-la- Preste Fort de Bellegarde Fort Saint Elme	Association « Les Sentinelles Catalanes de Vauban » Cotisation : 150€	2013			Association en sommeil
	- Réalisation d'un dépliant commun pour les 2 sites UNESCO Villefranche/Mont-Louis	PNR	4000€	2014	2014		A rééditer
Coordination des sites	- Carte touristique Pyrénées Catalanes	Collaboration 3 CDC, OT/EPCI, Comarca Cerdanya	Participation RETP	2018	2018	100%	
	- Mise en réseau de sites et activités locales (Pass Patrimoine 66/ Guide des Pyrénées Catalanes)	CD / sites partenaires	Participation RETP	2003	2018		
	- Poste de chargé mission UNESCO pour rédaction du plan de gestion	PNR CDC + communes	125 000€		2018		Recrutement en cours

Annexe 2 - Délibérations de la Commune de Mont-Louis et de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

EXTRAIT du REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	11
Présents :	06
Votants :	07

L'an deux mil DIX-NEUF

Le : 05 Novembre

Le Conseil Municipal de la commune de MONT-LOUIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CORDELETTE Joëlle, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2019

2019_11_05_50

PRESENTS : CORDELETTE Joëlle – BILLES Roger- CANJUZAN Michèle- CHARDONAL Thierry- CORDELETTE Pierrette- CREMADES Fabienne

PROCURATION : BILLES Frédéric à BILLES Roger

ABSENTS: LIS Frédérique- BILLES Frédéric- BOSOM-BENET Françoise- BRIGAUT Jennifer – CHARDONAL Jean-Michel

Objet : APPROBATION PLAN DE GESTION 2019-2024 – PATRIMOINE MONDIAL A L'UNESCO

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Madame Joëlle CORDELETTE, Maire, a déclaré la séance ouverte.

Madame CANJUZAN Michèle a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'inscription de la Cité de Mont-Louis, comme les 11 autres sites du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, au Patrimoine Mondial à l'UNESCO impose un plan de gestion qui doit être renouvelé.

Celui-ci retrace, pour chaque site un ensemble de données faisant état de :

- La situation actuelle et de la connaissance du site,
- L'organisation de la gestion ainsi que des enjeux et des objectifs à poursuivre
- Les programmes d'actions visant à la conservation du site et à sa mise en valeur
- La gestion du tourisme et le cadre de vie

Madame le Maire présente aux élus municipaux le plan de gestion préparé pour la période 2019-2024.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal DECIDE :

- **d'APPROUVER** le plan de gestion 2019-2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le :

Et publication ou notification du :



Pour copie conforme,

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 4 novembre 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (25) : Jean Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Jean Louis BRUNET, Jacky COLL, Michel SANTANACH, Alain BOUSQUET, Daniel MARIN, Georges VICENS, Jean Luc SEGUY, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Simone RITLEWSKI, Jean Louis SARDA, Pierre RIU, Jean Louis LACUBE, Michel POUDADE, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Antoine TAHOSES, Jean Pierre JULIEN, François DELCASSO, Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille), Jean Pierre INGLES (procuration à Jacky Coll)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Michel BATLLO, Jean Pierre Peugeot, Mathieu Altadill

Date de convocation : 22 octobre 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Validation 3^e Plan de gestion de Mont Louis – UNESCO / 2019 – 2024

Le Lundi 4 novembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de La Llagonne, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que dans le cadre de son classement au patrimoine mondial pour la citadelle érigée par Vauban, la Commune de Mont Louis doit, tous les 5 ans, réécrire et renouveler son plan de gestion. Il s'agit donc ici de valider le 3^{ième} plan de gestion pour la période 2019 – 2024.

Le Président rappelle que la Communauté de communes travaille à la mise en valeur de la cité de Mont Louis par la restauration des remparts (travaux effectués selon les budgets et les subventions).

Le Président rappelle aussi que la Communauté de communes travaille en partenariat avec la Commune, le PNR, le CNEC, les habitants et commerçants, les services de l'Etat pour la réfection de l'intérieur de Mont Louis et ses abords (parking, ...) avec une éventuelle prise de compétence ZAT (Zone d'Activité Touristique). Cette prise de compétence dépendra des coûts et des budgets ainsi que des subventions possibles qui devront être à minima de 80%.

Le Président présente le plan de gestion de Mont Louis – UNESCO qui a été rédigé par le poste mutualisé au sein du Parc naturel (financement Communauté de communes Pyrénées catalanes, Commune de Mont Louis, Communauté de communes Conflent Canigou, Parc naturel).

Le Président met au vote ce 3^e plan de gestion.

OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :

- De valider le plan de gestion de Mont Louis - UNESCO

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 4 novembre 2019

Jean Louis DEMELIN

Président



Envoyé le 05-11-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 05-11-2019
NOTIFICATION FAST

Annexe 3 - Charte de gestion du Réseau des sites majeurs de Vauban



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

Réseau des sites majeurs de Vauban

RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN CHARTRE DE GESTION 2019



ARRAS • BESANÇON • BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC • BRIANÇON • CAMARET-SUR-MER • LONGWY • MONT-DAUPHIN
MONT-LOUIS • NEUF-BRISACH • SAINT-MARTIN-DE-RÉ • SAINT-VAAST-LA-HOUGUE • VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT



- 1** Citadelle d'Arras © *Ville d'Arras*
- 2** Tour bastionnée de l'enceinte urbaine et Citadelle © *Ville de Besançon*
- 3** Citadelle de Blaye et au loin l'île du fort Pâté (sur l'autre rive de l'estuaire, le fort Médoc) © *Steve Le Clech - Blaye Tourisme*
- 4** Briançon © *Office du tourisme de Serre Chevalier - Briançon*
- 5** La Tour Vauban de Camaret-sur-Mer © *Guillaume Lécueillier / Région Bretagne*
- 6** Longwy Remparts © *Ville de Longwy Yves Zolkiewicz*
- 7** Mont-Dauphin et le Pelvoux © *Ville de Mont-Dauphin*
- 8** Mont-Louis, citadelle et enceinte © *Ville de Mont-Louis*
- 9** Neuf-Brisach © *Studio A. Linder*
- 10** Saint-Martin-de-Ré © *Ville de Saint-Martin-de-Ré*
- 11** Tour de Saint-Vaast-la-Hougue © *Ville de Saint-Vaast-la-Hougue*
- 12** Le Fort Libéria et les remparts de Villefranche-de-Conflent © *Ville de Villefranche-de-Conflent*



Charte de gestion Réseau des sites majeurs de Vauban

Adoptée par l'Assemblée générale le 11 avril 2019

**Dispositions communes
pour un système de gestion du bien sériel
« Fortifications de Vauban »**

Le 7 juillet 2008, le Comité du patrimoine mondial, réuni en sa 32^e session à Québec, décide d'inscrire les fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial. Ce bien sériel est le 32^e inscrit en France. Il rassemble les douze sites fortifiés d'Arras, Besançon, Blaye/Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue et Villefranche-de-Conflent.

Cet événement marque une étape importante dans la démarche qui fédère depuis 2005 les collectivités, leurs partenaires territoriaux et les autres gestionnaires de ces sites fortifiés ayant progressivement perdu leur vocation défensive initiale et pour lesquels la définition de fonctions contemporaines est un préalable à leur conservation. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a représenté un formidable encouragement à poursuivre le travail engagé depuis des années en faveur de la conservation et de la valorisation de ces ouvrages fortifiés.

Simultanément à l'inscription en 2008 et afin que soit complété l'éventail typologique de l'œuvre de Vauban, le Comité du patrimoine mondial recommande de considérer la possibilité d'étendre le bien en série pour inclure les sites fortifiés de Le Quesnoy, Lille, ainsi qu'un site hors de France en tant qu'exemple de l'influence de Vauban, une fonction remplie par la Porte du Rhin de Breisach am Rhein qui a finalement été retenue par le Réseau.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* encouragent la mise en place d'un système de gestion pour les biens sériels :

§ 114 Dans le cas d'un bien en série, un système de gestion ou des mécanismes permettant d'assurer la gestion coordonnée des différents éléments sont essentiels et devront être documentés dans la proposition d'inscription.

Les gestionnaires des douze sites inscrits ont ainsi joint leurs atouts respectifs au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban, organisation associative à but non lucratif qui a aujourd'hui pour objets de :

- coordonner les actions des villes responsables de la gestion des fortifications de Vauban inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, en collaboration avec les services de l'État ;
- favoriser le développement d'un réseau d'échanges performant en matière d'entretien, de restauration, de conservation, de valorisation et d'animation touristique et culturelle des sites de Vauban ;
- développer un centre de ressources d'envergure internationale sur le thème de la gestion du patrimoine fortifié de Vauban.

Conformément à la recommandation du Comité du patrimoine mondial en 2008, les villes de Breisach am Rhein, Le Quesnoy et Lille, associée à la Métropole Européenne de Lille, sont devenues en 2017 parties prenantes d'un projet d'extension du bien en série, en tant que membres candidats du Réseau des sites majeurs de Vauban, afin qu'à terme soient intégrés au bien leurs sites fortifiés respectifs.

Le système de gouvernance ainsi que les outils dont le Réseau des sites majeurs de Vauban dispose pour garantir son fonctionnement sont détaillés dans la présente charte, dont l'objectif est de formaliser l'engagement des différents gestionnaires impliqués dans la préservation de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien pour les générations futures.

Préservation n'est pas synonyme d'immobilité : il apparaît aujourd'hui nécessaire de concilier la valorisation des sites majeurs et le développement des territoires auxquels ils appartiennent, en accord avec les valeurs d'authenticité et d'intégrité du patrimoine mondial. Dans cette logique, toutes les collectivités et acteurs de ces territoires sont amenés à s'engager en complémentarité, pour renforcer la place et favoriser la promotion de ces sites remarquables dans leurs politiques culturelles, touristiques et territoriales.

Les sites majeurs de Vauban inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco représentent un patrimoine exceptionnel ; il convient de les considérer comme des facteurs de production de richesses, dans leur dimension universelle et collective. Cette inscription au patrimoine mondial donne un nouvel éclairage sur les fortifications de Vauban : les biens inscrits au patrimoine mondial peuvent devenir des portes d'entrées, symboliques et/ou géographiques, stimulantes pour un territoire.

Les sites majeurs de Vauban : douze perles sur un même collier



Ce sont, par ordre alphabétique et accompagnés de l'indication de leur spécificité dans l'ensemble :

- **la citadelle d'Arras** : citadelle neuve de plaine du premier système
- **la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon** : adaptation à un site de méandre dominé - deuxième système de Vauban pour les tours bastionnées
- **l'enceinte urbaine et les forts Pâté et Médoc à Blaye/Cussac-Fort-Médoc** : verrouillage d'un estuaire et adaptation aux ouvrages préexistants (enceinte de Blaye), tour défensive ovale (fort Pâté), portes et défenses hydrauliques (fort Médoc)
- **l'enceinte urbaine, les forts des Salettes, des Trois-Têtes, Dauphin et du Randouillet, la communication Y et le pont d'Asfeld à Briançon** : adaptation totale au site/absence de système. Étagement des défenses se flanquant mutuellement dans toute la hauteur et exceptionnelle qualité du paysage fortifié ainsi créé
- **la tour Dorée à Camaret-sur-Mer** : fort à la mer à batterie basse et tour de gorge
- **la ville neuve de Longwy** : une des neuf villes neuves de Vauban, dont les bâtiments intérieurs et le plan d'urbanisme ont été préservés et qui est conservée dans son environnement

- **la place forte de Mont-Dauphin** : création d'une place forte du premier système en montagne
- **la citadelle et l'enceinte de Mont-Louis** : fortification du premier système adapté à la montagne, intégrant un très bel ensemble de bâtiments militaires
- **la ville neuve de Neuf-Brisach** : ensemble de synthèse, à la fois pour l'urbanisme et comme seul exemple du troisième système
- **l'enceinte et la citadelle de Saint-Martin-de-Ré** : citadelle et enceinte urbaine dans un site insulaire
- **les tours-observatoires de Saint-Vaast-la-Hougue / Tatihou** : troisième type de tour à la mer de Vauban, après le fort compact (Pâté) et la tour à batterie basse (Camaret-sur-Mer)
- **l'enceinte, le fort Libéria et la Cova Bastera à Villefranche-de-Conflent** : fort avancé en montagne, adaptation d'une enceinte médiévale en montagne

Chacun des douze sites représente le meilleur exemple d'une facette de l'œuvre de Vauban, le mieux conservé et le plus authentique. Ce sont donc douze maillons complémentaires qui, ensemble, justifient la valeur universelle exceptionnelle du bien sériel. Le but de l'intégration de trois nouveaux sites dans le bien est de parachever cette valeur universelle exceptionnelle.

Les plans de gestion élaborés pour chacun d'entre eux garantissent que les attributs de la VUE présents sur ces sites sont préservés et transmis aux générations futures.

Le projet culturel du bien en série, décliné sur les douze sites en fonction de chacune des particularités contribuant à la VUE de l'ensemble, peut constituer le fil conducteur du plan de gestion fédérant les communautés locales autour d'un projet d'avenir.

Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

Critère (i) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

Critère (ii) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

Critère (iv) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des Sites Majeurs de Vauban est déjà initiée.

Trois nouveaux sites pour parfaire la VUE du bien en série



L'élargissement du Réseau aux trois sites fortifiés de Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein, respecte la recommandation du Comité du patrimoine mondial en ajoutant à la VUE des Fortifications de Vauban: la première citadelle conçue et réalisée par Vauban, la citadelle pentagonale de Lille; une place qui témoigne de sa maîtrise de l'eau à des fins de défense et de ses capacités à réorganiser une fortification existante, Le Quesnoy; enfin un exemple de l'influence de la fortification de Vauban au-delà des frontières, la porte du Rhin de Breisach am Rhein en Allemagne.

Les enjeux du système de gestion en vue de la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des fortifications de Vauban pour les générations futures

Les sites du Réseau constituent le bien commun des collectivités. Ils portent l'histoire des façonnements de la nature par l'activité humaine. Ils sont la mémoire des projets des générations précédentes, le terrain de nos projets actuels et la matière des projets de demain.

Le rôle général du système de gestion est de garantir que la valeur universelle exceptionnelle reconnue par le Comité du patrimoine mondial lorsqu'il a décidé d'inscrire « les fortifications de Vauban » sur la Liste du patrimoine mondial, soit maintenue dans l'avenir. Le système de gestion complète les mesures légales de protection des sites dont l'État français est le garant, par un programme de mesures dynamiques et positives de mise en valeur du site.

Il permet aux acteurs d'en assurer une évolution harmonieuse et respectueuse tout en sauvegardant (et si possible améliorant) ses qualités d'origine.

La vocation initiale des sites, construits pour défendre le territoire français sous le règne guerrier de Louis XIV, ne correspond plus à un besoin de la société actuelle. Pour assurer la pérennité des biens, il faut assurer la transition vers des finalités à la fois sociales, économiques, culturelles, environnementales, paysagères et urbanistiques, qui ressortissent des acteurs politiques, touristiques et culturels d'un territoire désormais élargi, notamment suite aux évolutions des circonscriptions ayant entraîné des transferts de compétences.

La gestion du bien sériel, réparti sur 13 communes¹, 10 départements² et 8 régions³ – à terme, une fois le projet d'extension abouti : sur 2 pays, France et Allemagne, 16 communes dont une en Allemagne⁴, 11 départements⁵, 8 régions françaises et un Land allemand⁶ – nécessite d'établir le cadre d'un projet collectif entre les parties concernées autour de différents objectifs stratégiques porteurs chacun d'enjeux spécifiques. Ce projet collectif est décliné en quatre axes stratégiques, auxquels chaque site répond localement dans son plan de gestion en définissant les objectifs le concernant.

1. La conservation, la reconversion et la requalification des sites ;
2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites ;
3. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle ;
4. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites et du rayonnement du génie bâtisseur de Vauban.

1. La conservation, reconversion et requalification des sites

Chacun des acteurs, institutionnels ou privés, est dépositaire d'un élément du bien « Fortifications de Vauban ». Cette diversité constitue un atout dans la dynamique d'un projet à long terme.

Les différents niveaux de décisions (propriétaires, communes...) doivent construire un projet collectif avec une évaluation permanente. Chaque secteur institutionnel ou privé peut alors situer son action dans la durée.

1. Arras, Blaye, Besançon, Briançon, Camaret-sur-Mer, Cussac-Fort-Médoc, Longwy, Mont-Dauphin, Mont-Louis, Neuf-Brisach, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Vaast-la-Hougue, Villefranche-de-Conflent.

2. Hautes-Alpes, Charente Maritime, Doubs, Finistère, Gironde, Manche, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Pyrénées Orientales, Haut-Rhin.

3. Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Région Sud.

4. Addition de Le Quesnoy, Lille et Breisach am Rhein.

5. Addition du Nord.

6. Addition du Baden Württemberg.

Les enjeux

- assurer un avenir durable à ces sites en leur trouvant de nouveaux usages compatibles avec les espaces fortifiés et les bâtiments, en suivant le principe de la « préservation par le développement » ;
- admettre des usages contemporains sans compromettre les qualités exceptionnelles des espaces fortifiés et transmettre les attributs de la valeur universelle exceptionnelle ;
- garantir l'authenticité à travers des interventions dont le résultat est réversible, dans le respect de la Charte de Venise et du Document de Nara ;
- intégrer la dimension participative dans les projets de développement des espaces fortifiés, mutualiser les moyens et compétences des différents partenaires territoriaux publics et privés ;
- intégrer les sites dans la politique urbaine de la ville et appliquer les principes des Recommandations pour la gestion, la conservation et le développement durable des « Fortifications de Vauban » réunies dans un référentiel produit par le Réseau Vauban, pour définir les projets d'aménagement concernant le bien, sa zone tampon ou sa zone d'influence ; appliquer les principes de la recommandation sur les Paysages urbains historiques ; suivre également les dispositions de la Loi LCAP de 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et celles du décret de 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;
- mettre en place, en collaboration avec les partenaires institutionnels, un système de suivi, avec des indicateurs clés.

2. La valorisation culturelle, touristique et socio-économique des sites

Largement partagé par l'ensemble des sites du Réseau, l'enjeu de la valorisation économique se fonde sur le fait que le patrimoine est un facteur de production de richesses.

Les enjeux

- transmettre les valeurs du bien aux visiteurs et véhiculer celles du patrimoine mondial en général, en développant des supports de médiation et de promotion dédiés (publications, outils d'interprétation...) en différentes langues ;
- former des personnels aux valeurs du bien et aux principes inhérents au concept de patrimoine mondial ;
- contribuer à l'attractivité des sites grâce à une charte graphique tout en respectant la spécificité de chacun (signalétique...) ;
- accueillir les publics tout en protégeant le bien des risques liés à la fréquentation et en adaptant les aménagements aux contraintes liées à l'accès des sites (gestion des flux, circulation, stationnement...) ;
- conforter le rôle des sites dans la vie quotidienne des occupants et des habitants, préserver la qualité de vie ;
- développer des programmes d'actions dans le domaine de la sensibilisation des scolaires et du grand public.

3. La coopération et les partenariats transfrontaliers et internationaux dans le domaine de la sauvegarde des sites

Le Réseau Vauban a pour ambition la création d'un réseau international, porté par les acteurs des territoires, avec pour objectif un engagement de protection, de gestion et d'aménagement des sites dans le respect de leurs valeurs naturelles et culturelles.

Les enjeux

- engager une démarche volontaire et concertée quant à la gestion de sites fortifiés ;

- avoir un rôle mobilisateur afin de contribuer aux relations entre les sites fortifiés toutes époques confondues.
- fédérer les moyens pour animer et alimenter le centre de ressources et développer des partenariats pour contribuer à la transmission des savoirs et savoir-faire par la formation continue.

4. La recherche et la médiation par la diffusion culturelle

Les fonds documentaires d'archives sont nombreux pour la connaissance des sites du Réseau Vauban et sont conservés sur les sites, à proximité (département ou région) ou dans des fonds nationaux.

La connaissance des sites et du génie de Vauban reste un domaine réservé. Aussi, il convient d'être vigilant et d'agir contre le cloisonnement entre les divers services et institutions qui entretient l'éclatement des fonds.

Les enjeux

- fédérer les fonds documentaires ;
- rendre accessible les sources de la connaissance disponibles pour le public (citoyens, chercheurs, touristes, étudiants, exploitants et gérants des sites...) par la création de pôles de ressources afin de contribuer à la valorisation du génie de Vauban ;
- encourager les projets de recherche et diffuser les résultats au plus grand nombre.

La gouvernance du bien

Afin de mettre en œuvre un mode de gestion adapté aux réalités du Réseau des sites majeurs de Vauban et en accord avec l'ensemble des signataires, le conseil d'administration constitue l'organe d'orientation. Il est l'interlocuteur pour l'État français et pour le Comité du patrimoine mondial, et a pour missions :

- la définition des orientations et la validation du programme d'actions du Réseau des sites majeurs de Vauban ;
- la garantie de continuité, de qualité et de cohérence des actions susceptibles de contribuer à la valorisation du Réseau des sites majeurs de Vauban.

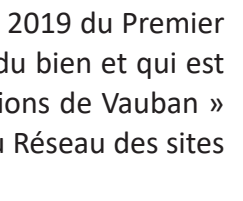
Le conseil d'administration est secondé par un conseil scientifique et technique, chargé de donner des orientations et des avis scientifiques et techniques sur les actions engagées, et par un secrétariat intitulé Mission Réseau Vauban, qui assure et coordonne les aspects opérationnels de la mise en œuvre du programme d'actions en lien avec les acteurs locaux en charge de la gestion des sites fortifiés au quotidien.

Au sein du conseil d'administration siègent les élus référents pour chaque site. Un ou plusieurs référents techniques assurent l'animation quotidienne des sites, coordonnent la mise en œuvre des plans de gestion et font le lien avec le secrétariat de l'association.

Chaque gestionnaire de site (généralement la collectivité propriétaire des fortifications) réunit au moins une fois par an un comité de pilotage (appelé parfois comité de suivi ou de coordination) chargé du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion. Ces comités de pilotage associent les partenaires territoriaux concernés ainsi que les services de l'État territorialement compétents et responsables du suivi de l'état de conservation du bien.

Un correspondant Patrimoine mondial par site a par ailleurs été désigné au sein des services de l'État.

Les enjeux de territoire partagés par toutes les collectivités, communes, communautés de communes, départements et régions, doivent encourager leurs représentants à siéger au sein des comités de pilotage et ainsi à s'engager en complémentarité pour la valorisation des composantes du bien appartenant à leur juridiction.



Au niveau du bien sériel, un préfet coordonnateur a été désigné par arrêté du 22 mai 2019 du Premier ministre. C'est lui qui réfère à l'État français de l'état de conservation de l'ensemble du bien et qui est chargé de suivre sa bonne gestion. Le préfet coordonnateur pour le bien « Fortifications de Vauban » est le préfet de région de la Bourgogne-Franche-Comté, où se trouve le siège social du Réseau des sites majeurs de Vauban.

Les outils

Pour la coordination entre les différentes composantes du bien, l'optimisation des compétences et les échanges des savoir-faire, le Réseau des sites majeurs de Vauban et ses membres disposent des moyens suivants :

- Les statuts et le programme de travail annuel de l'association
- Les commissions de travail (commission « Gestion du bien », Groupe de travail « Communication, médiation et tourisme »)
- Un conseil scientifique et technique
- Un centre de ressources pour la gestion du patrimoine fortifié
- Les partenariats avec les instituts d'enseignement supérieur
- Les formations proposées aux membres du Réseau des sites majeurs de Vauban mais également à d'autres gestionnaires de sites fortifiés
- Les outils de communication et de médiation habituellement utilisés par l'association pour communiquer avec ses membres et pour informer les parties intéressées de l'actualité du bien.
- Les pratiques d'échanges d'informations *via* les réseaux professionnels permanents (ICOMOS, Icofort, pôle francophone des gestionnaires de biens patrimoniaux, ABFPM...) ou temporaires.

Les engagements

Pour que la communauté de destin, héritée de l'histoire, qui lie les territoires du Réseau des sites majeurs de Vauban, devienne une communauté de projets, librement choisie et fondée sur une logique de développement partagé, les signataires de la charte (annexée à chacun des douze plans de gestion des sites majeurs de Vauban) s'engagent, sur la base d'une entente collective, à :

- DÉVELOPPER et partager une connaissance commune ;
- PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions respectueux des principes et des règles de l'inscription au patrimoine mondial ;
- MUTUALISER leurs compétences et leurs moyens pour conserver, valoriser, requalifier les sites du Réseau;
- SÉCURISER les sites et les personnes ;
- CRÉER des partenariats privés et publics, pour mener des actions de connaissance, de préservation et de valorisation des sites fortifiés ;
- CONTRIBUER à l'attractivité et au rayonnement du bien sériel et des sites qui le composent par une exigence de qualité dans les interventions en matière de valorisation touristique ;
- CONDUIRE une concertation et une information permanentes avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés afin de susciter une mobilisation et une participation citoyennes ;
- MOBILISER la communauté nationale et internationale pour le développement d'échanges, de réflexions et d'expérimentations dans les domaines de la conservation et de la valorisation des sites fortifiés.

Fait à

Mont-Louis

Le

23 / 12 / 2019

Signataires :

Joëlle CORDELETTE
MAIRE DE MONT-LOUIS



Hermeline FALHERBE
Présidente du Parc
des Pyrénées Catalanes.



Annexe 4 - Référentiel « Fortifications de Vauban »

WWW.SITES-VAUBAN.ORG

RÉFÉRENTIEL

Recommandations pour la gestion,
la conservation et le développement durable
des « **FORTIFICATIONS DE VAUBAN** »



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

Réseau
des sites majeurs
Vauban



SOMMAIRE

1. UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?	4
A. À l'échelle du bien en série	6
B. À l'échelle des composantes du bien en série	8
2. ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION	14
A. Intégrité paysagère et architecturale	15
Morphologie et mise en valeur paysagère.....	15
Prise en compte des écosystèmes.....	15
Couverture végétale et modelés de terre.....	16
Patrimoine fortifié bâti.....	16
B. Usages	17
Des usages planifiés et spontanés multiples.....	17
Accessibilité aux fortifications.....	18
Appropriation civile et définition de nouveaux usages.....	18
C. Valeurs	19
3. PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS	20
A. Préservation par le développement	20
Morphologie des sites et des paysages.....	20
Usages.....	23
Approvisionnement / évacuation / accessibilité / communication avec la ville.....	23
B. Interventions architecturales et paysagères	24
Enveloppe.....	24
Intramuros.....	25
Respect des emprises prévues par Vauban.....	25
ANNEXE 1	
Déclaration de valeur universelle exceptionnelle - VUE - Fortifications de Vauban	26

UN RÉFÉRENTIEL, POURQUOI, POUR QUI ?

1

Les fortifications de Vauban ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008. Le bien en série fédère des douze sites les plus représentatifs des différentes facettes de l'œuvre construite de Vauban (près de 160 sites fortifiés au total), en termes de situation géographique, de typologie des ouvrages et de la façon dont l'ingénieur militaire a tiré profit des conditions sur place pour adapter des forteresses existantes et pour implanter des fortifications nouvelles dans une logique d'optimisation de la défense des frontières de la France. En 2017, une procédure d'extension du bien inscrit a été engagée pour optimiser la représentativité de l'ensemble.

Les composantes du bien en série sont solidaires ; appréhender la valeur ajoutée de chacune d'entre elles et leur complémentarité permet de comprendre la valeur de l'ensemble. Les attributs du bien et de chaque composante justifiant la valeur universelle exceptionnelle sont

brièvement décrits dans la déclaration de la valeur universelle exceptionnelle et dans le plan de gestion.

Le référentiel « Fortifications de Vauban » a pour but d'expliciter ces caractéristiques et de faciliter la compréhension de la cohérence entre ces composantes, qu'il convient de conserver. Ces clés de lecture permettent de mieux cerner les enjeux de préservation et de développement des douze sites majeurs de Vauban. En effet, outre l'engagement pris par les gestionnaires et l'État français de les maintenir dans l'état de conservation, dans leur authenticité et intégrité qui ont justifié leur inscription, il s'agit également d'accompagner les évolutions inévitables du XXI^e siècle dans une approche cohérente à l'échelle du bien en série, sans compromettre sa valeur universelle exceptionnelle.

Les modes de gouvernance sont parfois très différents et un grand nombre d'acteurs intervient dans la préservation et


la réhabilitation des sites majeurs de Vauban. Avant toute action, il convient que ces acteurs s'approprient les caractéristiques représentatives de leur site au sein du bien en série et des valeurs patrimoniales qu'il porte afin de garantir la préservation des attributs et de la représentativité de l'œuvre de Vauban dans toute sa diversité.

Le référentiel se veut un outil d'aide à la définition des interventions sur les sites et leurs abords, au service des gestionnaires, de leurs partenaires et des services de l'État, suivant l'adage « la préservation par le développement ». Il est soutenu par le ministère de la Culture/ Drac Bourgogne-Franche-Comté, avec la participation du ministère de la Transition énergétique et solidaire et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Sans être opposable en tant que tel, ce référentiel a vocation à être intégré dans le plan de gestion du bien en série.



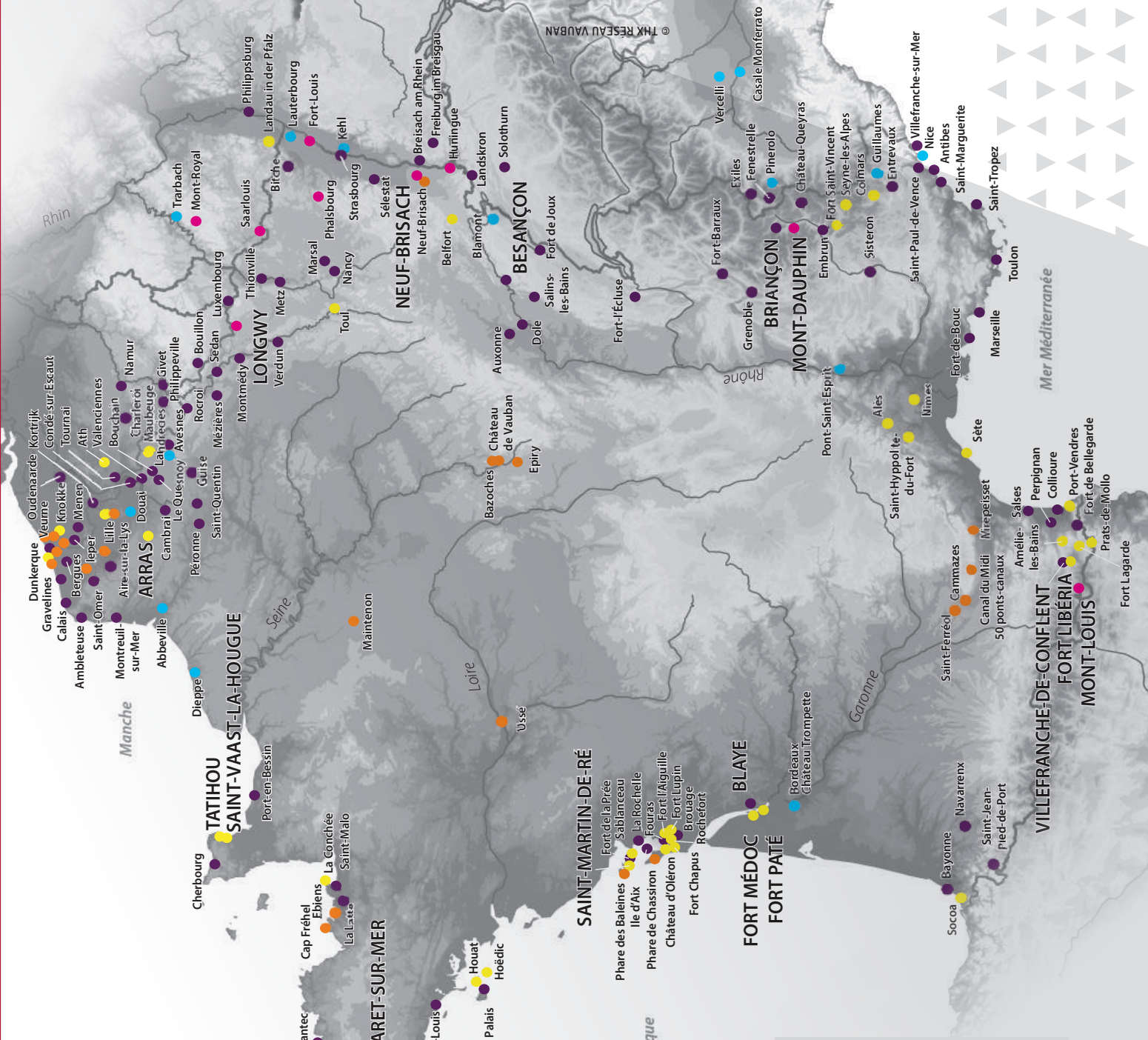
LES DOUZE SITES INSCRITS
ET LES TROIS SITES CANDIDATS
À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT

 FORTIFICATIONS DE
VAUBAN INSCRITES
SUR LA LISTE DU
PATRIMOINE MONDIAL

 FORTIFICATIONS DE
VAUBAN CANDIDATES
À L'EXTENSION
DU BIEN INSCRIT

A / À l'échelle du bien en série

Le bien en série représente l'échantillon le mieux préservé et le plus représentatif de l'ensemble des facettes de l'œuvre fortifiée de Vauban composée de près de 160 sites en France et en Europe.



- Place améliorée par Vauban
- Place créée par Vauban
- Ville neuve créée par Vauban
- Ouvrage civil
- Place entièrement démolie

BLAYE Site majeur de Vauban inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

« L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire. (...) »

À l'échelle du bien en série, plusieurs caractéristiques soutiennent son universalité :

> Le choix du lieu d'implantation des fortifications doit permettre de contrôler les voies de communication à l'échelle du royaume de Louis XIV. Sans être contiguës, elles ponctuent les frontières maritimes et terrestres, et fonctionnent comme un chapelet de places fortes pouvant se soutenir entre elles.

> Le bien inscrit témoigne de l'ampleur et de l'étendue de l'œuvre. Placées dans le contexte du XVII^e siècle, les 160 fortifications dont Vauban a déterminé le projet et la mise en œuvre constituent un ensemble tout à fait exceptionnel et sans égal.

> La diversité du génie de Vauban plaçait au premier plan l'adaptation au terrain et à la topographie environnante. Il a ainsi sciemment défini ses projets en fonction des conditions du terrain en les adaptant le cas échéant aux fortifications préexistantes.

> Le pragmatisme des choix de matériaux, l'ampleur et l'organisation des nombreux chantiers, leur déroulement dans des délais souvent très contraints, témoignent de la valeur technique de cette œuvre.

D'une façon générale, l'ensemble des composantes se trouve aujourd'hui encore dans l'état voulu par Vauban. Le paysage défendu est toujours lisible.



B / À l'échelle des composantes du bien en série

Les attributs suivants donnent les clés de compréhension de l'apport de chaque composante à la valeur universelle exceptionnelle du bien en série :

- > Chaque site joue un rôle dans la défense d'une région stratégique et forme un verrou sur un point faible de la France (confluent de vallée, col, plaine, voie d'eau).
- > Souvent, ce verrou se base sur une réciprocity des ouvrages : soit au sein d'une composante (Villefranche, Blaye/Cussac, Briançon ...), soit à l'échelle d'un secteur plus vaste (la tour de Camaret est, par exemple, un maillon du système de défense du goulet de Brest).
- > Les fortifications Vauban sont chacune représentatives d'une typologie de défenses déployées par Vauban en fonction de la situation géomorphologique, comme présentée ci-après (illustration 3).
- > Elles témoignent de l'évolution de la stratégie de défense dans l'œuvre de Vauban en multipliant les obstacles en avant du corps de place pour retarder la progression de l'assaillant selon la configuration du site. Les ensembles fortifiés de Vauban seront d'ailleurs codifiés *a posteriori* en trois systèmes (illustration 4).
- > Elles représentent soit une création *ex nihilo*, soit une adaptation d'une fortresse préexistante.

ILLUSTRATION 3 TYPOLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

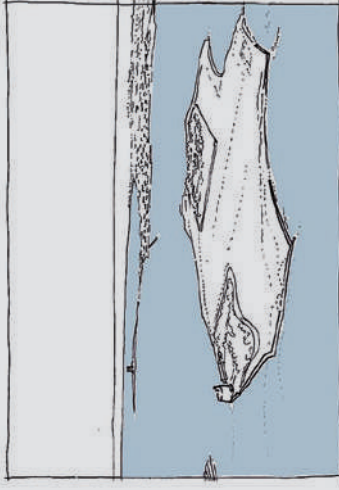
MER

////////// Réduit insulaire //////////



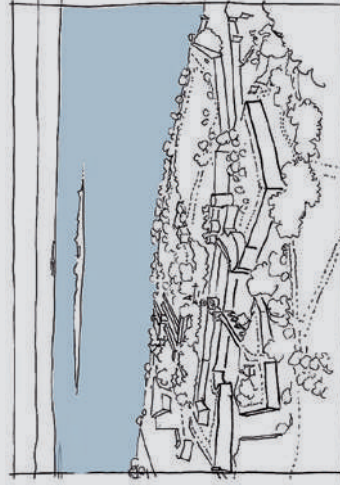
SAINT-MARTIN-DE-RÉ

////////// Protection d'un mouillage //////////



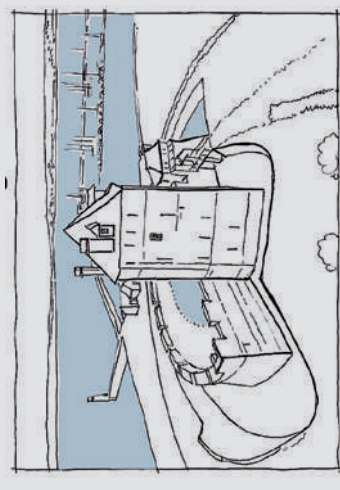
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

////////// Verrou d'estuaire //////////



BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

////////// Entrée d'un goulet //////////



CAMARET-SUR-MER

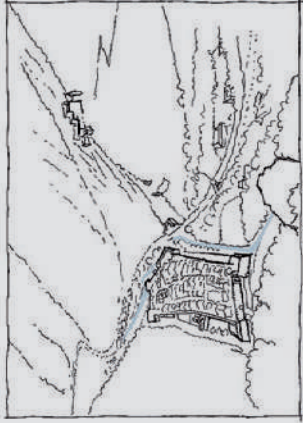
MONTAGNE

Rupture de pente d'un plateau



LONGWY

Verrouillage de vallée



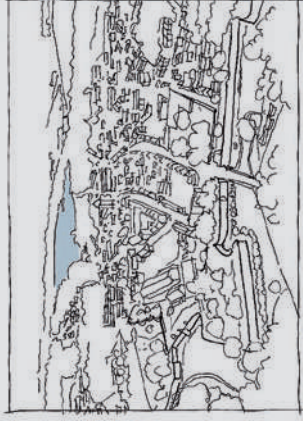
VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

Plaine inondable



LE QUESNOY*

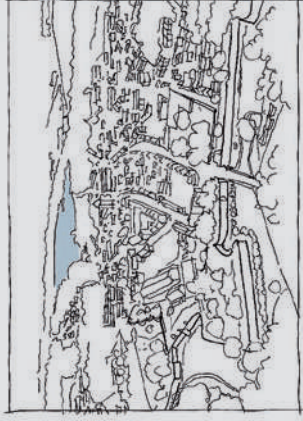
PLAINE

Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

Plaine inondable



LE QUESNOY*



MONT-DAUPHIN



BRIANÇON



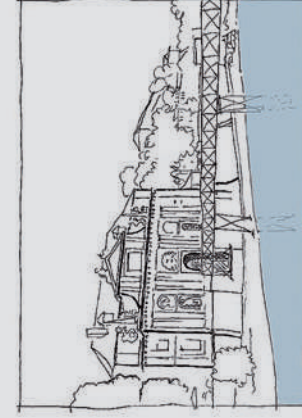
LILLE*

Méandre



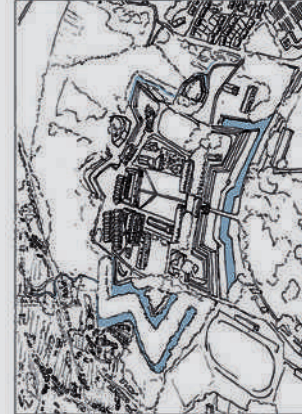
BESANÇON

Contrôle de pont



BREISACH AM RHEIN*

Plaine

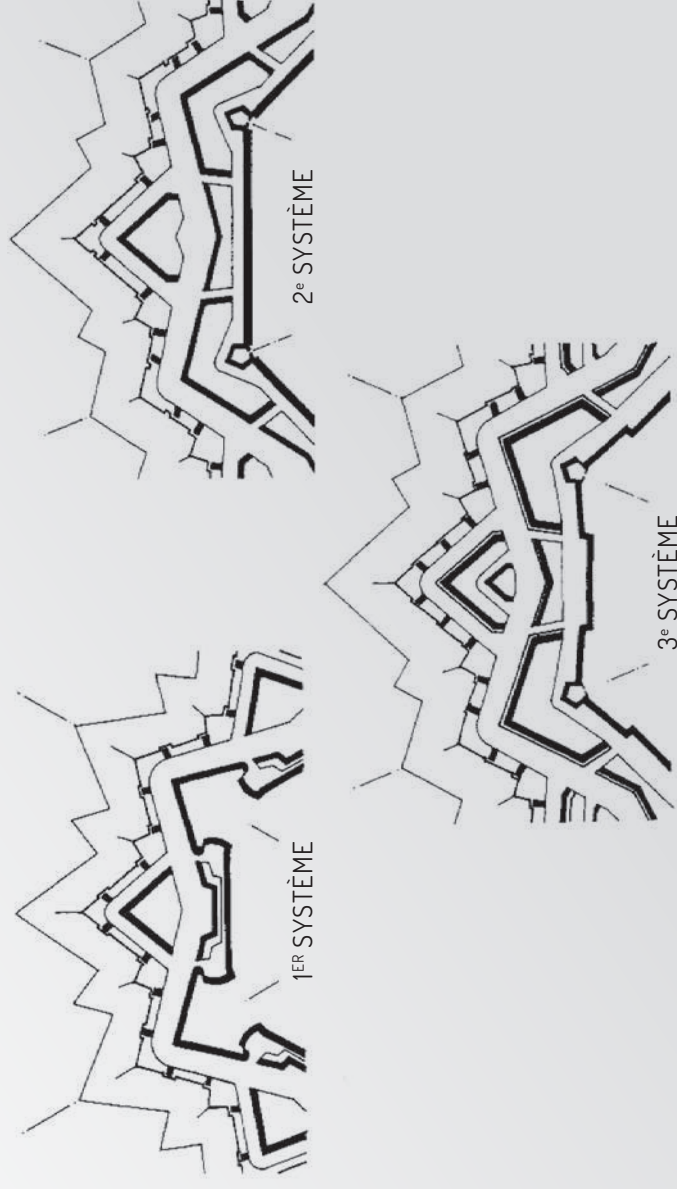


ARRAS

Ces ouvrages, citadelles, tours, forts isolés, villes neuves, enceintes urbaines peuvent également être classés selon les différents systèmes de fortifications, élaborés par Vauban pour retarder le plus longtemps possible le moment où l'assaillant approchera de l'enceinte de sûreté (dernière muraille de la défense), d'où la multiplication des dispositifs d'ouvrages avancés. Néanmoins, il convient de souligner que la notion de « systèmes » est étrangère à la pensée de Vauban, qui considère que chaque place forte est unique en fonction de ses missions et adaptations au terrain. Ce sont ses successeurs qui ont rangés ses forteresses en trois systèmes principaux, alors qu'il y en a, en vérité, autant que de forteresses construites.

Les ensembles fortifiés de Vauban appartiennent à la fortification dite « bastionnée » que Vauban a développée à un haut degré d'efficacité.

ILLUSTRATION 4 LES TROIS SYSTÈMES DE VAUBAN, CODIFIÉS COMME TELS AU XVIII^e SIÈCLE



Bernard Forest de Bélidor la définit ainsi :

*« La Fortification est un art qui enseigne à mettre une place de guerre en tel état, que chacune de ses parties puisse découvrir l'ennemi de front & de flanc, & lui opposer la largeur et la profondeur des fossés, la hauteur & la solidité du rempart, afin que derrière cette enceinte, un petit corps de troupes puisse résister avantageusement à une armée considérable. »**

* Dictionnaire portatif de l'ingénieur, C.A. Jombert, 1755, pp. 134-135

La fortification bastionnée est caractérisée par la géométrie du flanquement (plan) et par la défense en profondeur (profil).

Ainsi, le tracé de la fortification bastionnée est le reflet de notions géométriques articulées dans un ensemble et transposées dans un cadre physique. En plan, une enceinte définit un agencement géométrique dont les parties se répètent. Elle est composée de bastions (qui remplacent la tour médiévale) reliés par des murs de courtines. Le bastion peut se définir comme un pentagone, composé de deux faces, deux flancs et une gorge, dont l'angle saillant pointe vers la campagne.

Le principe du flanquement (illustration 5) régit cet aménagement géométrique et permet de s'assurer que tout point précis d'une enceinte est visible d'un autre endroit, de sorte que le fossé soit intégralement battu par les tirs. Ainsi, les canons tirant en feux rasants dans les fossés depuis le flanc du bastion peuvent prendre en enfilade la face du bastion collatéral en supprimant tout angle mort. En fait, le flanquement est

l'art de découvrir et de battre l'ennemi de côté. Aussi le flanquement réciproque des ouvrages est la clef du système bastionné.

La fortification bastionnée est aussi caractérisée par l'échelonnement en profondeur des ouvrages. Pour résister efficacement à l'artillerie, il ne suffit plus d'y opposer un simple mur de maçonnerie comme au Moyen Âge. On a recours au rempart, constitué d'une masse imposante de terre revêtue ou non de maçonnerie. À cela s'ajoutent le fossé, le chemin couvert et le glacis. Ces différents ouvrages forment le profil général de l'enceinte bastionnée.

Le principe du défilement (illustration 6) est à la base de l'édification des ouvrages. Il se définit comme l'art de camoufler et de dérober le corps de la place à la vue de l'ennemi. En plus d'enfouir la fortification par l'usage de fossés, on place devant l'enceinte ou le rempart principal divers ouvrages avancés. Ainsi, l'établissement des feux permet au défenseur d'être toujours en position de commandement sur l'ennemi. Le défenseur voit, sans être vu.

Généralement la fortification de Vauban est dite remparée, c'est-à-dire que la terre extraite du fossé est placée en remblai pour former l'obstacle. Généralement formé de bastions et de courtines, le corps de la place se définit comme le rempart principal d'une place forte. La fortification de Vauban est également rasante, à demi enterrée dans le fossé de façon à ce que les canons de la défense pratiquent des tirs rasants sur le glacis, vaste surface reprofilée pour être intégralement battue par les feux.

Les sites dominants (Briançon, citadelle de Besançon, fort Libéria à Villefranche) constituent une exception à cette règle et marquent de façon ostentatoire dans le paysage, l'occupation du territoire. Leur position en hauteur permet de contrôler les mouvements dans la vallée, selon l'adage militaire : « Qui tient les hauts, tient les bas ! ».

ILLUSTRATION 5

REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DU PRINCIPE DE FLANQUEMENT. L'ANGLE MORT DEVANT LA TOUR MÉDIÉVALE (EN JAUNE), LE FLANQUEMENT RÉCIPROQUE PARFAIT DEVANT LE BASTION PENTAGONAL.

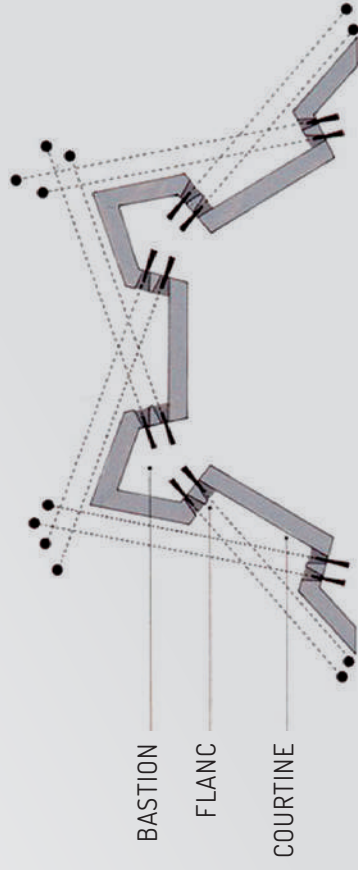
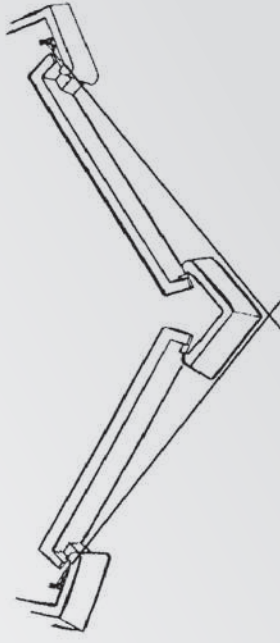
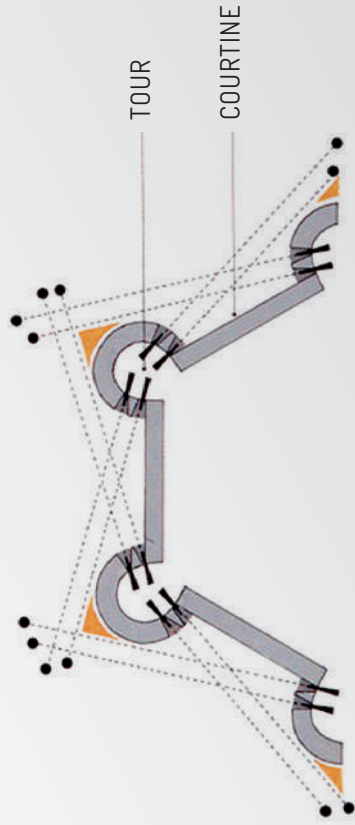
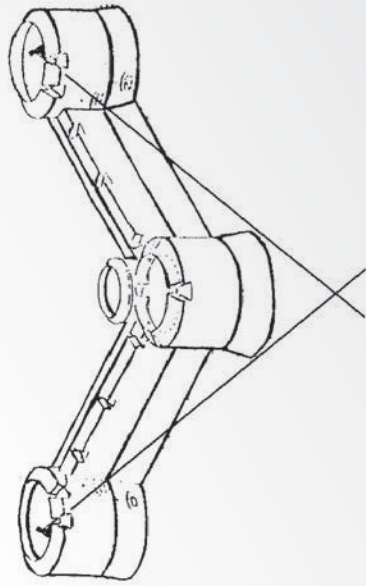
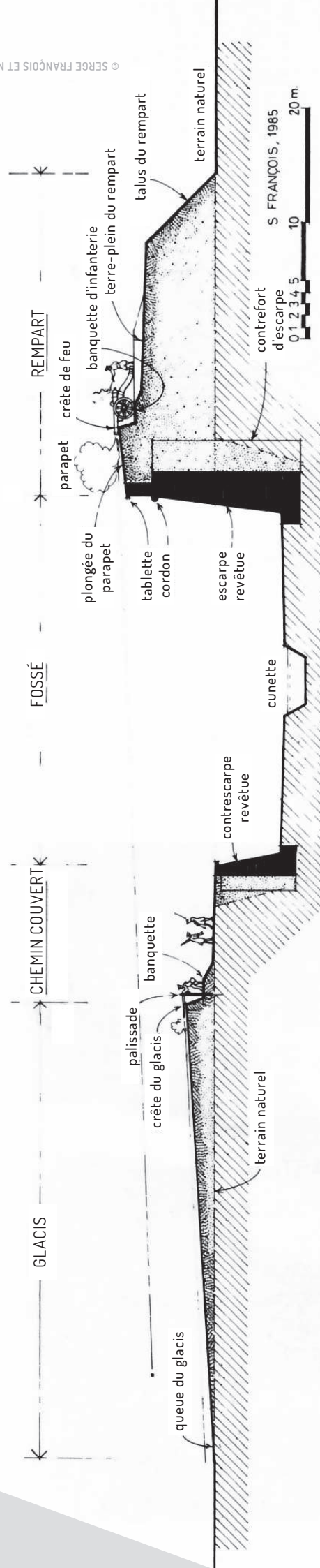


ILLUSTRATION 6
PRINCIPE DU DÉFILEMENT EN PROFONDEUR DU SYSTÈME DE DÉFENSE



ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DE PRÉSERVATION

L'inscription au Patrimoine mondial s'accompagne de la construction d'une image culturelle commune et d'actions collectives entre les sites majeurs de Vauban, expression de la valeur universelle exceptionnelle collective et réciproque (charte de couleurs, mât directionnel, plaque commémorative, etc.).

Les projets culturels de territoire des sites sont complémentaires entre eux, pour qu'ensemble ils racontent toutes les facettes de l'œuvre de Vauban : ils

expriment la représentativité de chaque composante au sein du bien en série et constituent le fil conducteur pour les développements futurs.

Les attributs distinctifs propres à chaque composante guideront les choix en ce qui concerne les nouveaux usages. À l'échelle du bien en série, cela se traduira par des programmes différents, compatibles avec les caractéristiques propres à chaque composante.



A / Intégrité paysagère et architecturale

Comment préserver l'intégrité du paysage de la fortification, appréhendé depuis le lointain jusqu'aux abords proches ?

MORPHOLOGIE ET MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE

Une grande partie du cadre paysager et architectural du temps de Vauban subsiste pour chacun des sites du bien en série. La morphologie qui s'en dégage permet une compréhension du système de défense, des axes d'attaque et de bombardement, ainsi que des angles de tir du défenseur et de la remarquable adaptation au terrain contraint (optimisation des défenses naturelles), à l'échelle rapprochée comme à l'échelle du paysage étendu jusqu'à environ 20 km. L'ennemi potentiel doit être perçu au loin, sans que le site de défense soit vu par lui.

Les valeurs paysagères et naturelles des sites fortifiés par Vauban forment des entités de paysage qui dialoguent avec leur environnement géographique. Ils sont souvent perceptibles de loin (10 à 25 km), formant des ensembles paysagers emblématiques et identitaires, aujourd'hui moteurs d'attraction touristique. Le monument est visible parfois depuis les cheminements fréquentés

depuis la terre (Besançon, Briancçon), ou depuis la mer (Saint-Vaast-la-Hougue, Camaret, Saint-Martin-de-Ré), plus difficilement à distance pour ce qui concerne les sites de plaine. Cette lisibilité dans le paysage reflète la volonté d'autrefois d'occuper un territoire de façon plus ou moins ostentatoire. Elle constitue aujourd'hui un attribut majeur du bien.

Le paysage défendu dépend de la portée de tir, mais aussi de la distance de visibilité de l'attaquant qui arrive. L'œil peut voir jusqu'à 30 km dans certains cas. L'horizon peut être dégagé sur une grande distance, ou séquencé par des éléments tels que des montagnes, des collines ou des falaises, plus proches. Depuis les sites eux-mêmes, des vues sortantes permettent d'appréhender l'adaptation à la géographie du territoire, l'étendue et la diversité des paysages, pour comprendre la stratégie de défense et la lisibilité historique du lieu. Les « zones tampons » incluent l'environnement immédiat du bien et constituent un surcroît de protection du bien.

Des aménagements peuvent venir en contradiction avec la lisibilité historique du site dans son contexte d'adaptation géographique et la compréhension des axes stratégiques de bombardement et d'attaque du système défensif.

PRISE EN COMPTE DES ÉCOSYSTÈMES

Dans un contexte international, national ou régional, certains sites sont soumis à des protections des espaces naturels, sites Natura 2000, Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Trames Vertes et Bleues, protections au titre de la loi Littoral, etc.. Certains lieux forment des réservoirs de biodiversité au sein de corridors écologiques et contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants. Les remparts, douves et murailles ont parfois permis le développement d'une faune et d'une flore spécifiques, adaptées aux conditions particulières de vie que leur offrent ces supports.



COUVERTURE VÉGÉTALE ET MODELÉS DE TERRE

La végétation (végétation horticole plantée, végétation de semis naturel formant boisement) peut gêner la perception du système fortifié, en masquant parfois la vue sur des parties importantes. Pourtant elle peut devenir un nouvel élément de qualification de l'espace, qui participe au confort de l'utilisateur qui n'est plus militaire, ou à l'enrichissement de la biodiversité. L'enjeu est bien de maîtriser la végétation pour **conserver la compréhension du système fortifié** tout en respectant néanmoins les nouveaux usages de ces sites. Le modelé des terres à des fins défensives constitue une part fondamentale de la fortification. Ces ouvrages en terre ont de tout temps nécessité un entretien qui s'est progressivement perdu. Les profils se sont affaïssés, érodés, ils sont souvent peu lisibles aujourd'hui. La végétation a parfois permis de conserver, par ses racines, les niveaux des profils talutés, en retenant les terres qui avaient tendance à s'affaisser. Mais ce maintien des terres est parfois peu perceptible sous les frondaisons épaisses.

PATRIMOINE FORTIFIÉ BÂTI

Les matériaux utilisés donnent une subtile variété aux forteresses de Vauban, jouant un rôle à la fois esthétique et pragmatique. Chacun des 12 sites maîtres a sa couleur, sa matière, tirée du sol sur lequel il est construit.

Vauban utilise en priorité **les matériaux disponibles sur place** : du marbre rose de Conflent à Villefranche-de-Conflent, du marbre de Guillestre à Mont-Dauphin et du granit à Saint-Vaast-la-Hougue.

Dans les régions pauvres en carrières et riches en argile, Vauban construit en briques, comme à Arras. En montagne, il recourt souvent aux galets charriés par les torrents.

Lorsque les matériaux disponibles sur place ne conviennent pas, Vauban organise l'acheminement. Ainsi à Neuf-Brisach le grès rose est amené grâce à un canal creusé depuis les carrières des Vosges.

Le choix des matériaux répond aussi à des préoccupations techniques. À Besançon, les parapets en briques remplacent ceux en pierre, car leurs éclats sont moins dangereux en cas de tirs.

La tour de Camaret-sur-Mer est surnommée "tour dorée" pour la couleur de son enduit à base de brique pilée, composé d'argile aux propriétés imperméables, précieuses sur la façade atlantique.

B / Usages

Comment préserver aujourd'hui ces lieux dont l'usage militaire s'efface progressivement au profit d'usages civils respectueux de l'intégrité des composantes du bien ?

DES USAGES PLANIFIÉS ET SPONTANÉS MULTIPLES

Les sites fortifiés étaient, dès le XVIII^e siècle, entourés de zones *non aedificandi*, qui faisaient déjà l'objet de convoitises entre la société civile et l'armée. Ces espaces sont parfois encore marqués par des bornes de pierre. Les fortifications forment aujourd'hui des lieux comprenant de nombreux usages récréatifs, ludiques, sportifs ou culturels pour des publics très variés : parcs paysagers plantés d'essences d'ornement, potagers ou jardins familiaux dans les fossés dès le XIX^e siècle, espaces pour colonies de vacances, installations de zoo, stades ou parcours de santé ou de sport.

Certains de ces espaces sont restés temporairement à l'abandon, laissant place à des boisements naturels, à des biotopes d'espèces faunistiques et floristiques parfois rares, et parfois à des activités interlopes.

La réutilisation civile progressive au XX^e siècle des espaces fortifiés s'est souvent faite sans projet d'ensemble, résultant en des aménagements successifs qui ne sont pas toujours en cohérence les uns avec les autres et qui ne respectent pas forcément l'esprit des lieux de l'œuvre de Vauban. Les vastes espaces non bâtis des remparts sont, dans bien des cas, devenus des lieux de circulation intense, ou encore des nappes de stationnements alternés avec l'accueil d'événementiels ou de foires.

La réutilisation de la plupart des ouvrages fait parfois valoir des caractéristiques propres à ces lieux.

La transformation de citadelles en quartiers de ville incarne la revanche de l'histoire; à l'époque de Vauban, les villes ont dû payer pour la construction des citadelles qui servaient à surveiller les populations nouvellement intégrées au royaume de France. En transformant ces lieux fermés en lieux ouverts, une alliance nouvelle s'instaure rappelant le pouvoir et l'oppression (la citadelle d'Arras reconvertie en quartier de ville, par exemple). L'ouverture de ces lieux au territoire et la création de liens fonctionnels et visuels entre la ville et ces « nouveaux » espaces sont à privilégier car elles favorisent l'appropriation du patrimoine fortifié par les communautés locales.

ACCESSIBILITÉ AUX FORTIFICATIONS

L'**accessibilité** est une problématique particulière des fortifications de Vauban, puisqu'elles s'implantaient généralement là où leur « prise » serait la moins aisée. Dans le cadre de projets de reconversion de ces emprises, suite au départ de l'armée par exemple, se pose la question de l'ouverture à de nouveaux usages. Il est tentant de créer de nouveaux accès, plus larges, avec un revêtement qui facilite l'accès à ces sites au plus grand nombre (personnes à mobilité réduite, poussettes, etc.), ou d'aménager des équipements pour de nouveaux modes de transport. Mais les portes des places fortes, le plus souvent seuls accès *intramuros*, ne sont pas adaptées aux véhicules contemporains et se prêtent mal à la cohabitation entre visiteurs à pied et véhicules à moteur.

Les glacis et fossés sont souvent des lieux propices au **stationnement de véhicules** à proximité de la fortification. Or ces aménagements peuvent gêner la perception et la compréhension de ces ouvrages enterrés permettant de résister aux impacts de tir. Dans trop de cas, ces fortifications inscrites sur la Liste du patrimoine mondial ne sont vues qu'à travers d'une mer de voitures stationnées.

Le problème de la voiture, dans les sites Vauban plus qu'ailleurs, se pose de façon cruciale et exponentielle. Doit-on les laisser entrer à l'intérieur, ce qui nuit à la découverte des portes et sature l'espace urbain ? Doit-on les stationner à la périphérie immédiate des sites, ce qui condamne la perception des volumes d'ensemble ?

Tout projet d'aménagement doit donc donner lieu à une réflexion préalable quant à la nature des nouveaux usages du site et des véritables besoins qu'ils génèrent. **Ces besoins peuvent et doivent être assurés sans compromettre ce qui fait la valeur intrinsèque du site.**

APPROPRIATION CIVILE ET DÉFINITION DE NOUVEAUX USAGES

Des **espaces publics** de qualité contribuent à créer des conditions favorables à l'investissement et à la réutilisation des lieux. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un schéma directeur d'aménagement avec une étude d'évaluation patrimoniale du bien. Ces orientations permettent un phasage des opérations et l'obtention d'aménagements cohérents sur le long terme.

La manière la plus efficace de préserver le patrimoine fortifié est sans doute la sensibilisation de la population à ses

valeurs et la réoccupation des lieux par des fonctions compatibles. Le plan de gestion, et le projet culturel de territoire qui en constituent le fil conducteur sont des outils efficaces pour inscrire les attributs de chaque composante dans ce document de référence et pour les inclure dans une approche intégrée sur le long terme.

Il conviendra de préférer des programmes permettant de créer ou de renforcer la complémentarité avec le tissu urbain, économique et social pré-existant pour garantir une pérennité des nouveaux usages (voire une exploitation rentable). C'est le patrimoine Vauban qui guide le programme et non l'inverse. C'est pourquoi tout projet doit être fondé sur une analyse solide et des études documentaires sur l'ensemble des valeurs patrimoniales en cause.

Le **choix des usages futurs** peut comprendre les valeurs symboliques, commémoratives, identitaires, paysagères, naturelles et patrimoniales, l'authenticité ou encore l'intégrité de l'œuvre de Vauban. Mais ces partis pris peuvent également les mettre en exergue. En tout état de cause, les valeurs des fortifications de Vauban conditionnent les objectifs d'usages futurs.

C / Valeurs

Les fortifications de Vauban ont, pour beaucoup d'entre elles, été le théâtre de faits de guerre antérieurs, contemporains ou postérieurs à Vauban. Restées dans le giron de l'armée jusqu'au XX^e siècle (et certaines d'entre elles ayant aujourd'hui encore une fonction militaire), elles constituent parfois des lieux de mémoire et présentent des **valeurs historiques**, traces de l'évolution géopolitique du territoire (guerres, annexions, conflits, alliances, traités).

Elles peuvent incarner dans la mémoire collective des symboles d'oppression de l'État central contre des provinces périphériques dont les identités sont alors bafouées par l'Absolutisme. Dans le cas des forts et citadelles, elles revêtent également, jusqu'à la génération qui nous précède, des valeurs négatives d'enfermement, de violence d'État et d'exécution par l'occupant.

Leur **valeur symbolique** positive peut également être forte : érigées pour stabiliser les frontières du royaume et gérer les conquêtes, ayant longtemps conservé leur fonction militaire, les fortifications de Vauban incarnent la volonté de préserver la paix et les vies

humaines et représentent les efforts accomplis pour y parvenir.

L'énormité des chantiers, dans ces villes de provinces périphériques nouvellement annexées au royaume des Pays, a eu un rôle déterminant pour l'émergence d'un syncrétisme architectural : le chantier est le lieu de la rencontre et de la fusion immédiate entre les pratiques des ingénieurs classiques et celles des maçons locaux, et chaque chantier a donné lieu à l'émergence d'un style propre qui a des répercussions considérables pour la construction civile et religieuse.

Ces fortifications sont aussi les témoins d'une culture scientifique et technique unique à l'ingénierie militaire de l'Europe des Lumières, marquée par la maîtrise de l'hydraulique, de la mécanique des sols, de la résistance des matériaux, de la cartographie du relief terrestre, de la géologie, de la rationalité dans toutes ses dimensions pratiques, de la recherche de formes idéales, qui ont eu ensuite des applications déterminantes dans le milieu civil et pour les échanges en Europe.

Aujourd'hui, elles sont devenues des symboles protecteurs pour les cités qu'elles dominent ou enveloppent, mais aussi, parce qu'elles sont souvent placées sur les vieilles frontières d'une Europe en construction, de formidables liens entre les peuples que l'histoire avait séparés, comme en témoignent les routes des forts des Alpes, des Pyrénées ou de la Sarre/Lorraine/Luxembourg.

On retrouve souvent dans les blasons des villes le témoignage de la **valeur identitaire** des fortifications dans laquelle une communauté se reconnaît, propice à l'accueil d'événements festifs, éducatifs, sportifs, culturels, économiques.

Leur appartenance au bien en série inscrit à l'Unesco se matérialise par la plaque commémorative commune, traduisant la fierté des communautés d'avoir en leur sein un patrimoine mondiallement reconnu et partagé à 12, et bientôt à 15 si le projet d'extension avec les villes candidates (Lille, Le Quesnoy et Breisach am Rhein) aboutit.

PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

La présence militaire sur un ancien lieu fortifié peut être un bon moyen de conservation du patrimoine et perpétue des valeurs intangibles reliées à la continuité d'occupation militaire du lieu, même s'ils sont occupés de manière différente.

La transformation des lieux militaires en lieux civils est parfois nécessaire et devient la condition *sine qua non* de leur préservation pour les générations futures. Celle-ci doit se fonder notamment sur des études d'urbanisme, ainsi que sur une étude d'évaluation patrimoniale et un diagnostic du site et de ses abords.

Les principes suivants guideront les choix de nouveaux programmes et leur implémentation.

A / Préservation par le développement

MORPHOLOGIE DES SITES ET DES PAYSAGES

Les **perceptions visuelles majeures** à partir du site ou depuis l'extérieur en direction du bien (axes, vues ou perspectives d'attaque et de bombardement, axes de tir du défenseur, perspectives pour comprendre le flanquement et le défilement des ouvrages) sont à définir

clairement en rapport avec les caractéristiques distinctives de chaque composante.

Ces principaux axes de vue permettent de comprendre le **fonctionnement tactique des fortifications de Vauban**, de percevoir la direction d'où étaient attendues les troupes ennemies et l'emplacement du camp de siège, ainsi que les no-

tions de flanquement et de défilement des ouvrages.

On observe également une continuité de la fonction de sentinelle des fortifications, offrant aujourd'hui encore des points de vue spectaculaires sur le paysage environnant.

- > **Depuis l'extérieur**, des vues, panoramiques ou cadrées en direction du bien sont à évaluer et à identifier en fonction de l'échelle du paysage concerné, des ambiances paysagères, des différentes approches du site.
- > **Depuis le site lui-même**, le paysage perçu dans son intelligence territoriale voulue par Vauban est à appréhender, au-delà de la zone tampon Unesco.
- > Il s'agit alors d'évaluer quelles sont les **perceptions visuelles à préserver** autour de chaque site, au paysage diffus et emblématique.
- > D'une manière générale, la perception de la morphologie globale du site et du paysage défendu doit être préservée et si possible confortée, en évitant des aménagements dénaturant la morphologie dans l'axe d'attaque ou de bombardement ou sur le glacis.
- > **L'élargissement des zones tampons**, souvent à l'échelle intercommunale, sera l'aboutissement d'une analyse des cônes de vue les plus sensibles.
- > Les vues à vol d'oiseau et satellitaires (Google Maps, drones, deltaplane ou parapente), de plus en plus accessibles par le grand public, sont aussi à prendre en considération.

Lors de diagnostics de l'état sanitaire des remparts, il est opportun de créer un volet faune/flore afin de répertorier les espèces remarquables lors d'une étude générale (invertébrés, amphibiens, oiseaux et chauves-souris, flore endémique). Les travaux pourront ainsi être menés dans le respect de la faune et de son habitat et permettront de **concilier nature, usage et patrimoine**.

L'implantation d'éoliennes hautes de 100 à 200 mètres, visibles de très loin, modifie considérablement le paysage. Compte tenu de leur grande taille, elles marquent en effet l'espace et relèvent d'une logique de bonne insertion paysagère telle qu'elle s'applique aux ouvrages d'art (pont, viaduc...) comme aux relais hertziens, aux grandes infrastructures, aux nappes urbaines, aux ensembles industriels.

> Tout projet éolien doit faire l'objet d'études ou de notices d'impact. Y sont analysés les milieux naturels existants et l'incidence de l'aménagement sur la faune et la flore. Dans le cas des sites Vauban, il faudra veiller en sus à ce que ce type d'infrastructures ne porte pas atteinte aux attributs et valeurs patrimoniales identifiés pour chaque site.

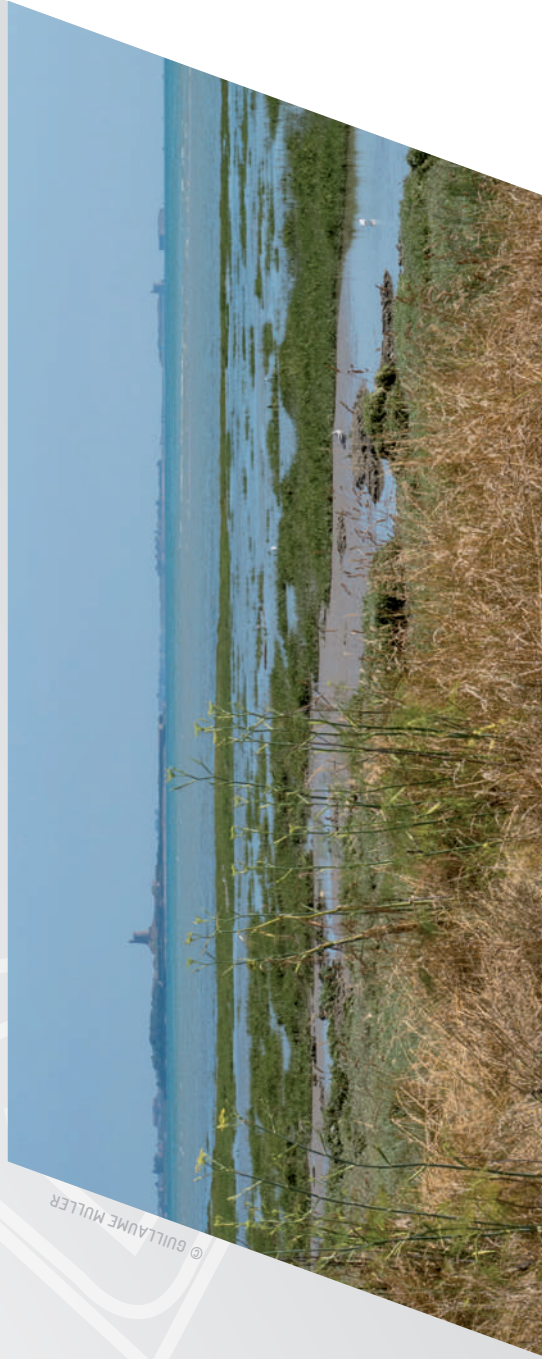
> **Une aire d'influence paysagère** sera définie au-delà de la zone tampon, s'appuyant sur l'analyse de l'espace à partir duquel le site fortifié est visible et compréhensible, et sur l'examen des vues sortantes depuis le monument. Cette aire se décomposera en une aire de préservation plus stricte et une aire de vigilance. Par déduction, des espaces sans influence significative sur le bien pourront faire l'objet d'éventuels projets éoliens. Une étude paysagère argumentée devra être menée en ce sens sur chaque site au potentiel éolien.

> La traduction des zones tampons dans les documents d'urbanisme est désormais imposée par l'article L612-1 du Code du patrimoine. Une zone tampon élargie pourrait s'appuyer dans certains cas sur une aire d'influence paysagère.



© VILLE DE BESANÇON

À titre d'exemple, la vue à partir de la colline de Chaudanne vers la citadelle de Besançon, construite sur un anticlinal magistral, en avant des collines boisées, se trouve sur l'axe de bombardement. L'aire d'influence paysagère permettra la protection de son environnement vis-à-vis de tout projet éolien qui nuirait à la compréhension du site et de son échelle. De nombreuses autres vues vers la citadelle sont emblématiques et témoignent de l'échelle du site; l'enjeu est leur protection.



© GUILLAUME MULLER

À Saint-Vaast-la-Hougue, depuis la mer, du côté de l'assaillant, les deux tours verticales avancées, d'une trentaine de mètres de haut, contrastent avec l'horizontalité du paysage du coteau et du marais en arrière-plan. L'enjeu serait ici d'éviter toute concurrence due à la domination de ces tours par de hauts mâts d'éoliennes.

USAGES

Les nouveaux usages sont définis dans les limites de la capacité de charge (pression pouvant être subie par le monument au regard des enjeux de conservation, seuil de tolérance des habitants et des espèces faunistiques et floristiques présentes) de la composante, aussi bien pour ce qui concerne ses abords (accessibilité et stationnement) que l'espace *intramuros*. Le nombre de militaires et le cas échéant de civils prévus par Vauban guidera la réflexion. Ces nouveaux usages (logements, activités tertiaires, loisirs, restauration...) doivent également **respecter les valeurs patrimoniales du lieu**.

> **Le caractère public** des espaces reconvertis sera privilégié. Les usages exclusivement privés du bien inscrit au Patrimoine mondial seront limités, sauf pour ce qui concerne les logements, afin de favoriser le sentiment d'appartenance des communautés locales. L'aménagement d'espaces clos ou à clôture privative doit être évité sauf si le programme ou la sécurité le nécessitent. Il s'agit en outre de favoriser l'utilisation des espaces de rassemblement et de circulation prévus à l'origine à cet effet (esplanades, promenades, places, etc.).

> Les nouveaux usages doivent être **compatibles et respectueux de toutes les valeurs et attributs du site** dont il convient de tenir compte par la réalisation d'aménagements spécifiques, symboliques (favoriser la perception du caractère monumental dans les aménagements paysagers) et identitaires (en privilégiant le caractère public des espaces).

> Les éventuels conflits d'usages peuvent être anticipés. En tout état de cause, la mixité sera privilégiée.

> **Les nappes de parking sont à proscrire** autant que possible, surtout lorsqu'il y a un point de vue dominant. Lorsque ces ouvrages peuvent être intégrés d'un point de vue paysager il est préférable qu'ils se découvrent « au dernier moment », en arrivant au bord du fossé.

> Sans s'opposer à de nouveaux usages, l'enjeu sera alors de faire les choix qui respectent au mieux la **compréhension de la situation d'origine**, l'organisation fonctionnelle du site et de mettre en œuvre des matériaux qui s'intègrent harmonieusement avec l'environnement.

APPROVISIONNEMENT / ÉVACUATION / ACCESSIBILITÉ / COMMUNICATION AVEC LA VILLE

Cette thématique doit être un fil conducteur mûrement réfléchi pour la modernisation des réseaux et communications:

- > soit la configuration voulue par Vauban les limite et oriente de fait le choix des nouveaux usages compatibles avec ce parti pris,
- > soit le parti pris explicite la « sortie du site de son isolement » pour en faire un lieu volontairement très ouvert.

Quant à l'accessibilité, souvent difficile, c'est une caractéristique propre aux fortifications. Des programmes qui se traduisent par des aménagements visant à faciliter l'accès au site doivent tenir compte du fait que la création d'une voie d'accès nouvelle peut potentiellement compromettre la compréhension et la lisibilité patrimoniale du lieu.

Le stationnement est de préférence organisé le long de voies pour s'intégrer au mieux dans le paysage, si une solution souterraine n'est pas disponible. Un traitement particulier des sols peut atténuer l'impact visuel. La création de nappes de parkings aériennes est à éviter, aussi bien *intramuros* que sur les abords.



B / Interventions architecturales et paysagères

La notion d'intégrité du patrimoine bâti peut être identifiée à partir d'un diagnostic du bâti, qui comprend généralement une présentation de l'opération, un rapport historique, un état des lieux général, une présentation de l'état structurel et une description de l'état des installations techniques (électricité, chauffage, ventilation, plomberie...). Il permet de **hiérarchiser les interventions de protection, conservation, réhabilitation, restauration, reconstruction**. Il permet également d'évaluer s'il est nécessaire de mettre en place des mesures d'atténuation si l'intervention affecte négativement un attribut ou une valeur du site.

La **restitution** à l'identique peut également être envisagée et plusieurs périodes de référence peuvent coexister sur le même site. Conformément aux dispositions de la Charte de Venise, il convient de tenir compte des apports significatifs de l'histoire dans l'évolution du site. En tout état de cause, tout parti pris doit être suffisamment documenté, en particulier en cas de restitution d'éléments qui ont disparu.

Les interventions contemporaines doivent être réversibles.

ENVELOPPE

> **Les vues remarquables** doivent être préservées et mises en valeur. Les vues majeures qui auraient été masquées par la végétation sont à dégager puis à maintenir par un programme d'entretien régulier.

> **Les ouvrages en terre** témoignent du fonctionnement de la fortification. Ces profils doivent rester lisibles et nécessitent un entretien pour éviter leur affaissement ou leur érosion. Quand ces profils se sont affaïssés, ou érodés, des travaux de conservation et d'entretien sont possibles pour les rendre lisibles et pour éviter leur disparition. La circulation (piétonne ou VTT...) doit y être maîtrisée et canalisée par des aménagements spécifiques (sentiers aménagés, points de vue).

> **Le haut des remparts** n'étant pas destiné à l'origine à la circulation des personnes, le public doit être découragé d'y monter par des clôtures discrètes et de préférence naturelles. L'aménagement de belvédères sécurisés et de sentiers de découverte balisés constitue d'autres éléments de réponse à la problématique de la sécurité des personnes.

> **Les cheminements** sont à traiter de la manière la plus naturelle et perméable possible.

> **La végétation** nécessite des interventions sur mesure, dont en particulier :

- La suppression des ligneux de la paroi des remparts et du talus de plongée, afin de protéger les fortifications maçonnées de la poussée des racines ;

- La préservation et le renouvellement des arbres issus des plantations propres à la fortification (sur les terre-pleins, derrière les parapets), et de ceux qui ont été plantés pour des raisons paysagères ; préservation de ceux qui ont participé au maintien des masses de terre ; suppression des semis naturels d'arbres qui empêchent la lisibilité du système défensif, sauf en cas d'intérêt écologique majeur ; conservation de sujets participant au confort des visiteurs (ombrage) ;

- La gestion des massifs arbustifs pour préserver les vues importantes (maintien, taille, élimination si besoin) ;

- La préservation des zones d'intérêt faunistique et floristique qui ne nuisent pas à la lisibilité ou à l'état de conservation de la fortification.

- > **L'eau et les systèmes hydrauliques** constituent des éléments essentiels du fonctionnement de la fortification (approvisionnement, stockage, écoulement, défense). Il s'agira de :
 - Conserver les systèmes hydrauliques de référence, entretenir les ouvrages, maîtriser leur marnage et la stabilité des berges ;
 - Maintenir les zones humides et gérer la flore associée.

INTRAMUROS

- > Les interventions dans l'espace *intramuros* seront guidées par les principes suivants :
 - > Préservation de l'architecture utilitaire, solide, d'où naît l'esthétique par un style architectural sobre pour les interventions nouvelles qui s'inspireront de l'architecture rationnelle avec codification par Vauban des bâtiments militaires (casernes, magasins à poudre, arsenaux, portes).

- > L'adaptation au terrain dicte l'exploitation rationnelle de matériaux disponibles sur place (ou équivalents). Le contraste de matériaux et des modénatures peut être recherché afin de rendre lisibles les interventions contemporaines - de préférence réversibles - par rapport à l'intégrité des dispositions préexistantes. Les pastiches seront évités.
- > L'aménagement des anciens espaces ouverts militaires exprimera la fonction de rassemblement.
- > Le diagnostic du bâti devra être réalisé afin d'évaluer l'authenticité et l'intégrité du bâtiment comme par exemple « l'intégrité structurelle ». Il permet, de plus, d'orienter des interventions pour la restauration des existants, la reprise des désordres, voire la mise en conformité et de préconiser des études complémentaires si elles s'avèrent nécessaires (relevés, diagnostics, sondages...).

RESPECT DES EMPRISES PRÉVUES PAR VAUBAN

- > Privilégier la reconversion du bâti existant à l'extension ou à la construction d'emprises nouvelles
- > Les réserves foncières identifiées dans les plans de Vauban (dans la zone *non aedificandi* pour extension urbaine ou projet de Vauban inachevé) peuvent servir de base pour justifier de nouvelles constructions, dans la limite des besoins contemporains raisonnables.
- > Les démolitions ne peuvent être envisagées que dans les cas suivants :
 - Lorsqu'une intervention aurait affecté négativement un attribut ou une valeur du site ;
 - lorsque le bâtiment présente un risque pour la sécurité des personnes ;
 - dans le cadre d'un projet global de mise en valeur ou de restitution d'un état de référence pertinent.



DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE - VUE - FORTIFICATIONS DE VAUBAN

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL LE 7 JUILLET 2008

L'œuvre de Vauban constitue une contribution majeure à l'architecture militaire universelle. Elle cristallise les théories stratégiques antérieures en un système de fortifications rationnel basé sur un rapport concret au territoire. Elle témoigne de l'évolution de la fortification européenne au XVII^e siècle et a produit des modèles employés dans le monde entier jusqu'au milieu du XIX^e siècle, en illustrant une période significative de l'histoire.

CRITÈRE (I) : Les réalisations de Vauban témoignent de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale des temps modernes.

CRITÈRE (II) : La part de Vauban dans l'histoire de la fortification est majeure. L'imitation de ses modèles-types de bâtiments militaires en Europe et sur le continent américain, la diffusion en russe et en turc de sa pensée théorique comme l'utilisation des formes de sa fortification en tant que modèle pour des forteresses d'Extrême-Orient, témoignent de l'universalité de son œuvre.

CRITÈRE (IV) : L'œuvre de Vauban illustre une période significative de l'histoire humaine. Elle constitue une œuvre de l'esprit qui s'est appliquée à la stratégie militaire, à l'architecture et à la construction, au génie civil et à l'organisation économique et sociale.

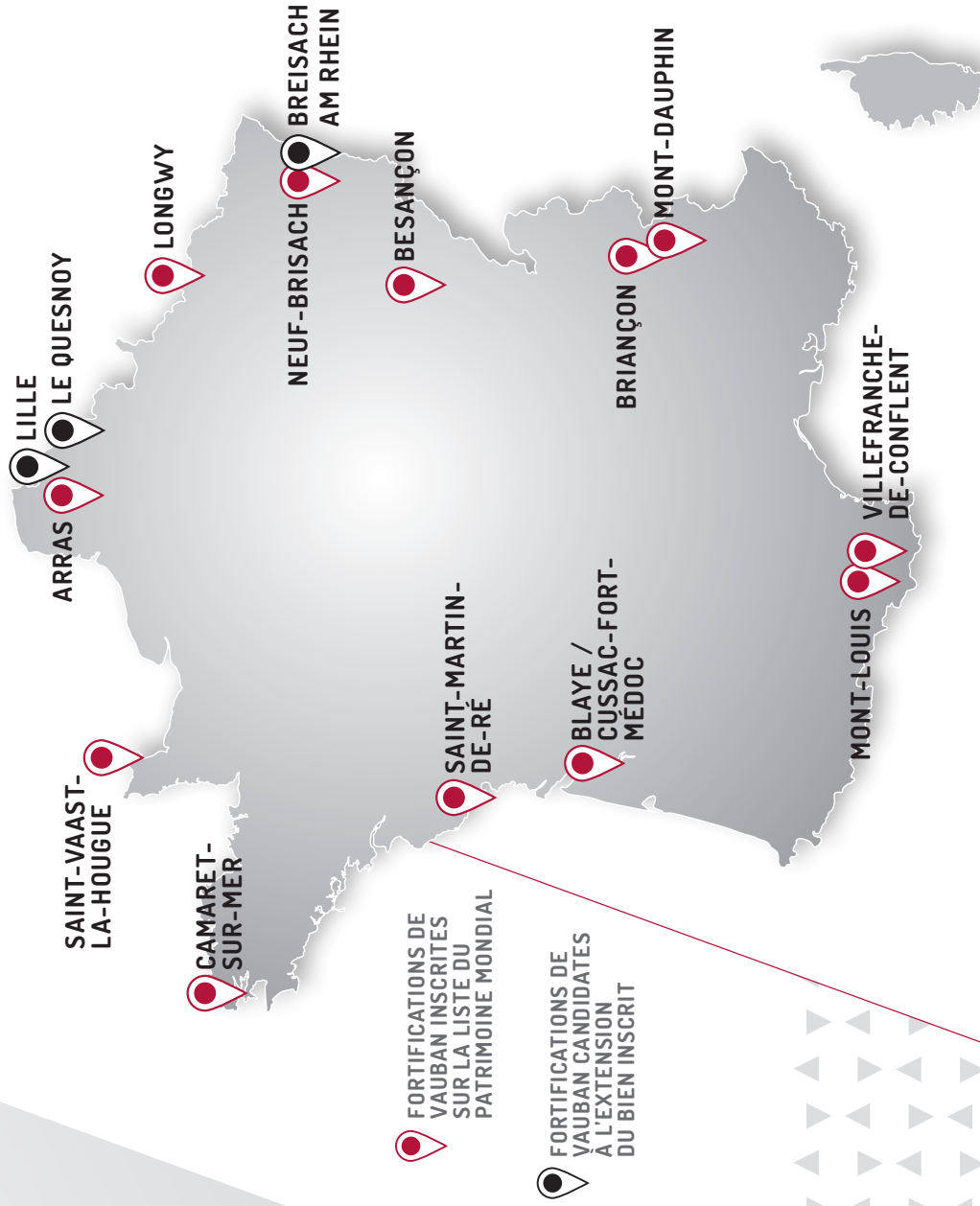
Le bien garantit l'intégrité et l'authenticité et reflète les facettes de l'œuvre de Vauban. Sa protection légale est satisfaisante, la gestion présente de la part de l'État et des collectivités locales donne des garanties satisfaisantes et des réponses aux risques naturels et touristiques encourus. La mise en commun des expériences en matière de restauration et de mise en valeur au sein du Réseau des sites majeurs de Vauban est déjà initiée.

RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN

2, rue Mégevand, 25 034 Besançon cedex
www.sites-vauban.org

- > Comité de rédaction :
Nicolas Faucherre, Thomas Floc'h, Aline Le Cœur, Marieke Steenbergen
 - > Comité de relecture :
Sylvie Coulot, Émilie Thivet,
Lionel Wintersheim, Célia Gaspérini,
Birgit Wallborn, Clémentine Thierry.
 - > Conseil scientifique et technique :
Philippe Bragard, André Charbonneau,
Nicolas Faucherre, Aline Le Cœur, Alain Monferrand, Philippe Prost, Werner Rauch, Michel Trubert, Michèle Virol (Présidente)
 - > Directeur de la publication :
Jean-Louis Fousseret, président
 - > Directeur de la rédaction :
Birgit Wallborn
 - > Mise en page : Maxime Suter
 - > Impression : Simon graphic
- ISBN : 978-2-95388891-9-2

/ 27



PUBLICATION RÉALISÉE PAR LE RÉSEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN EN 2019
AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE / DRAC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Fortifications de Vauban
inscrites sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

Réseau
des sites majeurs
de Vauban



TYPLOGIE DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN EN FONCTION DES DIFFÉRENTES FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES À DÉFENDRE

MER

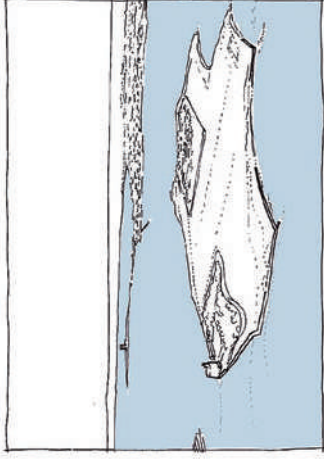
////// Réduit insulaire



SAINT-MARTIN-DE-RÉ

//////

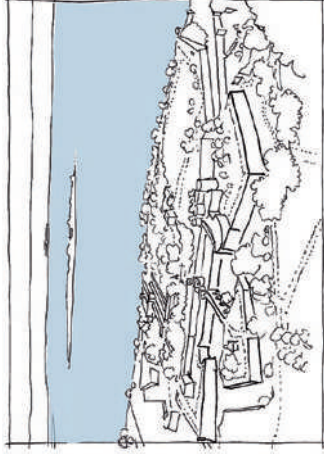
Protection d'un mouillage



SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

//////

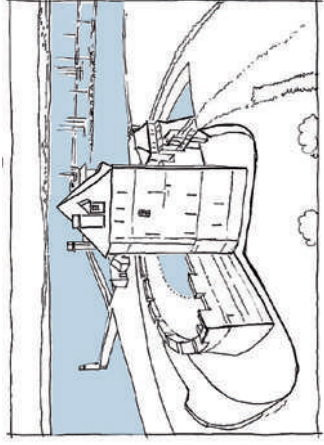
Verrou d'estuaire



BLAYE / CUSSAC-FORT-MÉDOC

//////

Entrée d'un goulet



CAMARET-SUR-MER

MONTAGNE

////// Verrouillage de vallée



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

//////

Verrouillage de vallée



BRIANÇON

//////

Méandre



BESANÇON

//////

Rupture de pente d'un plateau



LONGWY

//////

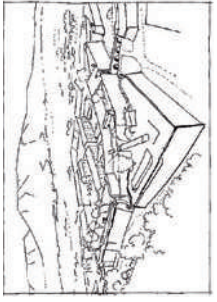
Rupture de pente d'un plateau



MONT-DAUPHIN

//////

Rupture de pente d'un plateau



MONT-LOUIS

PLAINE

////// Ville neuve de plaine



NEUF-BRISACH

//////

Plaine



ARRAS

//////

Plaine inondable



LE QUESNOY*

//////

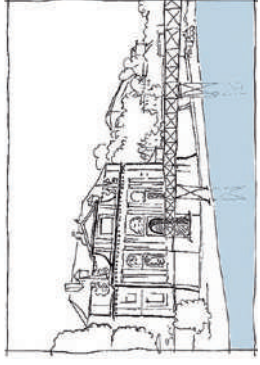
Contrôle de pont



LILLE*

//////

Contrôle de pont



BRISACH AM RHEIN*

* FORTIFICATIONS CANDIDATES À L'EXTENSION DU BIEN INSCRIT



Annexe 5 - Composition du Conseil scientifique et technique

Le Conseil scientifique et technique est composé d'experts français et étrangers selon les compétences concernées par la gestion des fortifications de Vauban et non selon les institutions qui pourraient être représentées. Ses membres y siègent sur invitation du Réseau des sites majeurs de Vauban qui en a confié la présidence à Michèle Virol.

Michèle Virol, présidente du CST

Philippe Bragard, professeur d'université

André Charbonneau, Parcs Canada, Québec, spécialiste histoire et patrimoine fortifié

Sylvie Coulot, gestionnaire de l'Île Tatihou à la retraite

Nicolas Faucherre, professeur à l'université d'Aix-Marseille historien spécialiste des fortifications

Aline Lecœur, urbaniste et paysagiste

Alain Monferrand, président de l'Association Vauban

Philippe Prost, architecte

Werner Rauch, spécialiste de gestion patrimoniale

Michel Trubert, Architecte des Monuments historiques.

Annexe 6 - La valorisation de la commune et site UNESCO de Mont-Louis : enjeu majeur du Schéma de cohérence territoriale intercommunal Pyrénées Catalanes

2. Mont-Louis : un site insuffisamment valorisé

Mais le dispositif aujourd'hui le plus remarquable dans le paysage est celui hérité de Vauban pour protéger la frontière espagnole, alors très instable avant que le traité des Pyrénées en 1659 ne fixe définitivement la frontière. La forteresse de Mont-louis est construite en 1679, suite au Traité des Pyrénées, à la demande du roi Louis XIV, qui souhaite sécuriser ce territoire nouvellement restitué par l'Espagne. Vauban, Commissaire général des fortifications, conçoit cette place-forte ex nihilo en 1679. La situation stratégique privilégiée, au carrefour des territoires du Conflent, du Capcir et de la Cerdagne, détermine le choix définitif du site. De plus, cet emplacement permet d'avoir à proximité matériaux, pacages, moulins, bois et cultures. Dès lors, Mont-Louis marque l'ultime frontière militaire méridionale et permet de garder un œil sur la place-forte de Puigcerdà en Cerdagne espagnole.

La citadelle a traversé ensuite de nombreux épisodes de guerre - mais sa valeur défensive apparaît alors plus liée à la topographie qu'à la citadelle elle-même. C'est pourquoi des travaux pour revaloriser son organisation défensive, en particulier sur les alentours sont ré-entrepris en 1887.

En 1946, la citadelle retrouve sa fonction première de place-forte militaire, avec l'installation du 11^{ème} BPC, puis en 1964, du Centre National d'Entraînement Commando. Ce pôle d'expertise français dans le domaine de la formation commando, instruit les cadres (officiers, sous-officiers et militaires du rang) des armées de terre et de l'air, de la gendarmerie nationale ou des armées étrangères, mais c'est aussi un centre de formation avec des compétences spécifiques pour les journalistes reporters de guerre, étudiants STAPS, sportifs de haut niveau et personnel des ministères de la justice ou de l'intérieur...

La fin de l'installation du BPC dans les années 2000 signe la fin de la citadelle dans sa fonction première. Celle-ci peine alors à retrouver un second souffle malgré le label UNESCO en 2008.

Aujourd'hui, la ville est en pleine déprise. La population décroît et les commerces périclitent. La commune n'a pas les moyens d'entretenir et de restaurer les espaces publics. Les habitations à l'intérieur de la citadelle se vident faute de pouvoir être aménagées et faute de moyen de la part des propriétaires.

La Communauté de communes qui finance depuis plusieurs années la restauration des murs de fortification, a décidé de basculer cette année 2017 son financement vers la rénovation des espaces publics, ce qui constitue un enjeu majeur pour le développement touristique. La rénovation de l'habitat est aussi un enjeu important de la Communauté de communes notamment dans l'adaptation aux nouveaux besoins et nouvelles conditions d'hébergement vis à vis de la préservation historique du bâti. Ces transformations nécessaires doivent être encadrées dans le respect du patrimoine et de l'esprit des lieux, sans pour cela empêcher les porteurs de projet d'agir. Une sensibilisation des propriétaires est indispensable en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, garant de ce patrimoine.



La citadelle conserve un élément d'architecture unique, le Puits des Forçats, avec son immense roue permettant l'alimentation en eau de la place. Les murs de la ville renferment également le premier four solaire à double concentration construit en 1949. Son église, dédiée au vocable de St Louis, est construite à partir de 1733, sur le modèle de la chapelle de la citadelle. A l'intérieur se trouve une série de retables baroques roussillonnais des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles avec un très beau Christ en bois peint polychrome (XVII^{ème} siècle) d'inspiration rhénane.

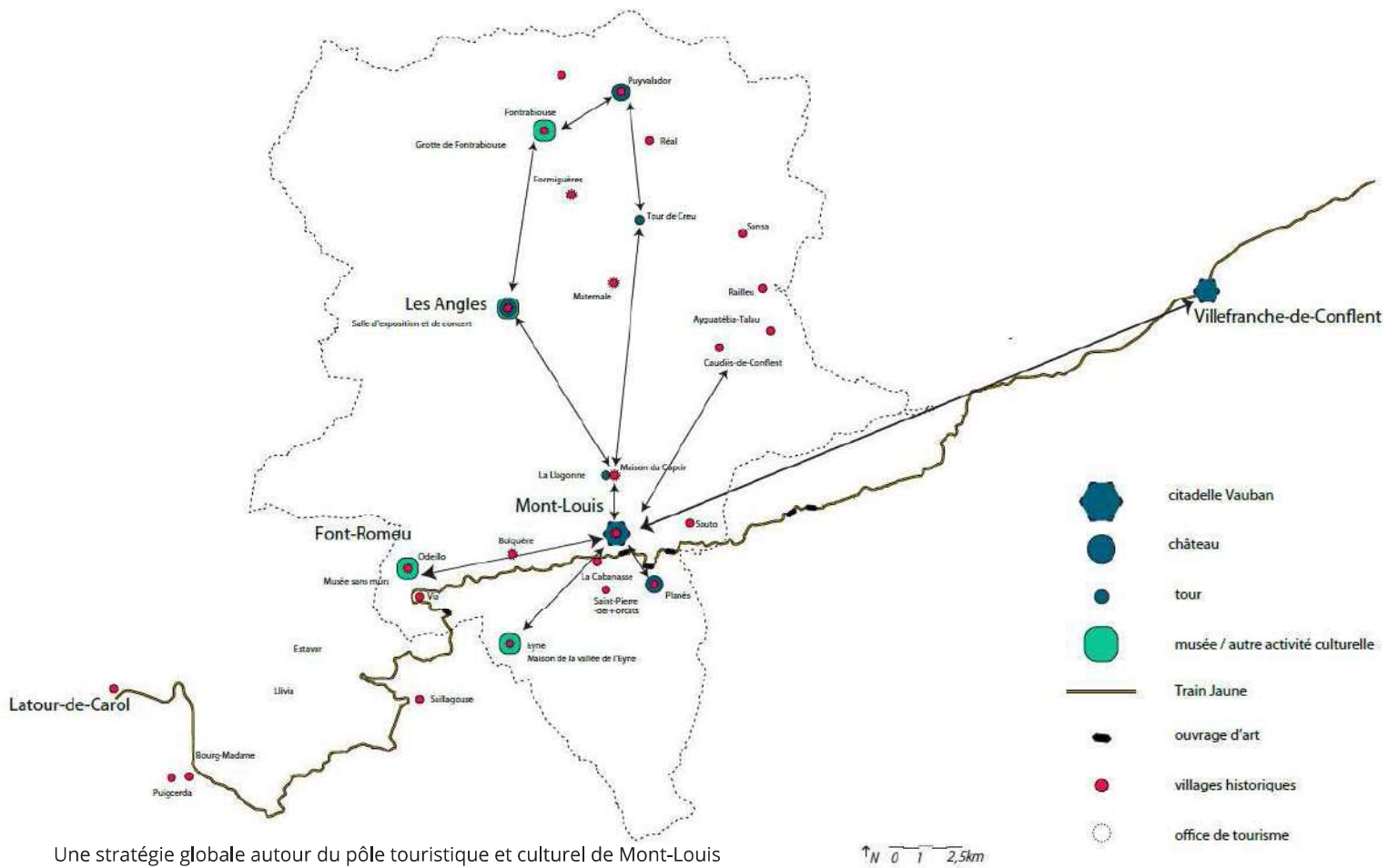
> Ancienne plate-forme militaire, élément clé du système de protection mis en place suite au traité des Pyrénées, la Citadelle de Vauban doit retrouver aujourd'hui son rayonnement et son rôle de polarité.

Hier plate-forme militaire - demain plate-forme touristique et culturelle - intervenant le territoire - et fonctionnant en relation étroite avec le train jaune et la gare de La Cabanasse - Font-Romeu - le Cambre d'Aze - la Llagonne.





La citadelle de Mont-Louis



Une stratégie globale autour du pôle touristique et culturel de Mont-Louis



3. Les moyens mis en place pour la protection du site de Mont-Louis : focus sur l'AVAP intercommunale de Mont-Louis (suspendue à l'heure actuelle)

Rappel de l'AVAP :

"Synthèse des enjeux et des objectifs - cônes de vues - approche par fronts
L'étude du site met en évidence des caractéristiques paysagères, urbaines et architecturales différentes selon la nature des territoires environnant Mont-Louis.

Par soucis de clarté et de logique, à la fois militaire et d'approche, la synthèse des enjeux et objectifs de l'AVAP sont présentés selon les fronts de la place forte.

Chacune de ces approches sera animée par un cheminement vers le site : les vues lointaines précédant les vues proches. Ainsi les caractéristiques des enjeux et objectifs seront déterminés selon la distance par rapport à la place forte et l'impact visuel des éléments constitutifs du paysage.

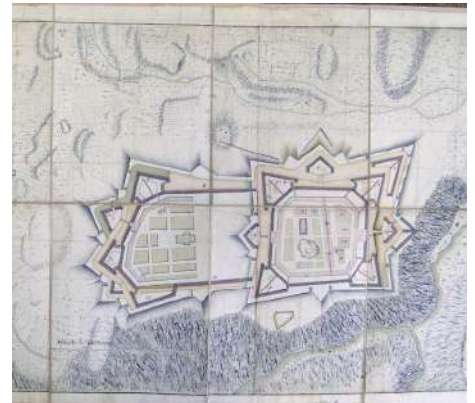
Arrivée à proximité de la place, la notion de front sera progressivement nuancée par une vision plus enveloppante du site avec les abords immédiats de Mont-Louis et ses glaciers. Ce mouvement s'achèvera avec l'approche de Mont-Louis intra- muros, la ville et la citadelle.

Même si la place forte est le point de focal de cette étude, la dynamique du paysage de montagne induit des vues croisées et réciproques entre tous les éléments constitutifs de ce paysage, au-delà de la place forte seule. Ainsi les vues depuis les environs de Mont-Louis impliquent les éléments paysagers situés en premier plan et en arrière plan de la place.

Il est à signaler que l'impact de certains éléments du paysage peuvent varier, voire s'inverser, selon les distance et les cônes de vues embrassés."

Le diagnostic de l'AVAP a mis en avant la protection des grands cônes de vue sur la Citadelle comme principaux enjeux et objectifs de valorisation du site UNESCO.

Cette réflexion sur les aménagements nécessaires à la dynamisation de la citadelle de Mont-Louis devra nécessairement s'articuler avec le SCoT. En effet, ce document fonctionne "en complémentarité" avec les outils de protection dédiés au Patrimoine préexistants (classement MH, AVAP intercommunale de Mont-Louis) sous le contrôle de l'ABF et en relation avec l'Association des biens français du Patrimoine Mondial qui pourrait également apporter des conseils en matière de bonne gestion intégrée conciliant protection et aménagement/développement du territoire.

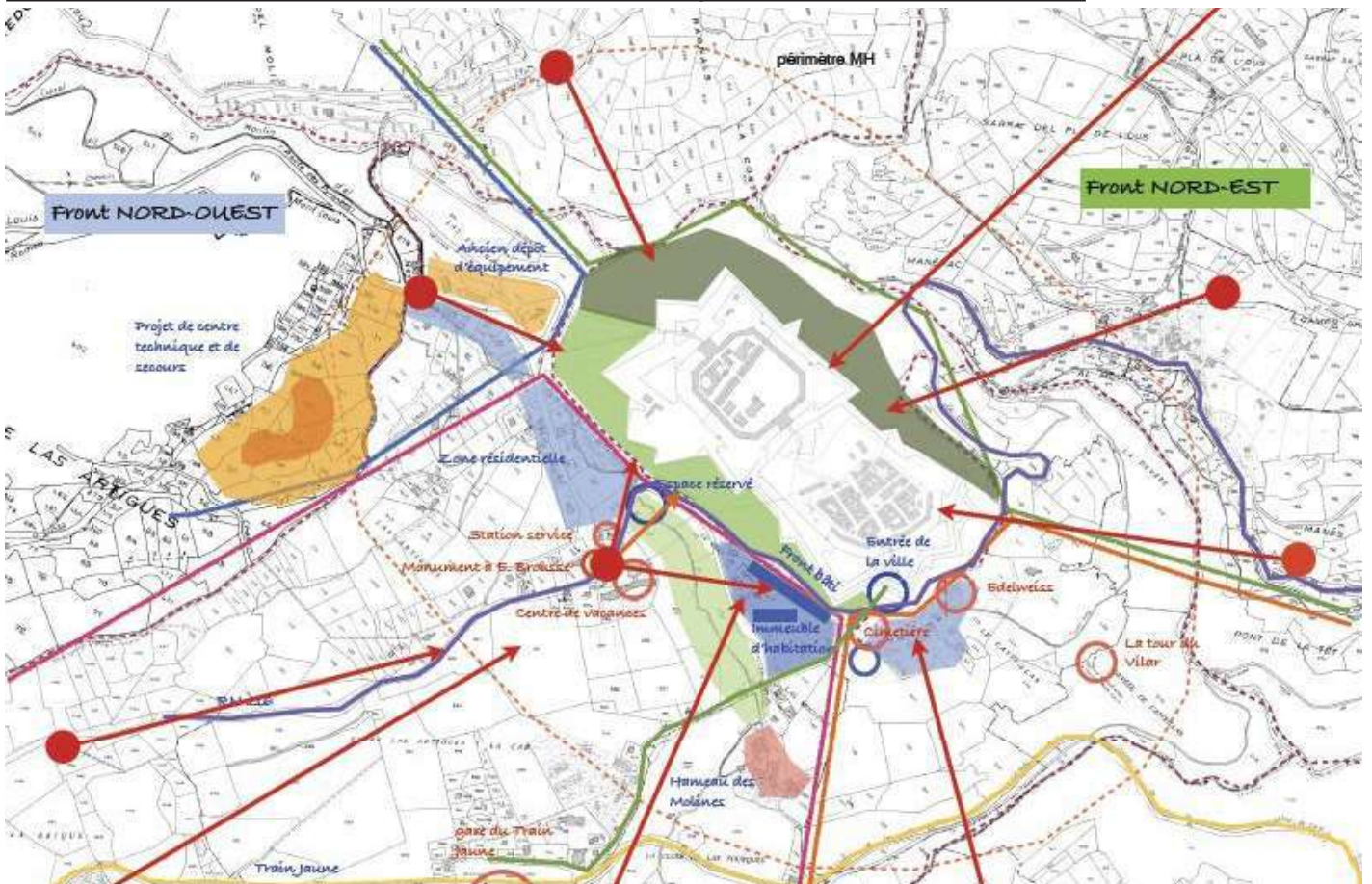


Plan de 1680
S.H.A.T. Direction de l'Armée de Terre
1VH1202



Synthèse des protections sur le territoire intercommunal concerné par l'AVAP :

PROTECTIONS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES :	PROTECTIONS AU TITRE DES SITES
<p>Bolquère - aucun.</p> <p>La Cabanasse - aucun.</p> <p>La Llagonne inscrit : - vestige de castrum, 15/03/2010.</p> <p>Mont-Louis classé : - ensemble des remparts de la ville (avec les défenses et leurs fossés), 28/07/1922 ; site inscrit 25/11/1933.</p> <p>inscrit : - four solaire de Mont-Louis, 14/05/2008. - Église paroissiale Saint-Louis, située dans la ville, 08/10/2010. - puits de la ville, situé dans la ville, 22/09/2010.</p> <p>Saint-Pierre-dels-Forcats - aucun.</p> <p>Sauto classé et inscrit : - pont Gisclard et stèle commémorative, inscrit partiellement 11/04/1995, classé 29/04/1997. pont suspendu de la Cassagne (classé), stèle située en bordure de la route nationale 116 (cad b 283) (inscrite).</p>	<p>Bolquère - aucun.</p> <p>La Cabanasse - aucun.</p> <p>La Llagonne site classé : - lac des Bouillouses, 24/06/1976.</p> <p>Mont-Louis site inscrit : - glacier de Mont-Louis, 25/11/1933.</p> <p>Saint-Pierre-dels-Forcats - aucun.</p> <p>Sauto - aucun.</p>



synthese des enjeux et des objectifs - cones de vues - approche par fronts



Six projets phares pour la concrétisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le PADD constitue un projet politique pour l'évolution du territoire et de ses 19 communes sur les 15 prochaines années. Ses ambitions recouvrent un large éventail de problématiques, dans une vision transversale. Afin qu'il soit approprié par tous et concrétisé de façon efficace, un changement d'échelle est nécessaire vers des projets et des sites clés.

Six projets-phares, développés dans le corps du PADD, sont les instruments privilégiés de la mise en route du projet de territoire. Ils traduisent l'idée politique présidant à l'élaboration du document à travers des réalisations emblématiques.



Un projet collectif des stations de montagne



Un pôle culturel rayonnant à partir de Mont-Louis



L'émergence d'une économie d'expertise autour du sport, des sciences et de la santé





Une opération d'envergure pour la rénovation du bâti



Un plan global des déplacements coordonnant toutes les mobilités



Un schéma de développement des énergies renouvelables

1. **Un projet collectif des stations de montagne**, regroupant les huit stations alpines et les sites nordiques, autour de la diversification économique et de la consolidation des activités touristiques porteuses du territoire.
2. **Un pôle culturel rayonnant à partir de Mont-Louis**, avec la création d'un lieu emblématique (musée, centre d'interprétation, ...) centralisant l'ensemble des connaissances culturelles et patrimoniales du territoire et devenant le centre névralgique d'un réseau de parcours thématiques et temporels.
3. **L'émergence d'une économie d'expertise autour du sport, des sciences et de la santé**, s'appuyant sur les spécialités locales (sport, science, santé), les grands événements sportifs à venir (JO 2024, Coupe du monde de Rugby 2023) pour ouvrir d'autres débouchés que le tourisme et assurer des retombées locales.
4. **Une opération d'envergure pour la rénovation du bâti**, pour améliorer le confort de vie des habitants, monter en gamme sur les hébergements touristiques, s'engager dans la sobriété énergétique et dynamiser l'artisanat local.
5. **Un plan global des déplacements coordonnant toutes les mobilités**, pour promouvoir les alternatives au tout voiture tout en facilitant les déplacements quotidiens et en améliorant l'accueil des visiteurs.
6. **Un schéma de développement des énergies renouvelables**, pour assurer la couverture des besoins énergétiques du territoire par un mix 100% renouvelable à l'horizon 2030.

1.3 Reconnaître le patrimoine bâti comme bien commun et faire de Mont-Louis (UNESCO) le centre culturel névralgique du territoire

Le patrimoine urbain, architectural et vernaculaire est une des valeurs fondamentales du territoire de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes. Grand site du patrimoine défensif par sa position frontalière, il accueille en son centre la citadelle de Vauban à Mont-Louis, et partout sur le territoire, des villages d'origine médiévale et de nombreux vestiges de châteaux fortifiés. Les espaces ruraux ne sont pas en reste avec le patrimoine vernaculaire de terrasses ouvragées, de canaux d'irrigation, de calvaires et de sites archéologiques. Plus récemment, les grandes constructions liées au développement du climatisme, du sport de haut niveau ou de la recherche sur l'énergie solaire apportent une nouvelle dimension et une notoriété nationale à ce territoire rural de montagne. Tous ces patrimoines font sens dans ce paysage. Ils racontent une histoire du territoire, des hommes, de leur vie passée et de leurs rêves. Ils parlent aussi de l'avenir par les nouvelles techniques scientifiques et par les adaptations de ces vestiges au monde d'aujourd'hui.

C'est cette histoire passée et future qui mérite d'être racontée, en recherchant sa cohérence globale, par la structuration d'un **pôle culturel** dans la ville de Mont-Louis qui centraliserait l'ensemble des connaissances culturelles et patrimoniales et qui deviendrait le centre névralgique d'un réseau de parcours thématiques ou temporels. Il concentrerait aussi les savoir-faire locaux dans le domaine de la restauration (artisans et maître d'œuvre) et faciliterait la mise en relation des porteurs de projets et des entreprises locales. Le site de Mont-Louis pourrait servir aussi de vitrine de la richesse de la flore endémique en lien avec la Maison de la Vallée d'Eyne.

⇒ **Engager la restauration et la revitalisation de la ville de Mont-Louis** : Mont-Louis, centre historique des Pyrénées Catalanes, souhaite engager sa restauration et la mise en valeur de son patrimoine au profit de toute la Communauté de communes. Il s'agit au préalable de reprendre les espaces publics de la ville en redonnant la priorité aux piétons et en restructurant l'offre de stationnement. L'ambition qualitative de ces aménagements doit être à la hauteur de ce site, par un choix adapté des matériaux, par une grande sobriété du mobilier, par une mise en scène nocturne élégante. L'implantation de nouveaux commerces et l'amélioration de l'accueil des commerçants devient aussi une priorité. Une fois le Site Patrimonial Remarquable (SPR) applicable, les partenaires et acteurs du patrimoine pourront bénéficier de l'éventail des leviers d'actions (Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), Opération de restauration immobilière (ORI), des leviers financiers (subventions, crédit d'impôts, défiscalisation, prêt à Taux Zéro...)) destinés à favoriser la restauration du bâti ancien sur le



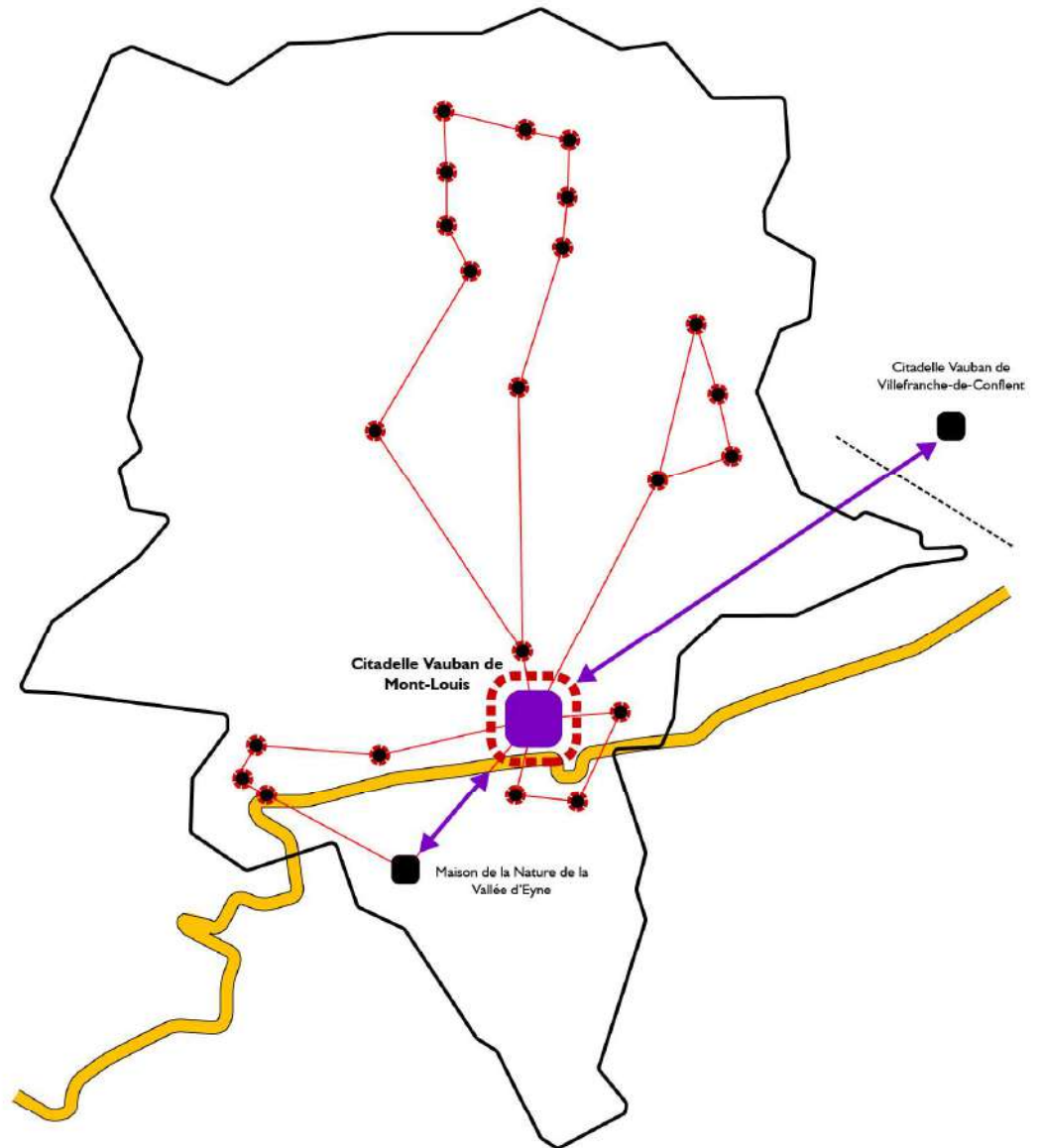
Engager la restauration et la revitalisation de la ville de Mont-Louis









Lancer des campagnes de restauration et de valorisation des chemins et du petit patrimoine vernaculaire : La Tour de Creu

LA RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE BÂTI COMME BIEN COMMUN

Schéma de principe



-  Engager la restauration et la revitalisation de Mont-Louis
-  Créer un centre culturel ou d'interprétation de l'architecture et du patrimoine historique à Mont-Louis
-  Intensifier les relations avec les sites voisins autour du patrimoine Vauban UNESCO, du paysage et du patrimoine botanique
-  Mettre en place un réseau de partenariats entre les villages pour la mise en valeur des centres anciens et du patrimoine vernaculaire
-  Lancer des campagnes de restauration des chemins et du petit patrimoine
-  Faire du Train Jaune un élément structurant de la découverte des sites et des paysages

©Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes



périmètre du SPR. Selon l'autorisation des ABF, les glacis de la citadelle pourraient par ailleurs être transformés en jardins en y développant une vitrine de la richesse de la flore en montagne, en lien avec la Maison de la Vallée d'Eyne.

- ➔ **Créer un centre culturel ou d'interprétation de l'architecture et du patrimoine historique à Mont-Louis :** La rénovation d'un bâtiment public au cœur de la ville serait l'occasion d'accueillir un centre culturel ou un CIAP (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine). Un projet de développement de la muséographie autour de Mont-Louis, carrefour des paysages des Pyrénées Catalanes, est envisagé : l'objectif est d'en faire un site pilote pour l'interprétation et la traduction des paysages de montagne. On pourrait y prévoir des permanences du Parc Naturel Régional et intensifier les relations entre les différents sites de Vauban et plus particulièrement la citadelle de Villefranche-de-Conflent. La mise en place d'un Office du tourisme intercommunal couplé au Centre culturel serait une opportunité.
- ➔ **Structurer une offre événementielle essaimant sur le territoire au départ de Mont-Louis :** En lien avec ce centre culturel, une offre événementielle pourrait voir le jour (spectacles et festivals) pour inviter les visiteurs à redécouvrir Mont-Louis.
- ➔ **Mettre en place un réseau de partenariat entre les villages pour la mise en valeur des centres anciens.** Le patrimoine villageois et vernaculaire mérite d'être reconnu et protégé dans toutes les communes. La mise en commun des expériences, les outils d'aide à la restauration du bâti, la mutualisation des savoir-faire et des hommes de l'art (artisans et maîtres d'œuvre) sont autant de moyens pour mettre en œuvre ce réseau. Il s'agit également de mettre en réseau les sites d'accueil touristiques du territoire en s'appuyant sur les professionnels du tourisme – historiens, guides, conférenciers, conservateurs du patrimoine, accompagnateurs en montagne, etc. – pour faire découvrir le patrimoine local.
- ➔ **Diversifier la reconnaissance des patrimoines** en engageant des campagnes d'inventaire du patrimoine du XXe siècle / Art déco, mais aussi du petit patrimoine à valoriser dans une logique de développement touristique de chaque bassin de vie.

Mettre en place un réseau de partenariats entre les villages pour la mise en valeur des centres anciens : Village médiéval des Angles

Faire du Train Jaune un élément structurant de la découverte des sites et des paysages

Recycler le patrimoine climatique et les grands hôtels : Sanatorium, Balcon de Cerdagne



- **Définir un plan d'action à court, moyen et long terme via l'élaboration d'un schéma d'interprétation du patrimoine intercommunal.** Il s'agira de définir par bassin de vie les sites patrimoniaux susceptibles d'accueillir des touristes, leur vocation et les actions d'aménagement et de réhabilitation à engager.
- **Lancer des campagnes de restauration et de valorisation des chemins et du petit patrimoine vernaculaire** par des associations bénévoles locales avec l'accueil de chantiers participatifs. La priorité sera donnée aux projets participant à la création de sentiers d'interprétation du patrimoine local.
- **Faire du Train Jaune un élément structurant de la découverte des sites et des paysages** en organisant des itinéraires complets depuis les gares de départ (Villefranche-de-Conflent, Latour-de-Carol et Bourg-Madame en lien avec Puig Cerda) jusqu'aux sites de visite du territoire. Pour y parvenir, il s'agit notamment de mettre en place des propositions de mobilités depuis les petites gares d'arrivée, notamment et depuis les escales majeures de La Cabanasse et Via (location de vélo ou voitures électriques, navette ou bus), et de développer des parcours doux attractifs.
- **Recycler le patrimoine climatique et les grands hôtels** de manière à les réintégrer dans l'offre résidentielle et hôtelière.
- **Conforter la filière artisanale du BTP de l'amont (carrières, forêts) à l'aval (artisans maçons, charpentiers, menuisiers, couvreurs)** en relançant la promotion des savoir-faire et des matériaux locaux, et en structurant les métiers de la construction locale et la formation, pour encourager la rénovation des maisons de village traditionnelles mais aussi une architecture contemporaine de qualité.

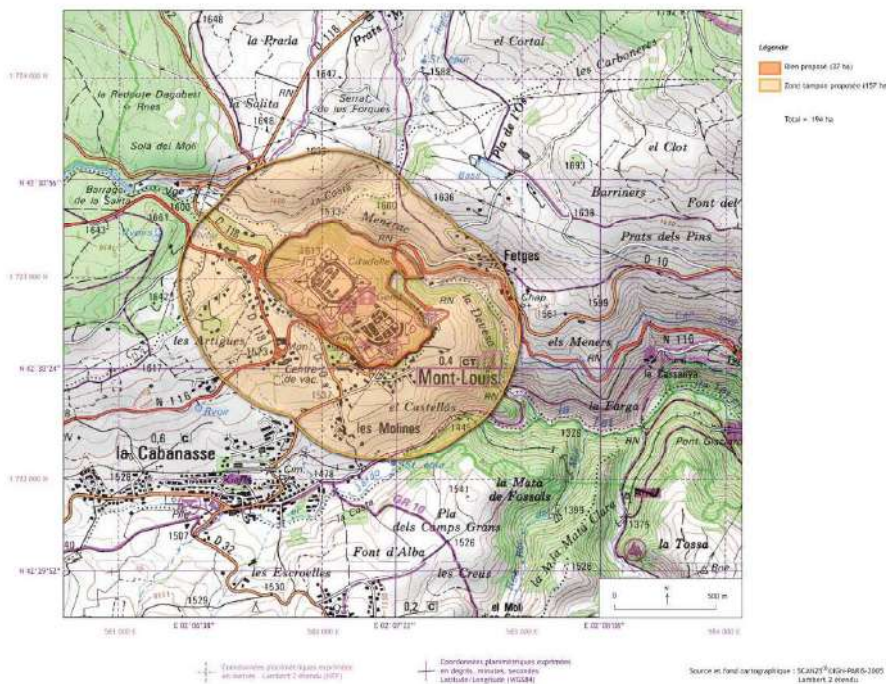
1.3 Reconnaître le patrimoine bâti comme bien commun et faire de Mont-Louis (UNESCO) le centre culturel névralgique du territoire

A | Mettre en valeur le patrimoine et améliorer l'accueil dans la ville de Mont-Louis (UNESCO)

PRESCRIPTIONS

➔ Approuver le projet d'AVAP intercommunale de Mont-Louis pour la préservation et la valorisation du site classé à l'UNESCO et de sa zone tampon.

Illustration 1.3-a : Périmètre UNESCO de la citadelle Vauban de Mont-Louis, et délimitation de sa zone tampon



Source : UNESCO, Fortification de Vauban, Localisation des sites et délimitation de leur périmètre et de leur zone tampon, cartographies, [https://whc.unesco.org/fr/list/1283/multiple=1&unique_number=1514]

➔ Assurer la mise en application du SPR sur le territoire des communes concernées (Mont-Louis, La Llagonne, La Cabanasse, Saint-Pierre-dels-Forcats, Sauto-Fetges et Bolquère).

- Dans le cadre des futures élaborations, révisions et modifications, les Plans locaux d'urbanisme devront être mis en compatibilité avec le SPR et son Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

(PVAP), qui remplacera à terme l'AVAP. Le PVAP ayant le caractère d'une servitude publique, cette mise en compatibilité relève de la procédure simplifiée, visée à l'article L153-52 à -58 du code de l'urbanisme, dont l'enquête publique porte à la fois sur le projet de SPR et sur les évolutions du PLU rendues nécessaires par la mise en compatibilité avec celui-ci.

- Les prescriptions du SPR s'appliquent directement aux communes soumises au Règlement National d'Urbanisme dans le cadre des autorisations d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique.

➔ **Mettre en œuvre un projet d'ensemble pour la mise en valeur et la réhabilitation du patrimoine bâti de la ville de Mont-Louis, la requalification de ses espaces publics et le renforcement de l'attractivité touristique**

- Envisager la réhabilitation du **bâti existant**, par anticipation sur le SPR, dans le respect des règles touchant aux travaux patrimoniaux, en faisant appel à un « homme de l'art » (architecte du patrimoine).
 - Maintenir et si possible renforcer le programme de réhabilitation des remparts, ainsi que le programme de réhabilitation de la voirie et de l'espace public, sur la base d'un projet-programme de qualité élaboré par une maîtrise d'œuvre compétente.
 - Rechercher la mobilisation de l'ensemble des outils de la réhabilitation et du renouvellement urbain comme des partenaires financiers. Ce projet doit permettre la valorisation du patrimoine, son adéquation avec la qualité d'usage des logements et l'attractivité des activités commerciales et touristiques. Il devra notamment s'effectuer dans le respect des protections prévues par le classement ou l'inscription de monuments historiques, et dans le respect des prescriptions du SPR.
- ➔ Les **abords de la citadelle** de Mont-Louis appartenant à d'autres communes, et en l'attente d'un SPR applicable, les documents d'urbanisme des communes périphériques (La Cabanasse, La Llagonne, Sauto-Fetges, Bolquère, Saint-Pierre-dels-Forcats) devront prêter une attention particulière à la qualité architecturale des édifices, à créer ou existants et en restructuration, en situation de covisibilité avec la Citadelle.

RECOMMANDATIONS

➔ Mettre en œuvre des projets structurants pour la mise en valeur touristique de Mont-Louis, par des projets de réhabilitation de bâtiments existants :

- Réserver un site pour la création d'un centre culturel et/ou d'interprétation du patrimoine à Mont-Louis
- Réserver un site pour la création d'un projet d'accueil mixte et intergénérationnel : accueil des touristes en saison, accueil des seniors isolés tout au long de l'année.
- Réserver un site pour la création d'un « tiers-lieu », qui pourrait être spécialisé dans les métiers du patrimoine bâti et non bâti.

➔ Mettre en œuvre des opérations d'aménagement pour améliorer l'accueil des visiteurs

- Repenser l'ensemble des accès et voiries entre l'arrivée à Mont Louis, de l'aval, par la RN 116 et le carrefour de la RD 618 : positionnement du Portail (ci-dessous), accès clairs et directs à la gare, poches de stationnement complémentaires (**Rappel : cf. en 3-5 les propositions concernant le réaménagement de la gare de Mont Louis-La Cabanasse.**)
- Un « **Portail de la Citadelle et du territoire** » devra être aménagé hors les murs, à l'entrée, pour l'orientation et l'information des visiteurs. L'accès des véhicules des visiteurs doit être régulé dans la citadelle ; le stationnement visiteurs peut être réaménagé dans les Doutes ou sur un site extérieur à proximité directe à étudier à cet effet (exemple Centre DIRSO, Gare SNCF de la Cabanasse, etc.).
- Les espaces publics nouveaux réserveront des emplacements aux terrasses commerciales.
- **Les glacis** devront également faire l'objet d'un projet-programme paysager.
- **L'Église Saint-Louis** peut être utilisée pour des manifestations culturelles (concerts, etc.). Néanmoins, il faudra envisager de « **restaurer les restaurations** » qu'elle a subies jadis.

➔ Mettre en œuvre une/des opérations groupées de réhabilitation

Dans ce cadre, s'impose notamment la restauration des façades des habitations et des devantures des commerces.



Réseau des sites majeurs Vauban



ARRAS



BESANÇON



BLAYE/CUSSAC-FORT-MÉDOC



BRIANÇON



CAMARET-SUR-MER



LONGWY



MONT-DAUPHIN



MONT-LOUIS



NEUF-BRISACH



SAINT-MARTIN-DE-RÉ



SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT

Mairie de Mont-Louis
Boulevard Vauban
66210 Mont-Louis

Parc naturel régional Pyrénées Catalanes
La Bastide
66360 Olette